

CERFI
9, rue Pleyel
75012 PARIS

SAINT-ANTONIN ET SA REGION

1850-1940

REVOLUTIONS DES TRANSPORTS

ET

CHANGEMENT SOCIAL

Par CLAUDE HARMELLE

En collaboration avec
Gabrielle Elias

Recherche subventionnée par

la Mission de la Recherche du Ministère
des Transports (Socio-Economie)

et la D.G.R.S.T

DECISION MODIFICATIVE DE LA DECISION

Observatoire Economique

et de Statistique des Transports
AIDE A LA RECHERCHE N° 77-7-1678

DOCUMENTATION

CDAT

7462

SAINT-ANTONIN ET SA REGION (1)

1850-1940

REVOLUTIONS DES TRANSPORTS

ET

CHANGEMENT SOCIAL

(1). Ce texte paraîtra dans sa forme définitive en septembre 1982 en coédition Revue Recherches - Association ORELIE avec le soutien de la Société des Amis du Vieux Saint-Antonin sous le titre: "LES PIQUES DE L'AIGLE

(Los picats de l'ègla)

etc ... (sous titre)

à Michel Bonnet sans qui ce travail n'aurait pas été entrepris.

à Georges Julien dont l'aide amicale nous a été plus que précieuse.

à tous les Saint-Antoninois, Pénols et habitants de la région qui nous ont accueillis avec une gentillesse qui a transformé ce travail en un trop court plaisir.

REMERCIEMENTS

Nous remercions tout particulièrement Georges JULIEN, Archiviste de la commune de Saint-Antonin et Président de la Société des Amis du Vieux Saint-Antonin pour l'aide amicale qu'il nous a apporté de façon presque quotidienne.

Nous remercions aussi tous ceux qui ont apporté leur concours et leurs témoignages à cette recherche et dont, hélas, seuls nos lecteurs régionaux sauront entendre la voix au détour d'une page (1): Mme Suzanne BAYROU, Mr André BOSCH, Melle Yvette BOISSIERES, Melle CAPIN, Mr René CAVAILLE, Mme CHANABE, Mme CHICHE (Penne), Mme COMBES, Mr COURCIERES (Penne), Mr Gérard COURCIERES (Penne), Mr et Mme COUVLAER (Penne), Mme Jacqueline CUQ, Mr et Mme Paul DARASSE, Mr Bernard DELPECH, Mr Jean DESBANS, Mr DEJEAN, Mr et Mme DONNADIEU (Cazals), Mme DUCLOS, Mr Jean FABRE, Mme Yvonne FAU, Mr FELIX (Vaour), Mme Alice FRAYSSE, Mr Raymond GRANIER (Laguépie), Mme Madeleine JULIEN, Mr Henri JOLIBOIS, Mr et Mme LESTRADE, Mr René LIOU, Mr Joachim MAFFRE, Mr Maurice MASSAL, Mme MATTHIEU (Penne), Mme Rachel MERCADIER, Mr Roger MERCADIER, Mme MERLEAU-PONTY, Mr René MILLE, Mr et Mme PALAPRAT (Penne), Mme PASQUALAGGI, Mr Charles PRUNET, Mme Malou RAUZET, Mr et Mme André RAYNAL, Mr RAYNAL (Cazals), Mr REGI, Mr REMEZY (Espinas), Mr RICHARD (Hautes-Serres), Mr André RIGAUD, Mr Yves TABARLY, Mr Jacques VALIERES, Mr et Mme VIDAL, Mr André VIGNOLLES, Mr André VILLENEUVE.

Nous remercions Monsieur le Maire de Saint-Antonin et le Conseil municipal pour la bienveillance dont ils ont entouré notre travail, Messieurs les Maires de Cazals, Espinas, Penne et Messieurs les adjoints et secrétaires de mairie de Feneyrols, Saint Michel de Vax et Vaour pour le concours qu'ils nous ont apporté.

Nous remercions également Raymond GRANIER et Dominique RENOUD pour les notes qu'ils ont accepté de nous communiquer, Mme BARBE et Mr VIVEYROL, à la gare d'Austerlitz, pour les recherches (vaines, hélas !) qu'ils ont autorisées, le personnel des archives départementales et de la bibliothèque municipale de Montauban.

Nous remercions enfin Mr Albert CAVAILLE pour les encouragements qu'il nous a prodigués.

(1). Les plus jeunes dont la contribution porte sur la deuxième période (1940-1980) ne sont pas cités ici.

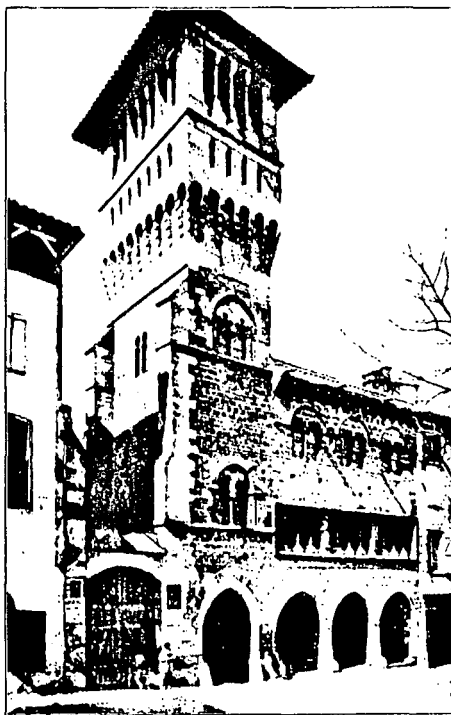
SOMMAIRE

. Préambule	0-7
. Bref historique de Saint-Antonin	0-9
. Saint-Antonin et sa région: l'espace de la monographie	0-14
. Méthodologie et sources	0-18
<u>1ère PARTIE: SITUATION AU MILIEU DU XIXÈME SIECLE</u>	<u>1-1</u>
1. Une démographie déjà déficitaire	1-2
2. Trois hantises toujours vivaces: faim, misère, épidémies ..	1-11
3. Une population indocile	1-24
4. Un pouvoir d'ordre moral	1-28
5. Langue maternelle et "parler" français: une civilisation encore essentiellement orale.....	1-36
6. La situation routière	1-41
. Une ville pont	1-41
. L'héritage de l'ancien régime	1-43
. Situation au milieu du siècle	1-49
7. Un objet de suspicion privilégié: la mobilité des personnes	1-56
8. L'espace du voyage et des migrations	1-67
9. Faiblesses de la circulation monétaire	1-71
10. Un commerce et une industrie déjà sur leur déclin	1-77
11. Une agriculture en progrès	1-90
<u>2ème PARTIE: L'IRRUPTION DU CHEMIN DE FER</u>	<u>2-1</u>
1. <u>LA CONSTRUCTION DE LA VOIE FERREE</u>	<u>2-2</u>
. Origines du chemin de fer à Saint-Antonin: une logique étrangère à l'intérêt local	2-4
. Construction de la ligne et capitalisme sauvage.....	2-8
. Difficultés et dissolution du "Grand Central"	2-11
. Impact local des travaux	2-13
2. <u>DE L'AGE D'OR AU DECLIN</u>	<u>2-26</u>
. Une inauguration sans tambours ni trompettes.....	2-27
. Une ouverture très relative de l'espace.....	2-28
. Un corps étranger?	2-32

. Une ligne vite marginalisée dans le réseau	2-38
- Un bref âge d'or	2-38
- Un déclin rapide	2-40
. Chemin de fer et nouvelles spécialisations de l'espace	2-47
- Emergence de la spécialisation fourragère	2-48
- Déséquilibres tarifaires et subordination de l'espace	2-49
- Une révolution industrielle avortée	2-51
- Spécialisation extractive et déclin local	2-52
- Nouvelles ambitions véhiculées par le chemin de fer	2-55
- Une filière d'émigration	2-55
- La gare espace théâtral	2-57
<u>3ème PARTIE: DEMOGRAPHIE ET MOBILITE</u>	3-1
1. Persistance et approfondissement du déclin démographique	3-2
2. Démographie, dépopulation et mobilité	3-9
<u>4ème PARTIE: HEURES ET MALHEURS DE L'ACTIVITE LOCALE</u>	4-1
1. Ville et campagne: des rythmes de changement différenciés	4-2
2. Décadence de la rente du sol	4-7
3. "Croquants", "bicanards" et "piqués de l'aigle"	4-14
4. Permanences et lenteurs du changement	4-17
5. Révolutions techniques et spécialisations nouvelles	4-20
6. Explosion et déclin des foires	4-27
7. Une esquisse de révolution industrielle (1860-1880)	4-37
8. L'effondrement des métiers non agricoles (1890-1914)	4-41
9. La stabilisation de l'entre-deux-guerres	4-48
<u>5ème PARTIE: ESPACE ET MOBILITE</u>	5-1
1. La république des ponts	5-2
2. Route et clientélisme	5-5
3. Paysage et moyens de communication	5-10
4. Emulation mécanicienne et passion monumentale	5-19
5. Temps de travail et temps du transport: les rythmes du déplacement	5-25
6. Partir: poids des facteurs culturels	5-28
- Pesanteur du jeu clientélaire	5-29

- Ordre moral et lutte des classes	5-35
- Conflits de générations et modèles de consommation	5-37
- L'école et les images du monde	5-38
- Guerre et émigration	5-41
- Les femmes et l'émigration	5-42
7. L'expérience des émigrés	5-44
- Les solidarités régionales dans l'émigration	5-44
- Mensonges et reproduction de l'émigration	5-49
8. Un agencement qui est aussi passionnel	5-51
<u>6ème PARTIE: LES DEBUTS DE L'AUTOMOBILISATION</u>	6-1
1. L'avant-guerre: précurseurs et frime sociale	6-2
2. La guerre et l'automobile	6-8
3. Les progrès de l'automobile entre les deux guerres: données quantitatives	6-9
4. Susciter la demande	6-13
5. Rareté de la circulation monétaire et automobile	6-15
6. La concurrence rail/route	6-18
7. Automobile et vie sociale	6-23
<u>CONCLUSIONS</u>	7-1
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	

INTRODUCTION



PALAIS DE VICOMTE ARCHAMBAUD (XII^e SIÈCLE)
devenu, au XVI^e siècle, l'Hôtel de Ville de Saint-Antoine.

① PREAMBULE

Cette recherche, qui a été subventionnée par la D.G.R.S.T et la Mission de la Recherche du Ministère des Transports, visait à élucider, dans sa définition originelle, sur un espace restreint à dominante rurale, l'impact des équipements successifs de transport (depuis 1850) - et plus particulièrement celui de l'automobile individuelle - sur les remaniements des rythmes et de l'espace de la mobilité des personnes en même temps que sur l'ensemble des composantes de la vie sociale. Projet essentiellement monographique donc mais dans un domaine qui a été remarquablement peu couvert par les monographies existantes et qui demeure une des zones d'ombre de ce qui a fait notre histoire récente.

Le choix du terrain où réaliser l'enquête avait été défini en fonction d'un double critère. D'une part nous souhaitions comparer l'impact du chemin de fer et le processus d'automobilisation et de ce fait notre préférence allait à un "pays" très tôt desservi par la voie ferrée et où la concurrence de l'automobile ait provoqué la fermeture de la desserte ferrée. D'autre part, pour des raisons méthodologiques, par goût et compte tenu de la faiblesse des moyens et du temps qui nous étaient impartis nous souhaitions un rapport de connivence avec l'espace retenu. A l'origine de ce projet, l'enquête devait se dérouler dans un canton de Haute Marne qui a été le théâtre des jeux d'enfance et de l'apprentissage de la vie sociale de l'auteur. Des motifs extérieurs au domaine scientifique ont fait que ce choix s'est, par la suite, révélé impraticable. Nous devons remercier Michel Bonnet, qui à la Mission de la Recherche a été notre tuteur scientifique, d'avoir accepté la définition d'un nouveau terrain.

La région de Saint-Antonin dans le Tarn et Garonne a donc ensuite été choisie en raison des connivences plus récentes que nous y entretenions et aussi parce que sa situation objective correspondait aux critères que nous avons définis dans le projet. L'appartenance de Saint-Antonin à l'ère de la langue occitane qui marque aujourd'hui encore

profondément les façons de dire et de rire de beaucoup de Saint-Antoni-nois nous a fait un moment hésiter devant ce choix. Le gai savoir et l'amitié qui nous ont été si généreusement prodigués par les habitants de la région a finalement compensé en partie ce handicap et a eu raison de nos hésitations.

Par rapport à sa définition première, cette recherche a également été l'objet d'une certaine dérive historique. Cette dérive tient à la fois au fait que le chemin de fer a été construit ici très tôt (il est ouvert en 1858, à Saint-Antonin) et qu'il n'était, par ailleurs, pas possible d'ignorer les déterminants et les conséquences locales des grands choix routiers régionaux datant de la fin de l'Ancien Régime. Cette dernière circonstance nous a imposé une démarche récurrente qui va largement en deçà de 1850.

Cette dérive historique sera d'autant plus perceptible au lecteur que l'ouvrage que nous donnons à lire aujourd'hui s'arrête à 1940 et qu'il sera suivi d'une deuxième partie concernant la période 1940-1980 où la question de l'impact de l'automobile sera plus nettement abordée.

Par ailleurs certains lecteurs s'étonneront peut-être de l'absence presque totale dans ce texte de comparaisons et de discussions avec les résultats de recherches monographiques comparables sur d'autres terrains. La faiblesse de la bibliographie disponible sur l'impact local des équipements de transport explique en partie cette lacune. Le parti pris nettement monographique de cette recherche nous a aussi conduits à privilégier le charme, la saveur et la singularité de notre terrain. Au demeurant, toute entreprise de généralisation et d'échange serait un pur simulacre sans affirmation préalable de positions singulières. Notre espoir est néanmoins que ce travail ouvrira un champ nouveau à la recherche en même temps qu'il deviendra objet de discussions et de controverses.

② BREF HISTORIQUE DE SAINT-ANTONIN.

Situé aux confins des provinces d'ancien régime du Rouergue, du Quercy et du Languedoc, le site de Saint-Antonin a été très anciennement peuplé. Dès le magdalénien, l'abri sous roches de Fontalès, sur la rive opposée de L'Aveyron était habité par des hommes qui chassaient le renne. A l'époque gallo-romaine, une bourgade semble déjà prospérer au confluent de l'Aveyron et de la Bonnette. Cette situation lui vaut le nom de Condat dont le quartier de la Condamine perpétue aujourd'hui la mémoire. A l'époque carolingienne, une abbaye assez importante est installée sur le site. En 825, Pépin roi d'Aquitaine, y séjourne et fait don aux moines de Saint-Antonin de l'abbaye de Saint Théodard qui donnera naissance, trois siècles plus tard à la ville de Montauban. Au IX^e siècle, encore, un natif de Saint-Antonin, Pierre Textoris, prieur de la collégiale, devient abbé de Saint Sernin de Toulouse et professeur à son université. Promu cardinal, il répand ses libéralités sur Saint-Antonin et y fonde un hôpital. Aux XI^e et XII^e siècles, une dynastie assez éphémère de vicomtes de Saint-Antonin, lieutenants du comte de Toulouse, règne sur la ville. Le plus remarquable d'entre eux est le troubadour Raimon Jordan (fin du XII^e, début XIII^e) qui chanta les charmes de la belle Adélaïde de Penne et dont treize très belles pièces en vers ont traversé les siècles.

*" Quan le neus chai e gibron li verjan
 Dei melhs chantar que quan la flors s'esperan,
 Qu'en tal amor ai virat mon demor
 Que'm tol esmai e'm te gai e prezan
 Per sol l'esper qu'ai d'un joi que'm sofer."*

*Quand la neige tombe et que les branches se couvrent de givre,
 je dois mieux chanter que lorsque la fleur s'épanouit, car l'amour
 dans lequel je cherche mon bonheur me prend mon découragement et
 me rend joyeux et fier par le seul espoir d'une joie qui me sou-
 tient. (1)*

(1). Nous reproduisons le texte et la traduction de Hilding Kjellmann, in " Le troubadour Raimon Jordan, vicomte de Saint-Antonin " ; Upsala et Paris 1923.

C'est alors l'âge d'or de la civilisation occitane. L'expansion urbaine qui se manifeste dans cette aire s'accompagne d'un mouvement d'émancipation communale. Dès 1140, donc de façon très précoce, les habitants de Saint-Antonin obtiennent de leurs vicomtes une charte de coutumes qui les affranchit du servage et fixe leurs droits. La ville épouse ensuite les doctrines et la foi cathares, ce qui lui vaut d'être assiégée, prise et pillée, en 1212, par Simon de Monfort. Elle passe ensuite sous la souveraineté directe de la monarchie. Saint Louis a pourtant la sagesse de confirmer, en 1227, les coutumes et les droits de ses habitants et le pouvoir consulaire qui se met en place alors n'aura de cesse, jusqu'à la révolution, de défendre ces prérogatives face aux exactions du pouvoir central.

Deux arrêts du Parlement de Paris mettent en évidence l'étendue des relations commerciales de la cité au XIII^{ème} siècle. L'un condamne la ville de Gênes à indemniser des marchands de Saint-Antonin qui ont été pillés dans la rivière de Gênes tandis que l'autre nous montre un bourgeois de Saint-Antonin commercer avec un bulgare. On sait aussi que, dès cette époque, les pruneaux du pays, fort réputés, étaient expédiés par voie d'eau jusqu'à Bordeaux et de là en Angleterre et en Hollande. Les marchands allemands s'approvisionnent aussi de safran à Saint-Antonin. L'"économie monde" de l'Europe occidentale est alors, comme l'a montré Braudel (1), essentiellement bipolaire. Saint-Antonin participe, à cette époque, d'une zone de prospérité qui court de Bordeaux à l'Italie du nord (jusqu'à la Vénétie) et à l'intérieur de laquelle les échanges sont importants. L'autre pôle de cette "économie monde" s'organise autour des Pays Bas. Les foires de Champagne sont alors, pour un intermède assez court, le centre de cette "économie-monde", le lieu des échanges les plus fructueux entre ces deux zones de prospérité. Une carte citée par Braudel montre que les marchands de Saint-Antonin participent à ces foires. (voir carte page suivante)

L'état général des routes et des chemins de cette époque fait qu'ils n'ont d'autres ressources pour s'y rendre que de constituer des caravanes muletières. C'est d'ailleurs le lot commun de la plupart de leurs confrères. On imagine aisément l'importance des transactions, et des profits escomptés, pour risquer de tels voyages.

De toutes les corporations, c'est sans doute celle des drapiers

(1). F. Braudel: "Civilisation matérielle et capitalisme"; tome 3: "Le temps du monde", Paris 1979.

de France, est une réminiscence évidente de cette ancienne puissance de la ville.

La guerre de cent ans porte un coup d'arrêt à cette prospérité. Les routes commerciales deviennent peu sûres, exposées qu'elles sont aux exactions des hommes d'arme qui parcourent le pays. La cité change cinq fois d'allégeance en un siècle, elle est assiégée à plusieurs reprises et la peste et la misère y sévissent de façon chronique. Une renaissance, attestée par la magnificence de l'architecture civile de cette époque, se manifeste à Saint-Antonin à la fin du XVème et au début du XVIème. Les luttes religieuses et les guerres qu'elles occasionnent, mobilisent ensuite l'essentiel des ressources et des passions de la cité qui se donne majoritairement à la foi protestante. Après la promulgation de l'Edit de Nantes, Saint-Antonin devient place forte protestante. Elle est une étape de cette route protestante qui courait de La Rochelle à Genève par les Cévennes. La ville participe alors à l'organisation fédérative que tentent de se donner les villes réformées du midi à la faveur des clauses politiques de l'Edit de Nantes. Le pouvoir consulaire s'y érige en république protestante. La ville est assiégée, en 1622, par Louis XIII dans le cadre de ses campagnes pour ramener les villes réformées sous son autorité. Il ne fallut pas moins de quinze jours de siège à une armée puissante pour venir à bout des défenses de la ville. Après sa reddition, les habitants furent "tenus quittes du pillage, du violement de leurs femmes et du brûlement de leur ville.." (telles étaient les moeurs de l'armée du roi très catholique), moyennant le paiement d'une somme de 100.000 francs. Douze citoyens de cette éphémère république furent pendus à titre d'exemple. Le déclin de la cité semble alors s'amorcer. Signe de ce déclin, par exemple, cette agence d'émigration vers l'Espagne qui fonctionne au milieu du XVIIème dans un village proche de Saint-Antonin(1).

Au village d'Arnac, ..., un nommé Andrieu, surnommé l'Espagnol, s'était spécialisé dans le recrutement de compatriotes désireux de s'ex-patrier vers "les Espanhes". Par contrat, il s'engage à les conduire jusqu'à Valence et à leur trouver du travail; le prix est à forfait et varie de 10 à 45 livres, avec crédit pour le tiers ou la moitié de la somme en général. Dans ce prix, le "vivre" est assuré par Andrieu durant le voyage et jusqu'au moment où l'émigrant est casé.

En vingt et un ans il organise au moins dix voyages pour une

(1). Voir R. Granier: "Une agence d'émigration..."; ouvrage cité.

soixantaine d'émigrants. ce sont généralement des cadets, quelques rares fois des chefs de famille; ils vont tenter leur chance avec des séjours plus ou moins longs, parfois renouvelés. Quelques-uns y meurent; d'autres en ramènent une épouse ou s'y établissent à demeure.

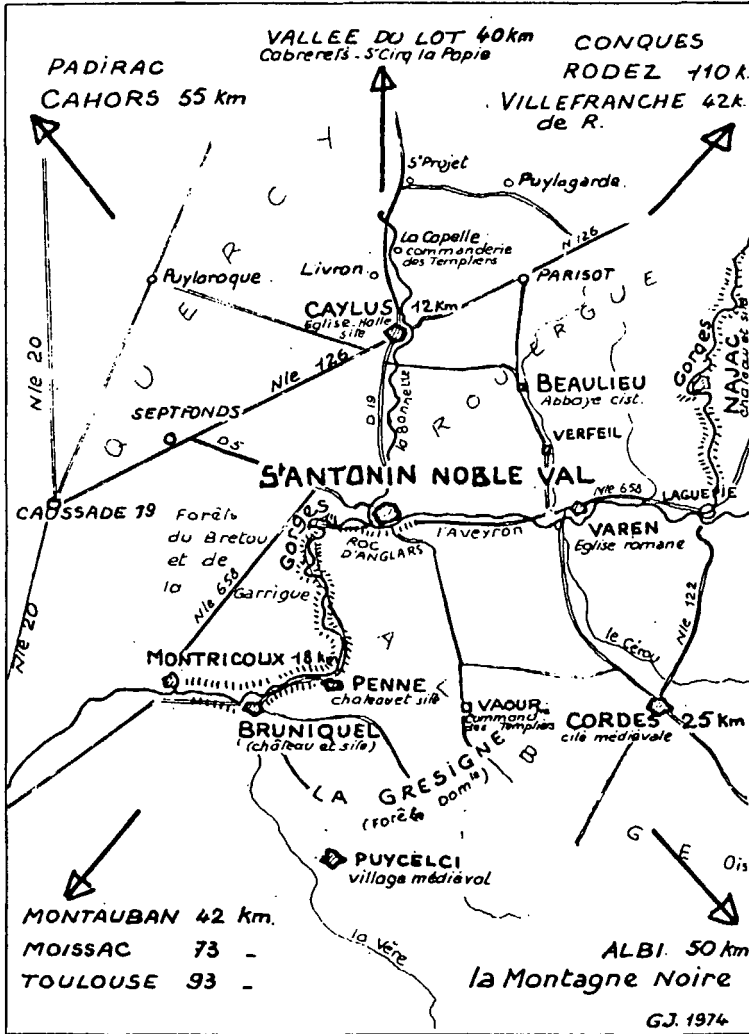
A la veille du départ, ils mettaient de l'ordre dans leurs affaires, faisant leur testament, confiant leurs biens ou avoirs à un ami ou proche parent, réglant dettes ou créances. ...".

Ce déclin sera encore amplifié par la révocation de l'Edit de Nantes et les dragonnades qui sévissent dans la cité à la fin du XVIIème. Les conversions forcées et les persécutions dont la communauté protestante est l'objet déterminent alors à l'exil la part peut-être la plus dynamique de la bourgeoisie locale. Ils émigrent à Genève, à Amsterdam, en Allemagne, etc... . Dans son histoire de Saint-Antonin, Latouche cite un récit émouvant de l'émigration vers Genève d'un jeune homme de Saint-Antonin, aîné d'une famille de riches marchands drapiers de la ville. Ici comme dans les Cévennes, la deuxième génération semble avoir affronté, avec plus de révolte que ses pères et mères, la situation d'oppression faite à la communauté protestante. Ce récit met aussi en évidence comment cette civilisation de la marche à pied et des rythmes muletiers était travaillée de passions nomades. Les rythmes du commerce aussi bien que les curiosités de la culture et de la foi concouraient à ouvrir l'espace à une multitude de circulations qui réduisent à presque rien la prétention du XIXème siècle d'avoir inventé la mobilité.

Ce déclin relatif n'empêche pas au XVIIIème siècle les consuls de la cité d' "ester en justice" contre l'arbitraire de la monarchie qui prétend la dépouiller de ses droits ancestraux. La bourgeoisie de la ville demeure d'humeur frondeuse. Elle fonde, dix ans avant la révolution, une société politique et littéraire où on lit l'encyclopédie de d'Alembert et où se devinent les prémices intellectuelles et morales de la révolution. A la veille de celle-ci la commune compte sans doute plus de 5.500 habitants et elle est encore, après Montauban, Villefranche et Rodez, une des principales cités de la province de Haute Guyenne (Rouergue et Bas Quercy). Pendant quelques mois, elle va bientôt troquer son surnom de NOBLE VAL pour celui de LIBREVAL. Là où la monarchie avait en partie échoué, la révolution va jeter les bases idéologiques de l'intégration définitive de Saint-Antonin à l'espace national. Autant il est probable que le sentiment d'appartenance à une entité française n'avait presque pas de sens pour l'immense majorité des Saint-Antoninois à la fin du XVIIIe siècle, autant il est à peu près certain que l'accouchement de ce "sentir fran-

çais " est presque achevé au terme du XIXe siècle. La transformation de l'espace saint-antoninois et la vie sociale qui lui est conjointe depuis cette période est l'objet même de ce travail.

3. SAINT-ANTONIN ET SA REGION: L'ESPACE DE LA MONOGRAPHIE.



(1)

(1). Carte de Georges Julien extraite du "Guide illustré de Saint-Antonin".

Limite méridionale du Causse de Limogne des géographes, la région de Saint-Antonin s'étend sur la bordure sédimentaire Sud-Ouest du Massif Central avant la grande plaine alluviale où se joignent les eaux de l'Aveyron, du Tarn et de la Garonne (région montalbanaise). Vestige de la pénéplaine éogène, ce paysage de Causses a été creusé profondément à l'ère quaternaire par les vallées de l'Aveyron et de la Bonnette.

Au plan administratif c'est une région frontalière. Sous l'Ancien Régime, la Bonnette était la limite du Rouergue et du Quercy tandis qu'au Sud de l'Aveyron commençait l'Albigeois, partie prenante de la province du Languedoc. Très ancienne cité rouergate, Saint-Antonin s'est assujéti au fil des siècles un terroir composite de ces trois provinces. Le découpage départemental de la Révolution intégra d'abord le canton de Saint-Antonin au département de l'Aveyron. La création du Tarn et Garonne, en 1808, par démembrement des départements voisins, coupa Saint-Antonin de ses attaches rouergates. Son canton fait aujourd'hui partie du Tarn et Garonne et il est limitrophe du Tarn et de l'Aveyron.

Les limites, très vastes, de la commune et du canton ne définissent pas à proprement parler un "pays" au sens où l'entendent habituellement les historiens et les sociologues du monde rural (1). Une partie du territoire communal, notamment au Nord, Nord-Ouest, est dans la zone d'attraction de petites cités voisines (elles-mêmes chefs-lieux de canton): Caylus et Septfonds-Caussade. L'unité de lieu du canton est, davantage encore, artificielle. Au Nord, les communes de Castanet, Ginals et Parisot sont nettement orientées vers le département de l'Aveyron et Villefranche de Rouergue. A l'Est, Laguépie est à la charnière des zones d'influence de Villefranche et de Carmaux-Albi. En outre, au milieu du XIXème siècle, en dehors de Saint-Antonin, le canton comptait au moins trois autres agglomérations (Parisot, Verfeil, Laguépie) qui étaient au centre de petites régions relativement autarciques. En revanche, Saint-Antonin à cette époque (et aujourd'hui encore) englobait dans sa zone d'attraction tout ou partie de populations et de territoires appartenant à des communes extérieures à son canton: Espinas et Cazals dans les cantons voisins du Tarn et Garonne, Penne (2), Vaour,

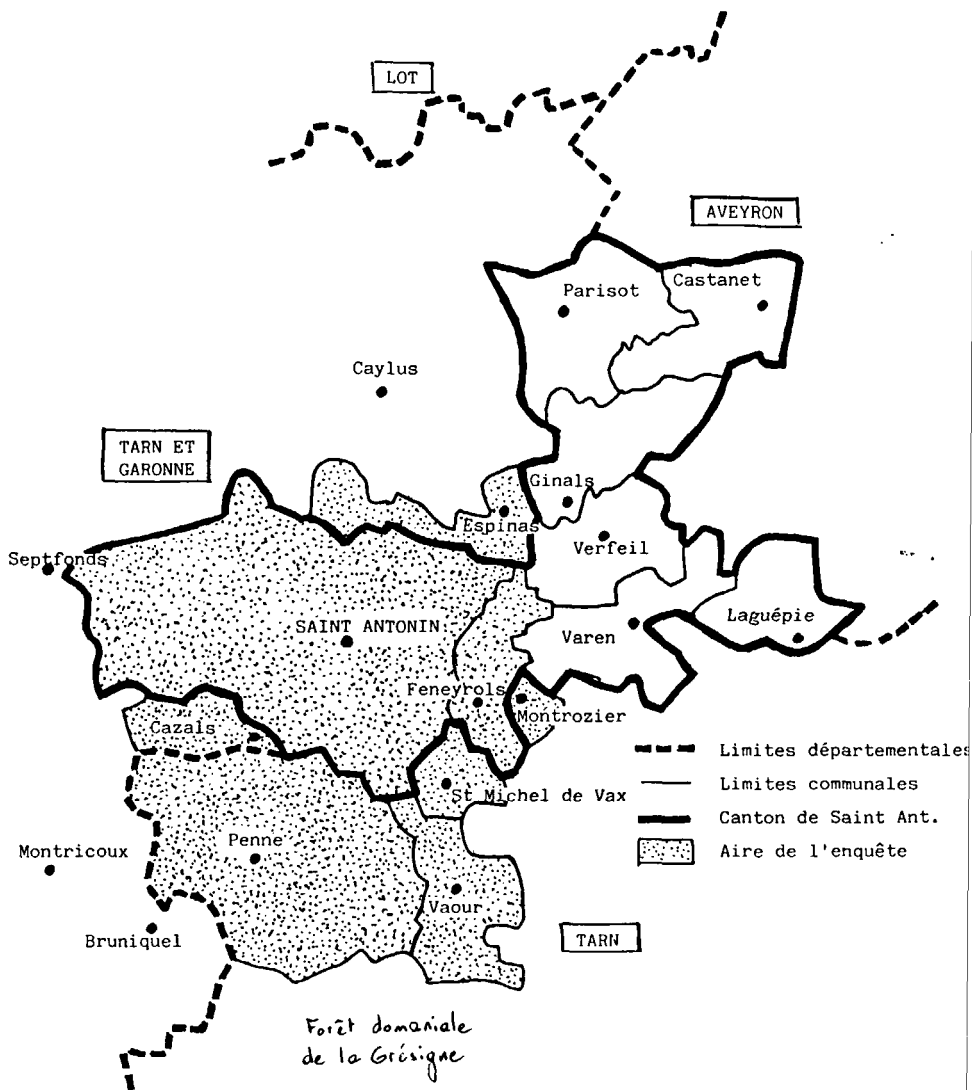
(1). Des tendances centrifuges se sont d'ailleurs manifestées à plusieurs reprises dans certains hameaux de Saint-Antonin, notamment à Servanac.

(2). Du fait notamment jusqu'à la fin du XIXe siècle de la précarité de ses communications avec Gaillac et Albi à travers la forêt de la Grésigne.

Saint Michel De Vax, Montrozier, dans le département du Tarn, participaient à des degrés divers de l'espace saint-antoninois.

Ces considérations justifient que l'aire de nos investigations ne recouvrent ni celles de la commune ni celles du canton dont elle est le chef-lieu. Par ailleurs, la dimension spatiale et humaine (environ 1.800 habitants aujourd'hui) de la commune de Saint-Antonin aurait pu nous inciter à inscrire exclusivement dans ses limites le cadre de notre recherche. Mais outre que toute une dimension de son arrière pays nous aurait dès lors échappé, il s'est révélé difficile de faire la part dans les données quantitatives disponibles sur la commune de ce qui relevait du noyau urbain et de ce qui relevait de son environnement plus ruralisant.

L'analyse des données démographiques, des courants migratoires et des aléas des activités locales nous a ainsi imposé des comparaisons avec les communes voisines moins urbanisées. Penne nous a servi souvent de point de comparaison en raison notamment de la richesse de ses archives communales. On trouvera sur la carte ci-jointe la topographie des lieux les plus souvent cités dans cet ouvrage.



4. METHODOLOGIE ET SOURCES

La méthodologie de cette recherche la situe dans le champ de l'histoire et de la sociologie. En marge des recherches sur archives, l'enquête sociologique a eu une forme essentiellement participative. Pendant près de deux années et demie nous avons vécu pour l'essentiel à Saint-Antonin partageant les joies, les colères, les angoisses, les plages de silence et les moments d'exubérance de la vie collective. Des trésors d'amitié qui nous ont été donnés là par surcroît nous préférons faire silence car ils s'accrochent mieux des gestes maladroits de la pudeur que d'un exhibitionnisme péremptoire.

Pour la période ici considérée, une soixantaine d'entretiens approfondis au magnétophone ont été réalisés, cette phase de l'enquête privilégiant la partie de la population saint-antoninoise la plus ancienne (personnes nées à Saint-Antonin et dans les communes voisines ou y résidant depuis longtemps).

La forme largement participative de l'enquête nous a conduits à accorder une attention particulière aux retombées culturelles de notre travail. Attentifs à la *mémoire collective*, nous nous sommes efforcés d'en restituer le contenu à la collectivité qui nous accueillait. Une partie des textes ici reproduits ont d'abord été publiés dans le bulletin de la Société des Amis du Vieux Saint-Antonin (plus de 400 abonnés à Saint-Antonin et dans la diaspora saint-antoninoise). Nous avons également réalisé plusieurs montages audiovisuels, projetés à Saint-Antonin à diverses reprises, avec l'iconographie que nous avons pu recueillir.

Quant aux entretiens, nous avons garanti à chacun un anonymat qui est ici respecté. Les citations de ces entretiens sont toutefois parfois accompagnées, quand la nécessité s'en faisait sentir, d'une mention de la position sociale (souvent le métier) ou de la localisation dans l'espace de celui qui parle. Ceux et celles qui sont cités le sont à titre de témoins. Ils sont sujets et non objets de la science. Nous nous sommes interdit, autant que faire se peut, tout jugement de valeur (hors celui de vraisemblance) sur le contenu de leur discours.

Il s'agit là d'un choix éthique essentiel à la consistance de

notre travail qui doit se lire dans le champ des sciences sociales et comme défi des sciences "humaines" tant il est vrai qu'" il n'y a pas de science de l'homme, ce qu'il nous faut entendre au même ton qu'il n'y a pas de petites économies. Il n'y a pas de science de l'homme, parce que l'homme de la science n'existe pas, mais seulement son sujet.

On sait ma répugnance de toujours pour l'appellation de sciences humaines, qui me semble être l'appel même de la servitude.

C'est aussi bien que le terme est faux, la psychologie mise à part qui a découvert les moyens de se survivre dans les offices qu'elle offre à la technocratie; voire, comme conclut d'un humour vraiment swif-tien un article sensationnel de Canguilhem: dans une glissade de tobog-an du Panthéon à la Préfecture de Police. Aussi bien est-ce au niveau de la sélection du créateur dans la science, du recrutement de la recherche et de son entretien, que la psychologie rencontrera son échec. (1)

Les seuls discours ^(dont l'analyse) fasse exception à cette règle éthique sont les discours de pouvoir car dans la mesure même où ils prétendent peser sur les destins individuels et collectifs ils sont naturellement objets de controverse et redevables d'une analyse critique. Par discours de pouvoir on n'entendra pas seulement le discours de ceux qui détiennent des pouvoirs mais encore le discours muet des équipements de pouvoir (les équipements de transport en sont un parmi d'autres) dont Braudel a souli-gné quelque part à quel point ils fonctionnaient comme un langage.

SOURCES HISTORIQUES

Sources locales

Le fonds d'archives des petites et moyennes communes se réduit le plus souvent à l'Etat Civil et au registre des délibérations du Conseil Municipal. A Saint-Antonin, par exception, et grâce au travail remarquable de Georges Julien, le fonds sur le XIXème siècle - si souvent méprisé par les archivistes - a été sauvé de la perte et a fait l'objet d'un classement systématique qui en facilite grandement l'accès. Nous avons largement puisé dans ce fonds. Les registres de délibérations et la correspondance des maires ~~se sont~~ ^{sont} révélés une source particulièrement riche.

(1). J. Laçan: "Ecrits", dans le chapitre "Science et Vérité".

Les listes nominatives des recensements qui ont également été conservées à Saint-Antonin (de la Révolution à 1936) sont également une source majeure pour la démographie et l'analyse de l'évolution des corps de métier. Une bonne part des tableaux statistiques récapitulatifs de ces recensements ayant été égarés (1) nous avons réalisé un traitement informatique, avec des moyens légers, de trois de ces listes nominatives (1891, 1911 et 1936).

A Penne nous avons pu également dépouiller les listes nominatives conservées à la mairie et inventorier de façon exhaustive le registre des délibérations.

Dans les autres communes (Cazals, Saint Michel De Vax, Espinas, Feneyrols, Vaour) nous nous sommes contentés de dépouiller l'Etat Civil pour étendre le champ de notre enquête démographique.

Sources départementales

L'absence d'inventaire général du fonds du XIXème siècle, aux archives du Tarn et Garonne nous a sans doute privé de sources importantes. La lecture et le dépouillement du Courrier de Tarn et Garonne (notamment pour la période d'ouverture de la voie ferrée) nous a cependant été d'un grand secours.

Sur le chemin de fer

La faiblesse des archives locales sur ce domaine, dont l'administration échappait pour l'essentiel aux collectivités territoriales, nous a contraints à une recherche de sources complémentaires.

Nous avons fait de très nombreuses recherches dans le fonds déposé en 1952 et 1953 par la SNCF aux Archives Nationales (cote:60 AQ) concernant les archives de la compagnie d'Orléans et du Grand Central. Hélas, l'appareil statistique très détaillé (par gare et par ligne) publié chaque année par la compagnie d'Orléans n'a pas été versé à ce fonds et semble avoir été détruit il y a quelques années à la gare d'Austerlitz. Nous remercions néanmoins Madame Barbe et Monsieur Viveyrol qui, à cette gare, nous ont aidés à tenter d'en retrouver la trace. A défaut de retrouver l'ensemble de ces statistiques, qui étaient une source importante

(1). Par ailleurs ces tableaux sont entachés de beaucoup d'incertitudes tant la tâche de mettre en forme statistique des listes de 5.000 personnes (avec cinq paramètres différents) était une tâche presque insurmontable pour les secrétaires de mairie.

dans la perspective où nous nous plaçons, nous avons pu retrouver Monsieur Dominique Renouard qui leur a consacré sa thèse il y a une vingtaine d'années et qui a accepté de nous communiquer les notes partielles (non publiées dans sa thèse) qu'il en avait prises. Ces notes nous ont permis de retracer, en partie, l'histoire de l'exploitation de la ligne de Saint-Antonin et de son environnement dans le réseau (voir cartes au chapitre sur le chemin de fer).

Nous avons également une dette particulière à l'égard de Monsieur Raymond Granier de Laguépie qui nous a communiqué ses notes sur la période de la construction de la voie ferrée.

Sur la route

Outre les sources locales, l'article d'Henri Enjalbert, cité en bibliographie, est une source régionale importante sur ce sujet ainsi que les plans de la route royale conservée aux Archives Nationales dans la série F 14. Nous avons également puisé dans ce fonds pour y consulter, notamment, les rapports des Ponts et Chaussées concernant la constitution du réseau routier autour de Saint-Antonin.

Sur l'émigration

Le récit autobiographique publié par Jean Manié, il y a quelques années, sous le titre "Le récupéré" est une source précieuse sur les conditions de vie du prolétariat saint-antoninois au tournant des XIXème et XXème siècles. Situé dans la période où l'émigration est la plus forte à Saint-Antonin, il en éclaire aussi de façon très détaillée le contexte et les modalités.

Sources privées

Nous remercions les personnes qui nous ont permis d'avoir accès à la correspondance de Georges Vallade (autre émigré de la génération de Manié) dont quelques lettres sont ici citées, aux notes de voyages d'un Saint-Antoninois vers 1850 et aux sermons d'un curé de Saint-Antonin à la fin du XIXème siècle.

1ère PARTIE

SITUATION AU MILIEU DU XIXe SIECLE

① UNE DÉMOGRAPHIE DÉJÀ DÉFICITAIRE

Pour toutes les communes rurales qui environnent Saint-Antonin, les années 1850 sont à la charnière (avec très peu d'écart) de l'inversion du mouvement de longue durée d'excédent des naissances sur les décès. A une démographie assez massivement excédentaire qui, sans doute depuis le début du XVIII^{ème} siècle, avait partout concouru à l'accroissement de la population va succéder un déficit qui, à peu d'exceptions près sur l'aire que nous considérons, ira sans cesse croissant.

SOLDE MOYEN DES NAISSANCES ET DES DECES					
	(+): solde positif	(-): solde négatif	(=): équilibre		
	1813-23	1831-40	1841-50	1851-60	1861-70
CAZALS	?				
PENNE	?	+	+	=	-
VAOUR	+	=	+	-	-
ST MICHEL DE VAX		+	+	=	-
FENEYROLS		+	+	-	-
ESPINAS		+	+	-	-
ST ANTONIN	=	-	-	-	-

La situation démographique de Saint-Antonin, en ce milieu de siècle, se distingue assez radicalement de cet environnement peu différencié. L'excédent des décès sur les naissances y est déjà assez important (déficit de 84 personnes entre 1841 et 1851 soit mouvement " naturel " de la population de -1,5 %). Ce déficit semble s'être creusé de façon à peu près continue depuis la dernière période qui soit connue (1813-1823) où il y ait eu, en moyenne,

quasi équilibre entre le flux des naissances et celui des décès(1).

Années de référence	TAUX DE NATALITE (Moyenne annuelle)				TAUX DE MORTALITE (pour mille habitants)			
	Moyenne nationale	St Antonin	St Michel de Vax	Penne	Moyenne Nation.	St Antonin	St Michel de Vax	Penne
1831-40	29	24	27,8	30,2	24,8	25,7	25,2	24,20
1841-50	27,4	22,6	28,2	24,6	23,3	24,2	23,3	21,9
1851-60	26,3	24,3	21,3	24,3	23,9	28,1	21,1	24,5

C'est donc avec une trentaine d'années d'avance sur son environnement plus exclusivement rural que Saint-Antonin semble être entré dans le cycle d'une démographie languissante. Est-ce à dire que le facteur urbain joue ici un rôle dans le fléchissement de la natalité ? Se peut-il que la modernité, les idées de la révolution peut-être, aient marqué les esprits ici plus que dans les villages voisins ? Une volonté délibérée de contrôle des naissances se manifeste-t-elle, ici, de façon précoce et par l'effet de quels " funestes secrets " ? C'est difficile à établir. On trouve trace pourtant dans les archives de la commune d'une femme qui entre 1841 et 1851 purge 10 ans de prison pour " crime d'avortement ", même chose à Penne en 1853, la cigüe d'après quelques récits qui nous ont été faits semble avoir eu une réputation de plante abortive, les abandons d'enfants, dans les classes les plus démunies, paraissent assez fréquents et il suffit que soient trouvés sur une lande des " langes d'enfant du premier âge " pour qu'un soupçon d'infanticide pèse sur les classes populaires (2). Faibles indices. Ils sont cependant significatifs que quelque chose bouge, à cette époque, dans les mentalités, par rapport à la natalité.

(1). Albert Cavaillé, ouvrage cité, p. 22.

(2). Lettre de 1868 du commissaire de police au Maire de Saint-Antonin. Arch. Mun. ; Saint-Antonin.

S. Canal a également mis en évidence(1) comment, dans cette région traditionnellement attachée à un droit successoral où le droit d'aînesse protégeait les patrimoines ruraux du morcellement, le droit successoral issu de la Révolution, en posant le principe de l'égalité des enfants devant l'héritage, a précipité la paysannerie vers la limitation des naissances: " En nos pays, la presque unique cause de dénatalité a été le Code Civil avec sa loi de partage. Le paysan ne connaissait qu'une richesse, la terre. Il adorait cette amante difficile à conquérir, et se rendait compte que la partager après lui, ce serait la tuer ... Donc un enfant..." écrit-il, citant un Conseiller Général de la région. Il cite également le témoignage de notaires et de maires de communes proches de Saint-Antonin qui notent, lors de la grande enquête agricole de 1866, la fréquence des enfants uniques, quand la première naissance est un garçon(2), dans les ménages de petits propriétaires ruraux.

Quoiqu'il en soit, ce facteur n'explique pas la précocité du déséquilibre démographique saint-antoninois puisqu'il apparaît justement dans un contexte plus urbanisé.

L'importance de la mortalité infantile explique, sans doute, en partie, le déséquilibre. Au milieu du XIXème siècle, pour les plus mauvaises années, plus de la moitié des décès enregistrés dans la commune sont des décès d'enfants de moins de dix ans. En moyenne, c'est près d'un enfant sur deux qui n'atteint pas l'âge de dix ans.

LA MORTALITE INFANTILE A SAINT-ANTONIN AU MILIEU DU XIXe		
Année	Nombre d'enfants décédés avant l'âge de 10 ans	% de survivants après dix ans (3)
1853	33	72%
1854	50	58%
1855	51	56%
1856	57	51%
1857	83	30%
1858	52	58%
1859	74	42%
1860	64	50%
		Moyenne 52%

Curieusement, les années où l'hécatombe est la plus sévère(55-56-57-58) sont celles où la construction de la voie ferrée amène dans la commune un surcroît de travail et de richesse. A-t-on délaissé les enfants pendant cette période?

(1). Dans "Un département exsangue, études démographiques sur le Tarn et Garonne"; Paris 1934.

(2). Par contre, dans les familles où l'aînée est une fille, les enfants multiples sont plus fréquents car avoir une fille, à cette époque, c'est un malheur qu'il faut réparer.

(3). Par rapport à l'effectif moyen de leur génération.

Si on compare cette situation à celle qui prévaut dans la commune plus rurale de Penne, on est frappé par la surmortalité infantile qui se manifeste à Saint-Antonin pendant cette période. On sait que la surmortalité infantile est une donnée générale du monde urbain à cette époque mais son importance, à Saint-Antonin, manifeste avec éclat le poids de la misère qui y sévit alors. La longueur de la période couverte par la statistique de Penne met également en évidence à quel point ce phénomène n'est pas accidentel et il faudra encore pas mal de décennies pour que la mortalité infantile commence à fléchir.

LA MORTALITE INFANTILE A PENNE					
Année naissance ou décès	Total naissances	Enfants morts-nés	Enfants décédés dans leur 1ère année	Enfants décédés entre 1 et 10 ans	% de survivants après 10 ans (1)
1833	65	?	15	20	52 % (2)
1836	60	?	10	6	76 % (2)
1837	64	?	9	6	76 % (2)
1845	50	0	3	5	87,5 %
1849	50	4	10	12	61 %
1856	37	1	4	7	76 %
1859	54	2	14	8	57 %
1861	46	1	7	16	55 %
1862	45	2	11	9	60 %
1864	53	1	14	3	66 %

Cette lettre de recommandation qu'adresse, en 1828, un conseiller municipal de Lalbenque (3) au Maire de Saint-Antonin pour lui recommander une sage-femme, éclaire sans doute, pour partie, le contexte de cette mortalité infantile exceptionnelle: "*... mon désir est de rendre hommage à la vérité et de prouver à la dame Brisse toute l'estime et la bienveillance que je lui porte et qu'elle*

(1). Par rapport à la moyenne des naissances de leur génération.

(2). Estimations.

(3). Commune sise aux confins du Lot et du Tarn et Garonne au nord de Saint-Antonin.

mérite à tous égards, m'engageant à vous assurer qu'elle emporte les regrets de tout ce qu'il y a ici de gens honnêtes et capables d'apprécier ses connaissances et ses qualités morales. Il eut été à désirer dans l'intérêt des habitants de notre contrée et dans celui de la dame Brisse que ces personnes eussent été en majorité car on ne peut attribuer sa résolution d'abandonner notre endroit qu'à l'attachement obstiné des habitants à leurs préjugés et à de pernicieuses routines, suite inévitable de leur ignorance et de leur pauvreté.

Comme ordinairement le peuple suit l'impulsion qui lui est donnée par ses autorités, je suis certain, Monsieur, qu'accueillie par vous avec bienveillance, la dame Brisse obtiendra sans peine celle de vos administrés. Je suis d'autant plus porté à le croire, qu'ayant été à même de l'aider, dans l'inactivité où elle se trouvait, de mon crédit et de ma bourse, je l'ai constamment trouvée d'une bonne foi et d'une exactitude scrupuleuse. ..." (1)

COURANTS MIGRATOIRES ET DEMOGRAPHIE

Mais ce qui détermine au premier chef la précocité du fléchissement démographique, à Saint-Antonin, nous semble surtout à rechercher dans l'interdépendance étroite qui lie les mouvements migratoires à la démographie. Si, dès 1820, la natalité et la nuptialité sont plus faibles à Saint-Antonin que la moyenne nationale alors que le taux de mortalité lui est supérieur, c'est à n'en pas douter que la moyenne d'âge de la population est plus élevée ici que dans le reste du pays (et que dans les campagnes environnantes). Ces symptômes de vieillissement enregistrent sans doute avec retard les méfaits des dragonnades et les nombreux exils qui leur sont imputables.

Il se peut aussi que les guerres de la Révolution et de l'Empire aient fait dans la ville plus de recrues que dans les campagnes environnantes qui, dans l'ensemble, ont été des hauts lieux

(1). Arch. Mun. Saint-Antonin; 18-7-1828

d'insoumission (et de refuge pour les déserteurs) (1). La durée du service militaire aidant (7 ans), le poids de la conscription semble peser lourd sur les équilibres démographiques. Pour ceux qui tirent le mauvais numéro, elle retarde le mariage et elle alimente, par sa durée, un courant d'émigration plus durable. Le Maire de Saint-Antonin en note l'importance en marge du recensement de 1856 quand il attribue la baisse de la population " au grand nombre de gens incorporés dans l'armée depuis le dernier recensement ". Et ce d'autant plus que le petit peuple de journaliers et de gagistes de Saint-Antonin semble fournir un assez fort contingent de remplaçants (pour les enfants de notables des grandes villes) recrutés par des rabatteurs professionnels comme celui qui, dans les années 30, envoie cette circulaire au Maire de Penne: " *L'opération de remplacement militaire dont je m'occupe depuis longtemps, écrit ce singulier directeur de société en commandite contre le tirage au sort, m'ayant fait connaître honorablement soit à Toulouse, soit dans les départements voisins, je prends la liberté de m'adresser à vous, Monsieur le Maire, dans l'intérêt des jeunes gens de votre commune pour vous prier de rap-peler et faire savoir tant aux personnes qui se présenteront à votre mairie pour vous demander les pièces nécessaires qu'au courtier qui les accompagne, que je paie au comptant l'engagement à ceux qui le désirent et que, pour donner plus de garantie à ceux qui pour prendre une plus forte somme ne veulent être payés qu'a-près un an et un jour, c'est à dire à l'échéance de la responsa-bilité, je dépose chez l'un de mes notaires de Toulouse le prix convenu pour le remplacement. Il est inutile de dire que, dans l'un ou l'autre cas, une commission sera payée au courtier toujours comptant* ". (2)

Autre facteur défavorable: le courant d'émigration vers l'Algérie qui semble assez fort à Saint-Antonin vers les années 1840. De 1845 à 1853, période où les problèmes de subsistance sont

(1). Cf. R. Granier "Jadis en Bas Rouergue" et " La Révolution à Penne d'Albigeois" , ouvrage cité.

(2). Cité par P. et J. Malrieu " Penne d'Albigeois ..." , ouvrage cité, p. 122.

particulièrement aigus, nous avons trace (1) de 11 demandes de passage pour l'Algérie (afin de s'y établir) de citoyens civils de la commune.

Malgré cette conjugaison d'une démographie déficitaire et de courants d'émigration défavorables, il est cependant remarquable que la population de Saint-Antonin, à la différence de la plupart des communes rurales qui l'entourent, reste relativement stable pendant la première moitié du siècle.

VARIATIONS DE LA POPULATION RECENSEE						
Année	St Antonin	Penne	St Michel de Vax	Montrozier	Vaour	Albi
1809	5.369					
1831	5.462	2.393	358	169	644	11.665
1851	5.407	2.157	405	133	655	13.788

Dans l'environnement rural de Saint-Antonin, seules les communes de Vaour et de Saint Michel résistent assez bien à ce mouvement de dépopulation très précoce (d'autant que la démographie y est encore excédentaire). A Saint Michel c'est le dynamisme des naissances qui semble l'explication déterminante mais le courant s'inversera bientôt. A Vaour, cette situation de plus grande stabilité se prolongera au cours des périodes suivantes. Elle semble liée à la situation particulière de la commune à qui la forêt domaniale de la Grésigne fournira pendant longtemps une masse assez stable d'emplois.

(1). Arch. Mun. Saint-Antonin; Reg. Corr.

SOLDES MIGRATOIRES (pour mille habitants)				
Année	St Antonin	Penne	Vaour	St Michel de Vax
1831-1835	+ 6	?	- 5	- 72
1836-1841	- 6	- 41	- 61	+ 13
1841-1845	+ 15	- 49	+ 33	- 8
1846-1850	+ 5	- 17	- 9	+ 10
1850-1855		- 1	- 30	- 12

Quant à Saint-Antonin, elle joue, pendant la période 1830-1850, un rôle de pôle d'attraction qui compense les facteurs défavorables que nous avons relevés. D'où résulte la stabilisation de sa population. La légère remontée des mariages par rapport à la période de 1820 semble également indiquer que cet afflux de population nouvelle contribue à un léger rajeunissement de la population communale.

TAUX DE NUPTIALITE (Moyenne annuelle pour mille habitants)		
Année	Moyenne nationale	St Antonin
1813-1823	- 8%	7,3%
1837-1840	- 8%	7,6%
1841-1850	- 8%	7,6%
1851-1860	- 8%	9,2%

Malgré ces mouvements migratoires, la mobilité spatiale

des personnes est, en moyenne, très réduite à cette période. Pour l'immense majorité, l'horizon des paroisses et des communes avoisinantes semble bien le seul horizon connu. Ainsi nous avons calculé qu'un(e) Saint-Antoninois(e) " à marier ", dans la période 1837-1838, ne parcourt pas plus de 17 kilomètres, en moyenne, pour trouver son conjoint (1). Cette moyenne chute à 4,5 kilomètres si on élimine simplement 3 mariages (sur 90) (ceux dont les conjoints ont des lieux de naissance très éloignés) ! A la même époque, 90% des Saint-Antoninois se marient avec un compatriote ou un conjoint natif d'une commune voisine (2). En 1861, la proportion d'habitants de Saint-Antonin et de Penne qui sont nés en dehors du département est respectivement de 4,4% et de 7,2%. Il s'agit pourtant (surtout pour Penne) de deux communes frontalières dans leurs départements respectifs ! En outre, cette statistique est postérieure à la construction de la voie ferrée qui a été l'occasion d'un brassage de population relativement important.

OÙ LES SAINT-ANTONINOIS TROUVENT-ILS LEUR CONJOINT (3).				
Année	A St Antonin	Dans les communes voisines (4)	Dans le T.etG. ou dans les départements voisins (5)	Plus loin
1837-38	66,3%	23,6%	5,6%	4,5%
1847-48	60 %	27,2%	11 %	1,8%

(1). Moyenne obtenue en comptant pour 0 la distance des mariages entre Saint-Antoninois et par une évaluation " à vol d'oiseau " de la distance du lieu de naissance des conjoints nés à l'extérieur de la commune.

(2). Ce qui est à peu près équivalent compte tenu de la superficie très étendue de la commune et de la dispersion de son habitat rural. Dans beaucoup de paroisses de Saint-Antonin, la commune voisine est plus proche que le bourg.

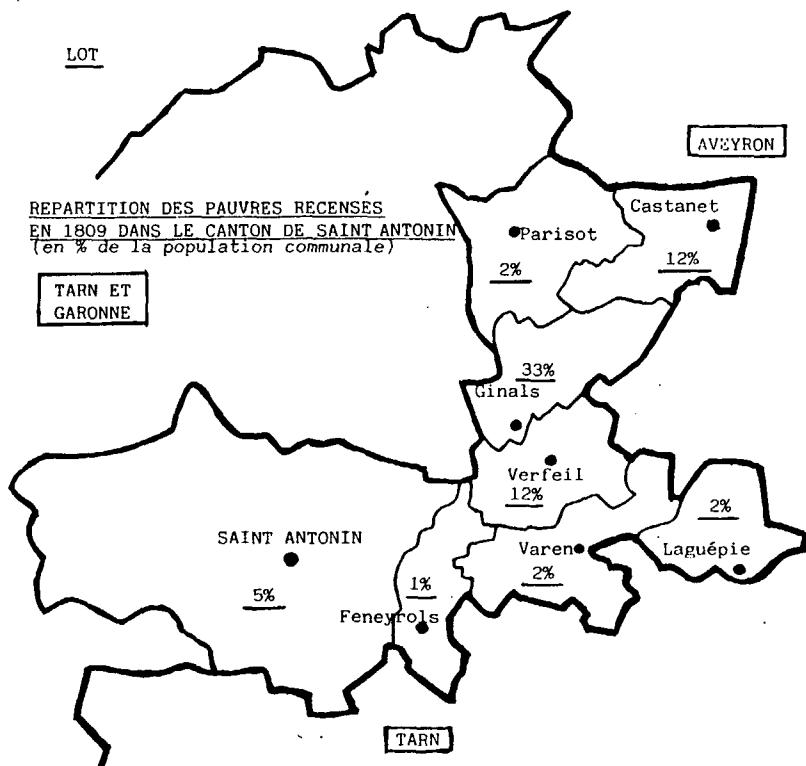
(3). Source: registre des mariages de Saint-Antonin. Cette statistique ne prend en compte que les mariages célébrés à Saint-Antonin à l'exclusion des expatriés qui se marient à l'extérieur.

(4). Qui ont une limite communale avec Saint-Antonin.

(5). Tarn, Aveyron.

② FAIM, MISERE , EPIDEMIES: TROIS HANTISES TOUJOURS VIVACES

Au milieu du siècle, à Saint-Antonin comme dans les campagnes environnantes, la faim et la misère sont encore le lot commun de beaucoup d'hommes et de femmes. En 1809, ils étaient 250 dont 100 mendiants à être recensés (pour une population de 5.359 habitants) et les communes des hautes terres du canton en dénombraient une proportion bien plus considérable.



Ces chiffres sont sans doute un peu homogènes, les critères d'appréciation ont pu varier d'un Maire à l'autre. En 1846, où les récoltes ont été mauvaises, ils sont 191 à recevoir de la soupe à

l'hospice de Saint-Antonin du 8 avril au 18 avril (période cruciale de " soudure "). En 1858, " *le nombre approximatif des indigents qui ne sont pas ostensiblement connus (c'est à dire, sans doute, pas mendiants) est de 250 pendant la mauvaise saison et 150 en temps ordinaires.*" (1) En 1896, 295 indigents sont recensés et le " tarif de l'abonnement " par indigent (sans doute le montant hebdomadaire des secours) est de 1,35 F. En 1898, 171 indigents sont inscrits sur les listes de la médecine gratuite.

Sur ces terres où les rendements agricoles restent longtemps très faibles (8,30 hectolitres par hectare en moyenne pour le blé quand on en semait 2, ceci en 1866) (2), il suffit d'une mauvaise année, d'un accident climatique, pour que l'équilibre précaire des cycles d'auto-consommation soit rompu. Comme à Penne, village voisin, où en 1823, " *... il a été impossible aux habitants de payer leurs impositions des trois dernières années à cause de la gelée de 1820, de la grêle affreuse de 1821 et de la sécheresse de 1822. Les habitants manquent de pain. Ils l'empruntent depuis 2 ans et ils n'ont même pas l'argent nécessaire à l'achat des semences à jeter dans les champs. ...*" (3). Dans le même village de Penne, une épidémie de dysenterie (signe évident de malnutrition) fait encore, en 1849, six victimes parmi les enfants.

Cette pression de la faim et de l' " extrême misère " recouvre sans doute, tout au long du siècle, des réalités assez diversifiées. Il semble notamment que les disettes qui frappent l'intégralité d'une population mâle disparaissent à peu près entièrement, dans la région, autour des années 1850. Mais il suffit encore d'une mauvaise année, d'une hausse soudaine du prix du blé, pour qu'un peuple de crève-la-faim vienne soudain hanter les suppliques des autorités locales. A Saint-Antonin, ces demandes pressantes de secours sont particulièrement nombreuses dans la décennie 1845-1855. En 1847, le Maire demande au Préfet d'appuyer, auprès du Ministre de l'inté-

(1). Arch. Mun. Saint-Antonin.

(2). A la même époque, " *Pour l'ensemble du pays, les écarts vont de 21,6 hectolitres par hectare , dans le Nord , à 11,1 dans le centre et le Sud du Massif Central.*" Histoire de la France rurale, Tome 3, p. 134

(3). P. et J. Malrieu, ouvrage cité p. 113.

rier, une demande de secours (1.000 F) pour secourir " la classe indigente ... pendant le temps où elle ne pourra pas se livrer au travail agricole pour cause de pluies continuelles ... la population verra avec la plus grande satisfaction que le gouvernement veille aussi sur cette classe si intéressante de la société(1)..."

En 1853, la municipalité organise des quêtes pour les pauvres, en 1854, elle fait distribuer des " bons de pain " aux pauvres et, durant ces années, le prix du pain est le plus souvent taxé. Il le sera à nouveau, en 1867 année où, à Saint-Antonin, les ressources affectées à l'extinction de la mendicité sont insuffisantes en raison de l'augmentation du prix du pain: "... c'est le pain qui est presque exclusivement distribué en secours ... les secours ont été réduits à 80 centimes pour les grandes personnes (sans doute par semaine) et à 50 centimes pour les enfants ... ils ne pourront pas l'être davantage ..." (2).

PRIX DU PAIN A SAINT-ANTONIN (au kilo)				
	Pain pistolet ou petit pain	Pain blanc de 1ère qualité	Pain de 2ème qualité	Pain de 3ème qualité
1853	45 centimes	40 centimes	35 centimes	
1867	45 centimes	38 centimes	34 centimes	32 centimes

QUELQUES SALAIRES AU MILIEU DU XIXe SIECLE
Instituteur: 200F/an (1849), 600F/an (1857) Cantonnier de ville: 150F/an (1853) Commissaire de Police: 600F/an (1856), 800F/an (1857), 1100F/an (1870) Sage femme: 160F/an (1862) Ouvrier agricole: 0,50 à 1F/jour vers 1850 selon la saison 1 journée de travail d'un artisan du bâtiment vers 1850: 1F50 à 2F/jour 1 journée de travail d'un ouvrier de la papeterie vers 1850: 1F50 /jour

(1). C'est sans doute un trait d'humour noir en usage entre les notables. Source: Arch. Mun. ; Reg. Corr.: 25-2-1847.

(2). Lettre du Maire au Préfet, Arch. Mun. ; Reg. Corr.: 22-8-1867

La taxation est d'ailleurs l'occasion de la première grève dont nous ayons connaissance à Saint-Antonin. Pendant plusieurs jours, en 1853, estimant le prix du pain trop bas, les boulangers ne font plus cuire le pain. Il faudra que la municipalité accepte d'augmenter de 2 centimes le prix taxé pour qu'ils acceptent de le cuire à nouveau.

Depuis le début du siècle, il semble que les zones de concentration de la pauvreté se soient quelque peu déplacées. Le recensement de 1809, notamment, donnait l'image d'une misère rurale plus nombreuse encore que celle de la ville. En 1858, on ne peut qu'être surpris, en comparaison, de la faiblesse des chiffres cités par les curés des paroisses rurales de la commune de Saint-Antonin: 23 "pauvres honteux"(1) au Bosc, 33 mendiants dont 20 "pauvres honteux" à Servanac, 9 indigents à Ste Sabine mais plus loin il précise "*pauvres mendiants: 3 femmes et 2 enfants naturels; pauvres non mendiants: 1 famille de 4 membres, 1 veuve puis un couple de parents.*"

En 50 ans, la situation des campagnes semble s'être beaucoup améliorée et la zone de plus grande pauvreté semble désormais se concentrer dans la cité.

Pauvreté, par exemple, des métiers qui amorcent leur déclin. En 1845, le Maire de Saint-Antonin soutient auprès du Préfet la pétition des pêcheurs de Saint-Antonin qui "*veulent pêcher dans l'Aveyron jusqu'à Nègrepelisse (en suivant les boucles de l'Aveyron ça fait bien 35 kilomètres !) avec un tramail (?) ou autre engin. Les pêcheurs de cette localité sont pauvres et avec le seul engin qui leur est permis ils ne peuvent pas gagner leur vie ... s'il vous était possible de satisfaire les pétitionnaires ce serait avantageux pour eux et agréable pour moi qui serait ainsi débarrassé de leurs plaintes incessantes.*" (2)

La misère semble alors frapper plus durement encore le petit peuple des journaliers, bordiers et gagistes, plus nombreux, semble-t-il en ville que dans les paroisses rurales. Pour le moins, ceux

(1). Pauvres qui ont honte ou comme dit un autre texte " qui ne sont pas ostensiblement connus " par opposition aux mendiants.

(2). Arch. Mun. Saint-Antonin; Reg. Corr.

qui sont concentrés dans le bourg semblent voués aux statuts les plus précaires (alors que ceux qui ont des gages à l'année vivent plutôt dans les fermes) : travailleurs intermittents, payés à la journée, leur lot est le travail d' "occasions" et des périodes de grands travaux. Beaucoup, sans doute, travaillent de surcroît pour leur propre compte ou " à moitié " de petits lopins: vignes ou jardins aux alentours de la ville et même jusqu'aux bords des causses les plus proches (ainsi sur celui du Bosc, semble-t-il). L'hiver pour eux est une rude saison car c'en est fini des travaux rémunérés (1 F par jour semble alors la moyenne).

Et c'est pour l'essentiel, cette masse de journaliers qui va construire ou améliorer le réseau des routes départementales ou locales qui desservent la commune. Car pour conjurer les " périls de désordres " engendrés par cette situation explosive, les autorités (la municipalité et l'état) vont multiplier, dans cette période, les " ateliers de charité " voués aux travaux routiers.

"Par suite du manque de travail que l'hiver traîne à sa suite, une très grande misère va tomber sur la commune de Saint-Antonin dont la plus grande partie de la population appartient à la classe agricole. Les fonds communaux ne permettant pas d'établir des ateliers de charité, il serait convenable de procurer de l'ouvrage à la classe ouvrière pendant les 3 ou 4 mois qui vont arriver pour diminuer l'état de misère d'un grand nombre de familles qui n'ont d'autres ressources que le produit de leur travail journalier.

Ne serait-il pas possible d'ouvrir deux ateliers sur le chemin de grande communication de Saint-Antonin à Montricoux afin que la population indigente de ces deux communes trouvât sur ces chantiers de quoi alimenter leur famille jusqu'à ce que les travaux de l'agriculture réclamassent de nouveau ses bras?.. Leur emploi serait de la plus grande efficacité en ce moment de crise provoquée par de mauvaises récoltes et la cherté des grains..." (1)

" Par suite des bienveillantes dispositions prises par vous, en faisant établir deux ateliers sur le chemin de grande communication de Saint-Antonin à Montricoux, la classe ouvrière si

(1). Arch. Mun. ; Reg; Corr.: 11-12-1845.

nombreuse à Saint-Antonin a pu travailler pendant les 2 ou 3 mois où les travaux d'agriculture occupent si peu de bras. Grâce à l'atelier établi dans la commune, un grand nombre de familles ont été garanties de la misère ... la misère ne sera pas moins grande que les années précédentes et le seul moyen de l'atténuer c'est d'ouvrir des ateliers sur plusieurs points..." (1)

" ...les ouvriers auxiliaires donnés aux cantonniers travaillant sur la route départementale n° 29 de Saint-Antonin à Laguëpie principalement ont un arriéré considérable à réclamer. La plupart d'entre eux sont très pauvres et un retard si prolongé pour le paiement de leur salaire les inuit presque toujours à des pertes attendu qu'ils sont obligés de demander du crédit (2) pour l'achat de tout ce qui leur est nécessaire. Souvent même leur objecte-t-on que vu la lenteur qu'ils mettent dans l'acquittement de leur compte, ils verront cesser le crédit d'un moment à l'autre. Cet état de choses mérite bien qu'on prenne les mesures les plus promptes afin de tirer ces malheureux de l'état de souffrance où ils sont réduits par suite du retard apporté dans le paiement de leur salaire. ..." (3)

En 1853 encore, à la veille de l'ouverture des travaux du chemin de fer, le Maire demande au Préfet l'ouverture d'un atelier sur la route départementale n° 29 (Saint-Antonin- Laguëpie) " pour donner du travail à la classe ouvrière (4) pendant la saison rigoureuse, en présence de l'extrême misère dont nous sommes menacés" (5). Et quelques semaines plus tard, le Conseil Municipal vote une imposition extraordinaire de 5 centimes pour l'ouverture d'ateliers de travail " afin d'adoucir à la classe ouvrière les privations qu'entraîne la cherté des subsistances " (6)

(1). Arch. Mun. ; Reg. Corr.: décembre 1846.

(2). Voilà une preuve que les prêts plus ou moins usuraires sont pratiqués à l'époque à Saint-Antonin. Cf. le chapitre " Faiblesse de la circulation monétaire " et notamment l'attitude de la municipalité par rapport à la modernisation du crédit.

(3). Arch. Mun. ; Reg. Corr.: 25-2-1847

(4). On ne parle plus d'indigents (ni d'ateliers de "charité") mais d'ouvriers et de travail; les changements du pouvoir central (République puis Empire) semblent être à l'origine de cette désaffection du codage charitable qui semble caractéristique de la monarchie.

(5). Arch. Mun. ; Reg. Corr. : 22-9-1853.

(6). Idem: 22-9-1853.

Le réseau routier semble donc avoir progressé à Saint-Antonin au rythme des crises de subsistance, de cherté du pain et aussi des crises de l'emploi. Les grands travaux qui y sont effectués apparaissent en effet, à cette époque, comme un des régulateurs essentiels de l'emploi et de la survie (Cf. les chapitres sur les routes).

Un autre régulateur de la pauvreté ce sont les souscriptions " pour l'extinction de la mendicité " (1) qui sont organisées en ville à l'initiative de la municipalité. Cette initiative d'origine urbaine semble susciter les plus grandes réserves dans les paroisses rurales de la commune. Au chapitre " Faiblesse de la circulation monétaire " nous évoquerons les réticences des paroissiens de Sainte Sabine telles que les exprime leur curé. Même écho, à la même époque, sous la plume des curés du Bosc et de Servnac "*... tout le monde préfère donner devant la porte à chaque mendiant qui passe ...*" (2), "*... un grand nombre de propriétaires n'ont pas voulu promettre (souscrire) parce qu'ils tiennent beaucoup aux prières que font les pauvres devant leur porte ...*" (2).

Cette opposition entretiendra pendant longtemps, dans le discours des notables, la fiction d'une générosité urbaine qui s'opposerait, dans cette affaire, à la ladrerie paysanne (3). Il nous semble en fait que ce sont, pour l'essentiel, deux cultures de la pauvreté qui s'opposent là. L'une positive (et peut-être archaïsante) où le pauvre et le mendiant ne sont pas forcément des réprouvés mais au contraire, sont encore auréolés d'un message (prophétisme?) biblique ou évangélique. L'autre sans doute plus moderne qui vient substituer à la charité individuelle des flux monétaires d'assistance plus abstraits. Mais pour être plus entichée de modernité, cette culture urbaine de la pauvreté n'est peut-être pas plus généreuse au fond que celle du monde rural car ce qui semble bien y

(1). Une société qui a le même objet fonctionne d'ailleurs à Saint-Antonin au milieu du siècle

(2). Arch. Mun.

(3). D'ailleurs le curé de Ste Sabine note que " *dans le cas où l'offrande faite par les souscripteurs ... paraîtrait insuffisante à l'autorité supérieure, la paroisse de Ste Sabine se chargerait volontiers de nourrir ses pauvres*".

faire scandale c'est moins la pauvreté, elle-même, que sa publicité (la mendicité).

Le contraste du cri du coeur du Maire de Saint-Antonin: "*... ce serait agréable pour moi qui serait ainsi débarrassé de leurs plaintes incessantes*" (1) avec l'attachement presque physique du monde paysan à la société des mendiants, est à cet égard, assez significatif. Comme l'est l'effort de classification que l'on sent se perfectionner, peu à peu, dans les inventaires de la pauvreté (" pauvres honteux", " pauvres mendiants ", " pauvres non ostensiblement connus ") dans ce qu'il charrie d'exclusion (définition d'une " bonne " et d'une mauvaise pauvreté).

Et ce n'est sans doute pas de façon tout à fait innocente que la pression exercée par la ville sur la campagne dans le cadre des " souscriptions pour l'extinction de la mendicité " aboutit à une montée symétrique de l'intolérance de la campagne vis à vis de la pauvreté: "*... tout ce que mes paroissiens désirent c'est qu'il soit défendu aux mendiants de sortir de leur commune et encore plus qu'il leur soit défendu de sortir de leur département car les départements voisins nous encombrerent de mendiants. S'il était défendu aux mendiants de notre département de mendier dans les départements limitrophes nous pourrions alors refuser l'aumône à ceux qui nous viendraient des départements voisins et en cela nous gagnerions beaucoup car pour dix mendiants de notre département qui s'en vont, il y en a 100 étrangers qui viennent...*" (2)

Cette montée de l'intolérance vis à vis de la pauvreté (il est clair qu'en retour, les pauvres supporteront de plus en plus mal aussi leur indigence) qui s'inscrit sur un arrière fond de déclin des solidarités immédiates (l'oustal, les petites communautés paroissiales) sera sans doute un des facteurs culturels d'accélération de l'émigration. (3)

(1). Déjà cité dans la lettre à propos de la pétition des pêcheurs de Saint-Antonin.

(2). Lettre du curé de Ste Sabine au Maire de Saint-Antonin: 15-1-1858; Arch. Mun.

(3). Voir le chapitre: "Partir, poids des facteurs culturels".

EPIDEMIES ET IRRUPTION DE L'ORDRE HYGIENISTE.

Nous avons déjà noté pour Penne (1) le poids considérable de la mortalité infantile, tout au long du siècle. Il n'en va pas différemment à Saint-Antonin et il faudra encore longtemps pour que la mort occupe cette figure individualisée et presque intime (en même temps que socialement refoulée) que nous lui connaissons aujourd'hui. Elle a encore des rythmes collectifs qui se manifestent dans les épidémies et les risques épidémiques qui sont une des hantises les plus tenaces de l'époque. Le recours à la médecine, à cette époque, n'est d'ailleurs pas forcément une marque de prudence, au moins dans la première moitié du siècle. Les lettres du Préfet dans les années 1820 donnent à voir que sur trois pharmacies ouvertes à Saint-Antonin, deux sont soupçonnées d'exercice illégal et la troisième mal tenue: "*...j'ai sous les yeux le rapport des membres du jury médical qui ont dernièrement procédé à la visite des pharmacies. Celle du Sieur X, dans votre ville, est mal tenue; les médicaments sont vieux et mauvais; il n'est pas pourvu du livre exigé par l'art. 35 de la loi du 21 germinal, an douze, pour le vente des substances vénéneuses.*

Le sieur Y, autre pharmacien, est muni d'un livre mais irrégulier; son officine est mal tenue; les remèdes décomposés et même falsifiés. A l'observation qui lui a été faite, le sieur Y a répondu par de mauvais propos et des menaces. Je vous charge expressément, Monsieur, de les mander auprès de vous, de leur enjoindre de se conformer aux lois et réglemens et de les prévenir que si lors de la prochaine inspection, ils ne se sont pas mis en règle sur tous les points, je les dénoncerai à l'autorité judiciaire. Vous témoignerez d'ailleurs mon mécontentement au sieur Y que sa qualité d'adjoint à la mairie rend inexcusable. " (2).

Au début du siècle, la variole fait encore de terribles ravages et l'on voit, vers 1817, le Préfet mobiliser les curés des paroisses rurales de Saint-Antonin pour convaincre leurs ouailles d'ac-

(1). Cf. chapitre sur la démographie.

(2). Arch; Mun; .; Lettre du Préfet: 20-12-1825.

cepter la vaccine. En 1871, elle fait un retour en force: " *cas nombreux de varioles, amenant presque toujours la mort..environ 80 personnes de tous âges ont été atteintes durant l'hiver 1870-1871, (...l'épidémie) dure encore...*" note un médecin de Saint-Antonin et la même année celui de Laguëpie: "...*Cette année la variole a eu le pas sur toutes les autres maladies et s'est montrée presque toujours confluyente et parfois hémorragique. La commune de Laguëpie a été moins éprouvée par le fléau que dans la commune de Varen. Dans cette dernière la variole a été très meurtrière.*"(1)

La même année, les médecins signalent encore, dans le canton, une épidémie de fièvre typhoïde (elle refera une apparition en 1899) et une autre de petite vérole (à Varen, Verfeil, Feneuyrols et Ginals). Pourtant dès 1834, on semble vacciner la vérole. Mais souvent, semble-t-il, avec retard, quand l'épidémie est déjà là: " *A la réception de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire avant hier pour me prévenir des ravages occasionnés, dans votre commune, par la petite vérole, lettre que j'ai reçu ce matin, je me suis empressé selon vos désirs de me procurer du vaccin. Vous en trouverez ci-annexées, cinq ou six croutes. Le médecin qui me l'a donné compte beaucoup sur son efficacité.*

Si l'intensité de ce fléau se développait davantage, je vous prie de m'en informer; je désire même être tenu, dès à présent, au courant de cette maladie et sur ses progrès..."(2).

Tout au long du siècle, vérole et fièvres typhoïdes feront des apparitions épidémiques sporadiques. La rage aussi qui est à la source d'un grand nombre d'arrêtés municipaux sur l'abattage des chiens errants. En 1905 encore, la municipalité fait placer du poison dans les rues " *de 11 heures du soir à 4 heures du matin pour éviter les cas de rage fréquents dûs aux chiens qui errent toutes les nuits dans les rues et places de la ville ...*" (3)

Le début des années 1900 est encore dominé par une épidémie de tuberculose. Au Préfet qui s'inquiète du niveau exception-

(1). Arch; Mun; Saint-Antonin.

(2). Idem: lettre du Préfet: 30-2-1834.

(3). Arch. Mun.; Reg. Corr.

nel de la mortalité à Saint-Antonin, le Maire répond: " *les causes de cette mortalité doivent être attribuées, en grande partie, à la tuberculose qui sévit dans notre ville... Les rues de Saint-Antonin, très étroites, ne laissent circuler ni l'air, ni la lumière, prescrits par l'hygiène, ... très humide et malsain, sont, en partie cause de cette pénible situation ... je compte même, à ce sujet, vous soumettre, dans peu de temps, un plan d'alignement... qui nous permettra d'atteindre plus facilement ce but d'assainissement de notre cité...*" (1).

Mais la grande frayeur du siècle c'est sans doute le choléra (bien qu'il ne se manifeste pas à Saint-Antonin). Le souvenir des grandes hécatombes est encore proche et dès qu'il sévit, en 1834, aux frontières de l'Espagne et en 1854 dans le sud Aveyron, les autorités s'alarment: " *Je sais que, depuis un temps immémorial, on a la coutume, à Saint-Antonin, de placer des fumiers devant les maisons sans que les autorités locales aient jamais fait de défense à ce sujet et qu'aujourd'hui les rues sont encombrées d'immondices, au point qu'à une grande profondeur, la terre est imbibée d'eaux découlant des fumiers.*

Cet état de choses pouvant entraîner les plus grands dangers pour la santé publique, il doit devenir l'objet de toute votre sollicitude, dans un moment où l'on s'occupe partout d'assainissements pour prévenir l'invasion du choléra morbus, et j'ai l'honneur de vous inviter..." (2)

" *... La ville de Saint-Antonin resserrée entre la rivière et la montagne a des rues étroites et sombres où l'air circule difficilement. Cette situation exigerait qu'il y règnât beaucoup de propreté. Loin de là, c'est qu'elles sont envahies par une multitude d'animaux de basses-cours qui y circulent librement et les remplissent d'ordures. J'ai en outre remarqué dans tous les recoins, des tas considérables de fumiers. Cet état de choses pourrait avoir les plus graves inconvénients si une épidémie, le choléra par exemple, qui*

(1). Arch. Mun. ; Reg. Corr.: 5-12-1908.

(2). Arch. Mun. ; lettre du Préfet: 28-4-1832.

fait encore un commencement de victimes en France et qui sévit si cruellement en Espagne, venait à se déclarer dans votre localité. Je sais combien il est difficile de déraciner des habitudes contractées depuis des siècles; mais cette difficulté ne doit pas empêcher de les combattre tant par la persuasion, en parlant paternellement à la population le langage de ses intérêts, que par des mesures de police ordonnées et exécutées avec sagesse et discrétion...".(1)

Ce risque cholérique provoque, à Saint-Antonin, tout un ensemble de mesures d'urgence. Une commission de santé est organisée, 22 commissaires de quartier sont nommés qui doivent veiller à la salubrité de leur périmètre, un crédit exceptionnel de 500 F est voté pour acheter du chlorure de chaux et préparer deux salles de l'hospice à "...recevoir les cholériques dont les moyens pécuniaires ne permettraient pas de recevoir les soins à domicile...". Il est clair ici que le péril épidémique ravive chez les édiles, le fantôme du renfermement des pauvres dont Michel Foucault a montré qu'il est, depuis l'âge classique, au fondement de l'ordre sanitaire (et du politique).

A observer la masse d'arrêtés municipaux qui concernent la salubrité, il est clair que l'hygiène est pour les notables, la grande affaire du siècle (c'est l'équivalent dans la politique quotidienne de l'idéologie de la sécurité aujourd'hui). Cette virulence hygiéniste manifeste, sans doute, que c'est dans le monde des classes aisées que se manifestent, le plus précocement, les symptômes d'inversion, dans les mentalités, des anciennes fatalités liées à la mort. Ce qui les distingue des pauvres, à cette époque, et c'est une composante importante de leur "ethos" de classe, c'est qu'ils tiennent davantage à leur peau. On le verra par exemple dans le sud Aveyron où : "...des élus et des fonctionnaires d'autorité abandonnent leur poste..."(2) à l'arrivée du choléra. Le thème de la salubrité paraît lui-même un remède en partie suspect dans la mesure où il désigne comme menaces à la santé publique, l'insouciance ou la mauvaise volonté des pauvres, tout en occultant la misère et la pauvreté comme étiologies (ou terrains propices) spécifiques

(1). Arch. Mun. St A.; lettre du Préfet: 24-7-1834.

(2). Histoire du Rouergue, ouvrage cité p. 375.

de la maladie. Le pauvre dans ces discours est suspect plus que sa misère.

③. UNE POPULATION INDOCILE.

La réputation d'indocilité de la ville est ancienne. Son âge d'or (au XIII^{ème} siècle) est largement lié à la précocité d'un pouvoir communal et consulaire qui conquiert très tôt ses franchises et n'aura de cesse jusqu'au XVIII^{ème} siècle de défendre ses prérogatives. Terre d'asile des Cathares puis place forte protestante, elle sera souvent en lutte avec le pouvoir central et avec les localités voisines dont le "papisme" est plus affirmé. Cette situation semble se prolonger à l'époque révolutionnaire puisque si l'on en croit le chanoine Galabert: "*A la révolution, les meneurs de Saint-Antoine se rendirent coupables dans l'église des mêmes profanations (qu'au temps de la réforme), sauf les massacres.*" (1)

En 1820, dans une proclamation solennelle à la population, le Maire de la cité dresse un tableau saisissant des actes d'insoumission qui émaillent la vie quotidienne de la cité:

" Mes chers concitoyens , le chagrin que me fait éprouver votre conduite, et la réputation que vous avez faite de la ville la plus insoumise du département, me forcent à vous faire des reproches qui j'espère seront utiles.

La gendarmerie ne peut parvenir à faire vider les cabarets pendant les offices divins et après la retraite, les ivrognes, au sortir de ces lieux de corruption, se livrent à toutes sortes d'excès et troublent le repos des citoyens paisibles par leurs cris et leurs chansons déshonnêtes et dévastent les jardins, pillent les fruits de la campagne, arrachent les arbres fruitiers et les jeunes vignes, détruisent les parapets de ponts, brisent et volent les robinets des fontaines et enfoncent les portes des édifices publics. Ils cassaient autrefois les lanternes qui éclairaient les rues que les administrateurs ont été forcés de supprimer.

Les employés des contributions directes sont exposés dans leur exercice aux injures et aux menaces. Ils ne peuvent échapper

(1). Cité par Félix Bouzinac: Varen, son histoire; ouvrage cité p. 13.

dans les rues à des dénominations insultantes qui leur sont adressées même par des enfants.

Les préposés de l'octroi ont été insultés et l'un d'entre eux a été frappé d'un coup de couteau dans l'exercice de ses fonctions.

Vos enfants envoyés à la commune, à l'école primaire de l'enseignement mutuel s'y rendent une heure avant le maître et y font un vacarme effroyable et pour combler la mesure, Monsieur le commissaire de police se retirant tranquillement chez lui à dix heures du soir, a été assailli par un assassin qui lui a lancé une pierre à la figure qui ne l'a frappé heureusement qu'en glissant; si le coup eut été direct, il eut été étendu mort sur la place.

Vous voyez par l'esquisse de votre conduite désordonnée qu'on ne vous calomnie pas. Quelle est la cause de tous ces désordres ? Pères et mères, c'est vous qui êtes les premiers coupables par votre insouciance et votre faiblesse aveugle pour vos enfants. Vous les abandonnez à eux-mêmes dès qu'ils peuvent marcher, ils s'assemblent et se répandent dans les rues et places publiques, ils se battent et font un bruit à rendre les gens sourds. Ils prennent l'habitude de l'insubordination et se préparent ainsi à la jeunesse la plus orageuse. Dans l'été, ils vont se jeter dans la rivière (plusieurs n'ont pas six ans) aussi voyons-nous peu d'années qu'il n'en périsse quelqu'un.

On vous presse tous les ans de les envoyer aux exercices religieux pour leur apprendre leurs devoirs de chrétiens et de citoyens.

J'entends votre pasteur se plaindre souvent de votre nonchalance à cet égard, et après cela, vous êtes surpris du désordre public et moi, au contraire, je m'étonne que les désordres ne soient pas plus grands.

Il faut qu'en général, les enfants de cette commune naissent avec des inclinations bienheureuses, une bonne éducation pourrait en tirer le plus grand parti.

Réunissez-vous donc à l'autorité locale, à vos pasteurs et à vos instituteurs primaires pour donner à vos enfants une éducation mâle qui les rende obéissants aux lois de la religion et de

l'état.

Si vous êtes sourds à ma voix, je vous préviens que l'administration des contributions directes postera sa plainte au ministre et que le gouvernement prendra des mesures sévères pour vous faire rentrer dans l'ordre." (1)

Il est clair que l'arrière fond anti-fiscal de cette insoumission chronique est assez important. Les plaignants principaux qui émergent de cette péroration sont les agents des contributions directes et indirectes, les employés de l'octroi et leur instrument de coercition: le commissaire de police. Cette résistance au fisc n'est pas nouvelle. Déjà au XVIIIème siècle, la révolte anti-fiscale des " croquants " s'est développée dans les paroisses du Bas Rouergue. Une partie des communes, jouxtant le département de l'Aveyron, de ce qui est aujourd'hui le canton de Saint-Antonin ont été touchées par ce mouvement sans que nous sachions s'il y a eu des prolongements dans le bourg. En 1849 encore, " le concours de la troupe " est nécessaire " pour aider le percepteur ". Le Maire rend compte, de façon assez laconique, au Préfet des effets de ce " concours de troupe":
"... la recette a été pendant ces deux jours plus considérable que pendant les jours précédents (l'arrivée de la troupe) ... la présence de cette troupe qui a été bien accueillie dans la localité (2) donnera des résultats avantageux pour les contributions ..."

Cette impopularité du fisc se prolongera de façon manifeste très avant dans le siècle. En 1865, le Maire sollicite du Préfet, une imposition d'office (journées de prestations et centimes additionnels pour les routes) " pour atténuer le mécontentement que suscite dans la population ce genre d'impôts" (3) et s'éviter l'impopularité d'une imposition librement délibérée. A la même époque, le Maire, dans une autre correspondance au Préfet, défend le principe de l'octroi pour sa facilité de perception et l'accoutumance dont il est l'objet dans

(1).Arch. Mun. ; Reg. des actes de la mairie.

(2).Il ne dit pas " par la population ". Source: Arch. Mun. Saint-Ant. Reg. Corr.: mars 1849.

(3).Arch. Mun. ; Reg. Corr.: 5-8-1865.

la population (1): " ... il y a aujourd'hui des économistes qui font une guerre à outrance à l'établissement des octrois. Ils ne voient et ne connaissent que les grandes villes où les octrois pèsent lourdement sur les aliments de première nécessité et mécontentent les populations ouvrières. Il n'en est pas ainsi dans les petites localités où la perception est restreinte à un petit nombre d'articles et où le droit est fort réduit. Je ne crains pas d'affirmer que dans la petite ville que j'administre aucun autre impôt direct ne pourra être avantageusement substitué à l'octroi et ne sera pas mieux accepté par la population ..." (2)

Cette indocilité vis à vis du pouvoir central paraît avoir eu des prolongements politiques. Ainsi le coup d'état de Louis Napoléon Bonaparte semble avoir été mal accueilli à Saint-Antonin. Nous n'avons trouvé aucune trace de ces faits dans les archives de la cité mais deux auteurs signalent qu'il fut l'occasion de manifestations de ferveur républicaine qui singularisèrent la commune dans le département: " *l'esprit d'indépendance des habitants de Saint-Antonin s'est retrouvé vivace après le coup d'état du 2 décembre 1851. Cette ville qui fut dans le Tarn et Garonne le principal centre de résistance eut à souffrir les représailles bonapartistes...*" (3); "...ils (les protestants) furent sans doute les animateurs de la résistance active que, seule dans le département, opposa la ville de Saint-Antonin au coup d'état de 1851."(4)

Quant au climat de vandalisme et de " mauvaises moeurs" décrit par l'admonestation de 1820, il est sans doute, pour une part, la conséquence différée des dragonnades du siècle précédent (destruction du tissu social, clochardisation urbaine et ressentiment des générations suivantes en sont les corollaires).

Pour une autre part, le climat de restauration de l'ordre moral, l'obsession contre-révolutionnaire, qui caractérise à cette époque la politique des édiles (et ce jusqu'aux années 1885) attise sans doute aussi largement une révolte et une violence diffuses dans le petit peuple saint-antoninois.

(1). Pourtant l'octroi est affermé par la commune ce qui n'est pas une source de transparence ni de popularité!

(2). Arch. Mun. St-Antonin; Reg. Coor.; 8-11-1865.

(3). Athané: "Essai sur Montauban...", ouvr. cité; p 151.

(4). S. Canal: " Un département exsangue", ouvr. cité; p 15.

④. UN POUVOIR D'ORDRE MORAL.

Malgré la mise en vente des terres communales qui aggrave la situation des plus démunis, malgré la guerre incessante qui est source de réquisitions constantes, la période de la révolution et de l'empire semble avoir été, au plan des mœurs et des festivités, une période d'exubérance joyeuse à Saint-Antonin. Monteil, par exemple, écrit que " ...Depuis la révolution, on a élevé à Saint-Antonin un cirque, où les jours de fête les habitans viennent assister en foule aux jeux publics. On ne saurait trop encourager ces spectacles populaires, qui confondent dans des rassemblemens bruyans les distinctions des places, des talens, de l'opulence, et préviennent l'égoïsme qui naît de la vie casanière ou de l'isolement des familles. ..." (1)

Les échanges de correspondances entre le Maire et le Préfet, au début de la restauration, confirment ce témoignage. En 1814, le Maire écrit, par exemple: " Monsieur le curé ainsi que ses prédécesseurs m'ont pressé depuis que je suis Maire de défendre les danses le jour de la fête patronale ainsi que de faire fermer les cabarets pendant les offices, les jours des dimanches et fêtes. Pendant quelques années, j'avais compromis mon autorité en voulant faire fermer les cabarets, à ces heures là parce que je ne pouvais m'appuyer, sur aucune loi ... Pour les fêtes patronales ... j'ai toujours permis ces jours là, le tambour et la danse et je disais à Messieurs les curés que ne pouvant pas l'empêcher totalement, je faisais tout le bien qui était en mon pouvoir en n'accordant cette permission que comme une grâce ..." (1). Le Préfet quant à lui écrit: " ... Monsieur le curé de Saint-Antonin m'a exposé ... qu'il serait à désirer que le 4 septembre prochain, jour de la fête patronale de cette ville, on prît les mesures convenables pour empêcher jusqu'après cinq heures du soir, les danses bruyantes et tumultueuses auxquelles les habitans se disposent ... les renseignements qui m'ont été fournis m'ont fait connaître qu'elles (les fêtes patronales) ont lieu le jour du dimanche et que depuis la révolution, la danse commencée dès la veille de ces fêtes, durent le lendemain presque sans interruption, pendant toute la journée ..." (2).

(1). Arch. Mun. ; Reg. Corr.

(2). Arch. Mun.

Les débuts de la restauration paraissent contemporains, à Saint-Antonin (et sans doute ailleurs), de l'apparition sur le devant de la scène d'un pouvoir d'ordre moral qui va, jusqu'aux années 1880, chercher à organiser tous les aspects de la vie quotidienne des citoyens dans le cadre d'une codification rigoureuse des bienséances qui est l'esquisse d'une pédagogie de la soumission. On est loin désormais du regard généreux et "éclairé" de Monteil sur les réjouissances du peuple; l'exubérance, la fête, le tambour, le tumulte, la danse, les plaisirs du corps sont désormais et pour longtemps, dans le discours du pouvoir, les métaphores obligées et les figures par excellence du mal identifié au danger de révolution. La danse et le cabaret ne sont pas les seuls lieux privilégiés de ce complot incessant du "populaire" contre l'ordre social. Dès 1816, la nudité des baigneurs est érigée, par arrêté municipal, en délit, passible de peines d'amendes et d'emprisonnement: *" Le Maire de la ville de Saint-Antonin, considérant que des jeunes gens de cette commune se permettent de nager en plein jour sous les murs de la ville et sous le pont sans respect pour les personnes que la nécessité force à devenir témoins d'une pareille indécence, voulant réprimer et faire cesser un abus aussi contraire aux bonnes mœurs: Arrête: Article 1er: nul citoyen ne pourra pendant le jour, nager ou prendre des bains sans être vêtu depuis le commencement de la chaussée du moulin du Gravier jusque et vis à vis le ruisseau de la Maladrerie au-dessous de la chaussée du moulin de Roumégous. ..."* (1)

Dans la correspondance déjà citée, le Préfet écrit: *"... depuis l'absence des souverains légitimes de la France jusqu'au retour fortuné de Louis le désiré, les idées morales et religieuses ayant été bien affaiblies, il est sans doute important d'accoutumer de nouveau tous les français à respecter les pratiques adoptées par toutes les sectes chrétiennes..."* .

Ces prescriptions du pouvoir s'accompagnent cependant d'une prudente hypocrisie. Le Préfet écrit, par exemple, en 1814: *"... il faut éviter un rigorisme qui ne serait point sans inconvénient et qui ferait manquer le but proposé. Si quelque résistance s'était déjà manifestée ou s'offrait à l'avenir, il faudrait, surtout dans les premiers temps, l'affaiblir ou la faire cesser plutôt par les insinuations et*

(1). Ordonnance de Police du 24-7-1816. Arch. Mun. Saint-Antonin.

les conseils que par une punition prématurée ... l'autorité ne doit seulement exiger que des condescendances extérieures de la part des administrés: ce qui a lieu dans les maisons et qui ne frappe point les regards doit être inaperçu, et il n'y a ni désordre ni scandale, toute tracasserie de ce genre serait inconvenante et peut être dangereuse. ... Pour vous donner une idée de la pensée du gouvernement, je vous ferai d'abord observer que si la clôture absolue des cafés (pendant les offices)... causait des réclamations trop fortes, il suffirait que l'extérieur annonçât par quelques indices apparens, la soumission aux réglemens et la déférence pour les usages religieux...".(1)

Ce luxe de détails mesquins, de prudences peureuses, d'"insinuations" et de velléités répressives qui meublent la "pensée du gouvernement", comment ne pas voir qu'ils sont les traits d'un pouvoir qui est aussi sur la défensive et qui craint ses propres excès comme autant de périls "...d'exciter un mécontentement bien marqué..." (2).

Tout au long du siècle, la fête révolutionnaire va être sous-jacente aux "réjouissances du populaire" et elle ne cessera guère d'être l'objet, de la part des autorités, d'un mélange inextricable de répression feutrée et d'expectative prudente qui en font un des enjeux par excellence de l'ordre moral.

Les esquisses de sermons que nous reproduisons ci-contre, montrent à quel point cette ambiance d'ordre moral va développer chez certains de ses acteurs un manichéisme qui déborde, par ses côtés pathologiques et morbides, le cadre strictement théologique de la morale chrétienne (dans ses versions les plus généreuses) aussi bien que les exigences "bien comprises" de l'ordre social. La date de ces écrits met également en évidence que ce rigorisme va être une constante de longue durée du siècle.

Quant à son efficace, il ne faut pas en exagérer l'importance. Dans ses aspects les plus caricaturaux, ce puritanisme suscite plus de railleries que d'adhésions. L'adhésion c'est, semble-t-il, davantage dans la magnificence et le luxe de ses propres rites que l'église, par exemple, parviendra à la susciter; les premières photographies de Saint-Antonin, à la fin du XIX^{ème} siècle, permettent d'apercevoir le luxe qui se déploie dans les processions (costumes, décoration de la ville) dont

(1). Lettre du Préfet au Maire de Saint-Antonin; 21-7-1814; Arch. Mun. Saint-Antonin.

(2). Idem; 27-8-1814.

DEUX BROUILLONS DE SERMONS DE CURES DE ST-ANTONIN A LA FIN DU XIXe(1)

1. OBJECTIONS A REFUTER CONTRE LA DANSE.

1°. *On a toujours dansé!*

Hélas! peut-être oui! mais aussi on est toujours allé en enfer et on y va tous les jours; et, malheureusement c'est le grand nombre; car il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus! Et c'est pour punir les péchés qui se commettent à la danse avant ou après, que Dieu envoya le déluge - C'est pour punir ces mêmes péchés que Dieu fit tomber sur Sodome et Gomorrhe une pluie de souffre et de feu -

2°. *Je n'y vois pas de mal!*

Dieu en voit, l'église y en voit. - Et c'est Dieu qui fait la loi - Un chasseur va à la chasse sans permis - Il n'y voit pas de mal. Cependant il est pris - procès verbal est dressé - Et il faut payer l'amende - Et on n'y voyait pas de mal!

3°. *Puisque vous n'y voyez pas de mal, si vous saviez que vous dussiez mourir ce soir, iriez-vous au bal pour vous préparer à paraître devant Dieu? Evidemment non! Donc...*

2. SUR LA MORT ET LE PECHE.

Quest-ce qu'une tombe? Un trou d'environ 2 mètres de profondeur dans lequel on a déposé nos parents et dans lequel on nous déposera. Que c'est noir! Que c'est triste! Qu'une prison! Et la mort, et la tombe, c'est le salaire du péché. Le jour où tu en mangeras tu mourras, dit Dieu à nos premiers parents. Si nous y réfléchissons bien; combien différente serait notre conduite! ... Et cette place quand irez-vous l'occuper? Ecoutez donc vos morts. Entendez les vous dire: Hier c'était moi; demain, ce sera à vous. Oui, demain, ce sera ton tour, enfant de 2 ou 3 ans; demain, ce sera à vous jeune homme, jeune fille de 20 ans; demain, ce sera à vous, homme mûr de 40 ou 50 ans; demain, ce sera à vous, vieillard de 80 ans. Oui demain, c'est à dire, bientôt; dans quelques jours, dans quelques années, et toujours plus tôt que vous ne pensez; car la mort vient comme un voleur, or le voleur choisit le moment qu'on y pense le moins; peut-être ce sera au milieu de vos amusements criminels, au milieu de vos promenades criminelles; un accident, une fluxion de poitrine, que sais-je? La mort se présentera à vous tenant, d'une main, sa faux tranchante, et de l'autre, le mandat d'amener. Elle vous saisira au collet; vous, vous voudrez résister; mais je n'ai que 20 ans, direz-vous, ce n'est pas mon tour; vous résisterez encore et vous pleurerez. Mais l'impossible mort vous appréhendera encore plus fort, elle se rira de vous, elle vous ricana à la figure. Entendez donc cette parole moqueuse de Dieu au pécheur impénitent: Et à sa mort, je me rirai de lui. Voyez-vous ce jeune homme, cette jeune fille qui, tant qu'ils se portent bien, vivent loin de Dieu, se moquent de sa loi, se rient de leur curé, tournent en dérision ses avis. Voyez les aujourd'hui couchés sur leur lit de mort, en prise avec la mort; ils veulent lui résister, ils ne veulent pas mourir; et la mort se rit d'eux, la mort leur ricane en face. Ils résistent encore; et alors la mort frappe son dernier coup; elle frappe un de ces coups épouvantables qui met en commotion tout un pays. Et la mort de ce jeune homme, de cette jeune fille vole de bouche en bouche. Un tel est mort, une telle est morte! Ah! Mon Dieu! Au moins il s'est confessé! Mais non, il ne se croyait pas si malade, il ne voulait pas mourir, et ses parents n'ont pas voulu l'effrayer! Oh! Mon Dieu! Quelle préparation pour se présenter devant Dieu! Quel jugement avec ce coeur impur, ces mains impures, ces lèvres impures, etc! ... Voilà pourquoi ils ne verront pas Dieu; tant pis pour eux; c'est bien leur faute.

(1). Source: archives privées, Saint-Antonin.

les fêtes religieuses sont l'occasion. L'accent mis par l'église sur l'éducation des jeunes filles est également un instrument puissant de promotion d'une sentimentalité religieuse dans une société dont la misogynie crée un terrain propice. Outre la fête votive et la première communion, un moment privilégié de ce luxe processionnaire c'est la Fête Dieu qui semble être l'occasion, à Saint-Antonin, dans les premières années de la restauration, de tentatives de provocations anti protestantes. C'est du moins ce que donne à penser une correspondance du Préfet de 1819 dont l'objet est de demander à l'autorité municipale de tempérer certains zèles sectaires.

" ... au moment où l'on va célébrer la solennité de la Fête Dieu, je crois à propos de vous rappeler les principes qui doivent vous servir de règle au sujet des tentures pour les processions dans les lieux où il existe des cultes différents... (dans le cas)... où les autorités auraient des raisons de croire que le défaut de tenture dût amener des difficultés sérieuses, elles pourraient prendre des mesures pour que les maisons de non catholiques fussent tendues aux frais de la commune, mais ce moyen ne doit être employé qu'avec une extrême réserve ... le défaut de tenture ne saurait à l'avenir donner lieu à aucun procès verbal et à aucune poursuite de la part de l'administration contre les non catholiques. ..."

Le pouvoir civil, lui aussi, tente de se donner le lustre de festivités propres à frapper les imaginations. Il n'est guère de naissances royales ou impériales, de mariages princiers, qui ne soient l'occasion pour le pouvoir de demander l'organisation de festivités locales. Ces demandes semblent susciter peu d'échos à Saint-Antonin et les régimes successifs paraissent surtout réduits, à ces occasions, à faire vérifier par la police, les allégeances obligées et les "marques extérieures de déférence". Ainsi, en 1856, dans une lettre "très confidentielle", le Préfet écrit au commissaire de police de Saint-Antonin: *"... M.M. les curés des paroisses du département ont dû recevoir une lettre épiscopale relative à la célébration de la naissance de S. A. le Prince Impérial. Je vous prie de me faire connaître confidentiellement si cette lettre a été lue dans les églises des communes de votre canton et l'effet qu'elle a produit sur les populations. ..."*

Il faut attendre le triomphe, au plan national, du camp républicain, après 1880, pour qu'à Saint-Antonin, la fête et la politique se réconcilient. Pourtant, il faudra encore pas mal de temps pour

que les habitudes des fonctionnaires d'autorité enregistrent cette transformation. En 1884, par exemple, il est assez clair que les participants aux festivités du 14 juillet sont encore des suspects aux yeux du commissaire de police qui relate l'événement: " ... Dans la soirée, quelques détonations d'artillerie ont annoncé au public la fête nationale du 14 juillet. La journée du 14 a été beaucoup plus mouvementée à cause de la fête. Les divers jeux offerts par l'administration ont été vivement disputés. Un banquet de 125 couverts se donne chez Monsieur Picard sous le patronage de M.M. Bromet, Davet, Dèzes, Bassou et Dumas, ce dernier instituteur. Plusieurs discours ont été prononcé par ses (sic) Messieurs, lesquels ont été vivement applaudis au cri de Vive La République. Parmi les banqueteurs nous avons remarqué bon nombre d'ouvriers. Tout en attendant l'heure dinatoire et l'arrivée de Mr Dèzes, presque toute la troupe a parcouru deux fois la ville en chantant la Marseillaise et en criant Vive La République. La nuit du 14 au 15 a été bruyante et tapageuse. Les copieuses libations qui s'étaient absorbées au banquet ainsi que toutes autres en sont cause Dans l'après midi du dimanche 20 juillet, plusieurs jeunes gens de Saint-Antonin se permirent de parcourir les rues de la ville en chantant, ayant dans leurs mains un drapeau tricolore. Celui qui le portait avait autour de son corps une écharpe rouge: vu ces faits avons cru de notre devoir de leur saisir ces deux objets que nous avons déposé en notre bureau. Nous les avons en outre prévenu que nous dresserions procès verbal contre eux, chose qui n'a point été faite vu que Mr Pradel les a pardonnés...".(1)

Cette police de réjouissances des citoyens qui caractérise presque tout le siècle apparaît comme la contre-partie, au plan local, de l'interdit qui pèse sur toute expression politique, hors celle du pouvoir. Tout se passe comme si ce pouvoir, privé de son propre fait des points de repère que constituent une opposition légale et une vie un tant soit peu démocratique, constituait, dès lors et d'autant plus, la vie quotidienne, l'émotivité et les humeurs des citoyens en seuls champs possibles d'émergence du danger et de la politique.

Il est caractéristique, à cet égard, au milieu du siècle, que les grands événements à retentissement national sont à peu près absents,

(1). Rapports du commissaire de police au Maire de Saint-Antonin; Arch. Mun.

en tant que tels, des actes d'autorités municipales à peu près inamovibles mais qu'ils sont, par contre, l'occasion de mesures répressives visant le domaine des mœurs et de la vie sociale des Saint-Antoninois.

On a vu précédemment ce qu'il en était pour la Restauration qui fait de la danse et de la musique des objets de scandale. Le coup d'état de Louis Napoléon Bonaparte, quant à lui, est contemporain, en 1851, d'un arrêté municipal qui règlemente de façon restrictive l'activité des cafés, des cabarets, des colporteurs et des spectacles forains(1) et qui soumet à la censure de l'autorité municipale, entre autres choses, le rire et la chanson. De même, la seule trace que laisse, dans les archives municipales, la Commune de Paris, c'est un arrêté municipal qui interdit les chants (a-t-on chanté dans les rues de Saint-Antonin pour marquer son soutien à la Commune?). En mars 1871, le Maire écrit au Préfet : " ...durant la guerre, j'avais empêché les chants dans les rues et les cabarets mais à l'occasion du carnaval et dans la perspective de la paix ardemment désirée par la population, les chants habituels et permis en temps ordinaires, ont recommencé. Je les vois inconvenants et j'ai pris un arrêté pour les défendre absolument...Je vous l'envoie en vous priant de l'approuver..."(2)

ARRETE MUNICIPAL DE MARS 1871

Considérant que la situation douloureuse faite à la France par nos défaites ... impose aux populations une attitude digne et réservée

Considérant que des jeunes gens qui par ignorance ou inconscience ... font entendre notamment dans les cabarets des chants bruyants qui blessent le sentiment public

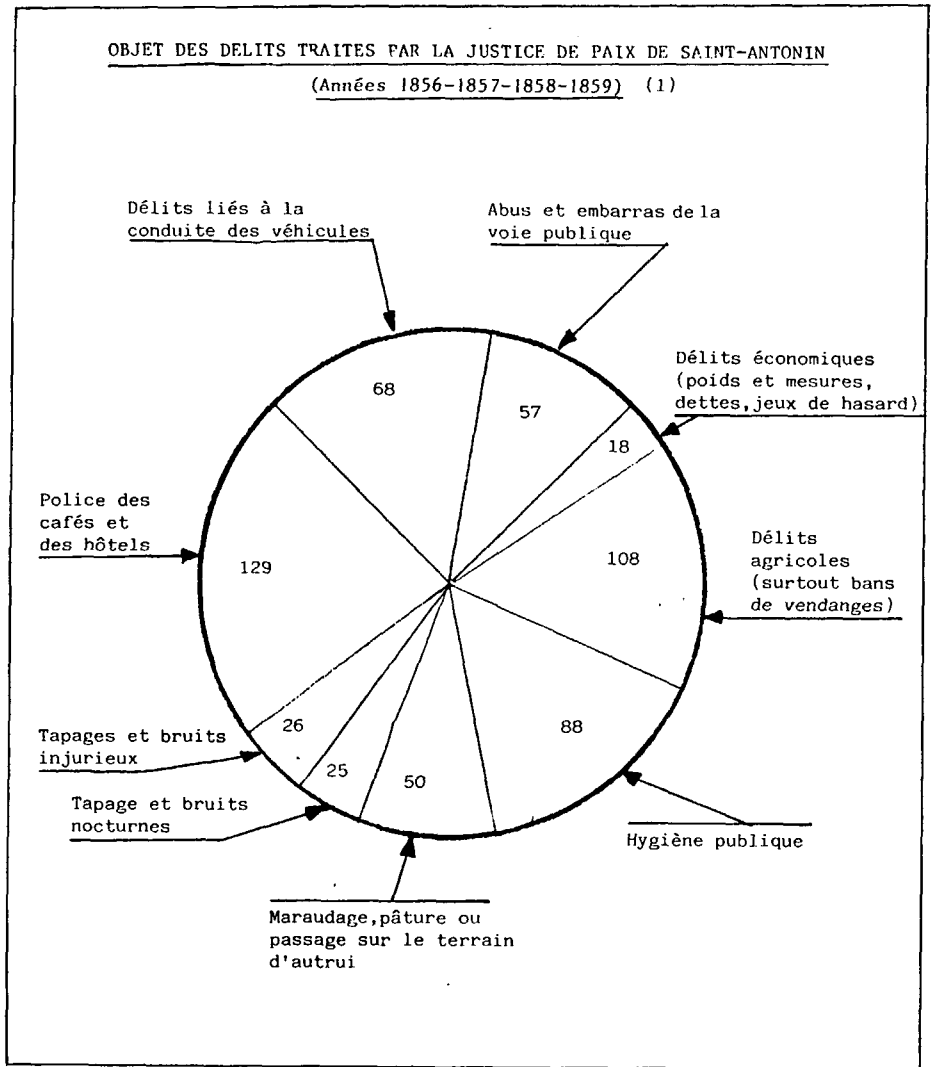
Art.1: Il est défendu jusqu'à ce que l'interdiction soit levée de chanter dans les rues, les cafés ou les cabarets... (2)

L'analyse, à laquelle nous avons procédé, des délits traités par la Justice de Paix de Saint-Antonin, au milieu du siècle, met égale-

(1). Cité au chapitre sur " un objet de suspicion privilégié: la mobilité des personnes".

(2). Arch. Mun. Saint-Antonin.

lement en évidence la force de cette emprise, plus moralisatrice que morale, sur la vie quotidienne des saint-antoninois, à cette époque.



(1) Source: dépouillement des procès verbaux; Arch. Mun.

⑤ LANGUE MATERNELLE ET "PARLER FRANÇAIS": UNE CIVILISATION ENCORE ESSENTIELLEMENT ORALE.

Au milieu du siècle, la grande majorité de la population de Saint-Antonin participe encore d'une civilisation essentiellement orale où la pratique courante de la lecture et de l'écriture, aussi bien que la maîtrise de la langue française, demeurent le privilège ou la singularité de ceux qui administrent, plaident, jugent, commercent ou catéchisent. En 1898, encore, évoquant les personnes âgées d'un village de l'Aveyron proche de Saint-Antonin (Monteils) l'instituteur écrit: "...beaucoup n'ont jamais tenu une plume. L'idéal de l'enseignement était de savoir son catéchisme et de pouvoir lire ses prières à la messe." (1)

SIGNATURE D'UN NOTABLE MONTALBANAIS

SIGNATURE D'UN NOTABLE DE SAINT ANTONIN

J.B. RIGAL

SIGNATURE D'UN TISSERAND SAINT ANTONINOIS

(milieu du XIXème)

L'instruction ne semble pas encore une priorité de la collectivité. Décrivant sa classe, l'instituteur de l'école protestante de

(1). Cité par Gérard Cholvy dans "Histoire du Rouergue". Ouvr. cité.

Saint-Antonin écrit en 1859: "...le mobilier de l'école se réduit aux tables, à une méthode de lecture Peigné en fort mauvais état, à un tableau noir et à quelques cartes de géographie déchirées. Les tables sont insuffisantes pour que tous les enfants puissent prendre part à la leçon d'écriture..." (1)

En 1836 et en 1856, il y a deux instituteurs à Penne pour une population d'âge scolaire qui est sans doute comprise entre 200 et 250 enfants. Il n'y en a qu'un à Cazals, à la même époque, et ils sont six ou sept à Saint-Antonin pour une population scolarisable de près de 600 enfants. Leurs salaires vers 1850, de 200 à 300 francs par an, ne les distinguent pas de la misère générale. C'est plus ou moins le salaire d'un ouvrier qualifié à la papeterie de Saint-Antonin ou d'un garçon meunier. Au moment de la construction du chemin de fer, on voit un instituteur "quarante-huitard" de Saint-Antonin désertier son métier pour s'engager sur les chantiers. Leur situation va cependant s'améliorer de façon assez remarquable, au début du second empire. En 1855, l'instituteur de Cazals qui émargeait encore pour 200 francs au budget de la commune, en 1850, (comme à Penne ou à Saint-Antonin) est désormais payé 600 francs (indemnité de logement comprise). Même tarif, à Saint-Antonin, en 1857. A la même époque, un professeur de l'école normale de Montauban gagne entre 1.000 et 1.800 francs (selon l'ancienneté) et le directeur de la même école entre 2.200 et 3.000 francs.

Les recensements de 1866 et 1872, malgré les incertitudes qui caractérisent ces décomptages, nous donnent une indication des progrès de l'instruction à cette époque.

DEGRE D'INSTRUCTION DES HABITANTS DE SAINT-ANTONIN D'APRES LES RECENSEMENTS DE 1866 ET 1872 (population totale).						
		Ne savent ni lire ni écrire	Savent lire seulement	Savent lire et écrire	Douteux	Total
HOMMES	1866	50 %	8,6 %	38,9 %	2,5 %	100 %
	1872	47,5 %	3,3 %	48,2 %	1 %	100 %
FEMMES	1866	65 %	9,4 %	23,1 %	2,5 %	100 %
	1872	62,5 %	6 %	31,3 %	1,2 %	100 %

(1). Arch; Mun. Saint-Antonin.

DEGRE D'INSTRUCTION DES JEUNES GENS DE SAINT-ANTONIN (DE 6 A 20 ANS) EN 1872.				
Ne savent ni lire ni écrire	Savent lire seulement	Savent lire et écrire	Douteux	Total
31 %	13 %	55 %	1 %	100 %

Même si l'analphabétisme paraît plus répandu chez les personnes âgées que chez les plus jeunes, ces chiffres mettent en évidence qu'une large majorité de la population demeure, en 1872, étrangère à la pratique de la lecture et davantage encore à celle de l'écriture.

Si on compare ces résultats à ceux de la même enquête pour l'ensemble du département voisin de l'Aveyron (27% des hommes et 30% des femmes n'y savent ni lire ni écrire, en 1872) on ne peut qu'être frappé par le retard (ou la résistance) qui se manifeste à Saint-Antonin. L'analphabétisme y paraît près de deux fois plus important que la moyenne aveyronnaise où la dominante rurale est plus nette qu'à Saint-Antonin.

L'inégalité entre les hommes et les femmes face à l'instruction est également assez considérable. La scolarité est pourtant, dès cette époque, gratuite pour les deux sexes à Saint-Antonin.

Lorsque, dans ses mémoires, Jean Manié évoque les femmes qui ont bercé son enfance (vers 1880), l'association femme-ignorance est un thème presque obsessionnel. De sa grand-mère, il dit qu'elle était: "*.. une vieille fille de Montricoux, pas très intelligente, illettrée, bonne à la mendicité et à avoir des enfants ...*" et de sa mère "*...(c'était)... un coeur naïf, inconscient, elle était d'un tempérament très facile, un peu simplette et illettrée, tout juste bonne à tout faire, un peu de soupe et des enfants ...*" et plus loin "*...(elle)... s'ennuyait à Rodez, cette grande ville, deux gosses sur les bras, pas du tout intelligente, ne sachant rien acheter, ils moururent de faim...*".

Une bonne dose de misogynie n'est sans doute pas absente de ces propos. Elle paraît, au demeurant, socialement fort répandue et la non scolarisation des filles en est aussi une manifestation flagrante.

En outre, dans une économie locale où prédominent encore les structures familiales autocentrées, et la précarité de la survie, l'école ne semble pas encore très fortement investie d'une demande sociale de promotion. L'émergence de l'individu sur le groupe est le résultat d'un lent travail qui ne semble pas achevé, à Saint-Antonin, au milieu du siècle.

" J'ai eu à lutter, lors de mon arrivée ici, contre les habitudes contractées par les parents de retirer les enfants avancés en âge dès que les beaux jours commencent. Mais je crois avoir fait comprendre au plus grand nombre d'entre eux tout le retard qu'occasionne, dans les progrès de leurs enfants, un tel état de choses..."(1) écrit par exemple, en 1859, l'instituteur de l'école protestante de Saint-Antonin. Période clé que celle où se constituent les notions de retard et d'avance comme enjeux de la réussite sociale. Une organisation du temps (pas seulement scolaire) fondé sur la concurrence individuelle et la hiérarchie des carrières va de plus en plus prendre le pas sur les anciens rythmes collectifs et l'immobilité des structures sociales. Par rapport à ce devenir, la rude pédagogie de l'époque a une fonction d'impulsion assez nette: *" ...mes élèves ...nourrissent une sainte rivalité qui les porte à rechercher par l'étude et le travail, la première place. Je ne néglige rien non plus de ce qui me paraît propre à les stimuler; compositions hebdomadaires, classements trimestriels, bons points et mauvais points... Au reste, rien n'est plus propre, ce me semble, à élever le niveau intellectuel d'une classe que les exercices encyclopédiques ..."*(2) écrit, en 1860, dans un rapport, l'instituteur déjà cité.

Tout se passe par ailleurs comme si les édiles de la commune, à cette époque, dans le même temps qu'ils font très peu de choses pour l'instruction publique, étaient culpabilisés par leur inaction (2) (ou la résistance de leurs administrés). Les statistiques de scolarisation que la commune adresse à l'inspection académique, dans les années 1860, paraissent en effet falsifiées. Elles font apparaître un taux de non scolarisation très faible (32 enfants ne fréquentent pas l'école pour 428 enfants scolarisés). Mais ce résultat brillant n'est obtenu que par

(1). Arch. Mun. Saint-Antonin.

(2). Roger Bêteille dit de l'administration qu'elle n'a de cesse de *" houspiller les notabilités locales à ce sujet"*.

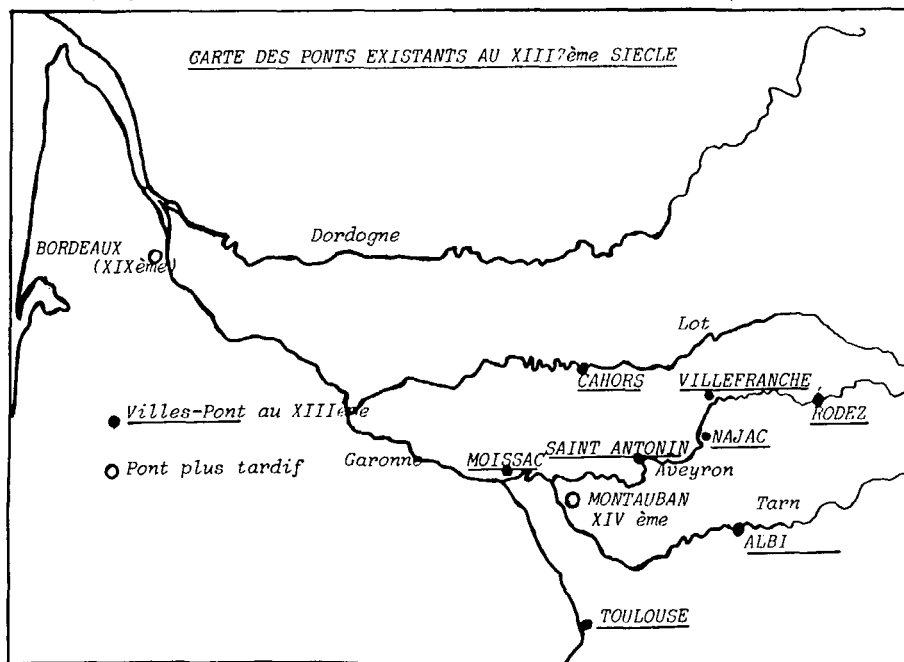
l'artifice d'une sous-estimation de près du quart de l'effectif de la population scolarisable (environ 570 au recensement de 1861).

Au demeurant, la promptitude de ces mêmes autorités à interpréter les besoins ou les désirs de la population, dans le sens le plus restrictif, est assez remarquable. En 1853, par exemple, le projet se forme d'établir une crèche à Saint-Antonin. Est-ce la préfecture qui a suscité ce projet ou une initiative locale, on ne le sait pas. Par contre, la réaction du Maire nous est connue puisqu'il écrit au Préfet que " *...ce serait nuisible à Saint-Antonin. D'après la connaissance que j'ai de l'esprit de la localité, aucune mère honnête n'apporterait son enfant à la crèche dans le cas où elle serait créée...*"(1).

(1). Arch. Mun.; Reg. Corr.

⑥. LA SITUATION ROUTIERE.1. Une Ville - pont.

La fortune précoce de Saint-Antonin, aux XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles, est sans doute pour partie liée au pont qui y franchit l'Aveyron et dont l'existence est avérée dès le XIII^{ème} siècle (on ignore s'il est l'oeuvre du pouvoir consulaire ou du monastère). Il faut en effet imaginer la rareté des ponts à cette époque. Vers l'ouest, il faut aller jusqu'à Moissac (1) et à l'est jusqu'à Najac ou Villefranche pour trouver un autre pont sur l'Aveyron. Au delà de Moissac, si l'on suit la rive droite du Tarn puis de la Garonne, il n'y a plus de pont jusqu'à la mer! (celui de Bordeaux sera construit en 1822).



Au nord, le pont fortifié de Cahors est un des rares points

(1). Une des routes de pèlerinage de Saint Jacques de Compostelle emprunte ce pont mais le franchissement de la Garonne est décrit dans la plupart des guides et récits de pèlerinage comme un des calvaires du voyage.

de passage commode sur le Lot. Quant à la Dordogne et sur la très ancienne route de poste Paris-Toulouse (aujourd'hui RN 20), elle se franchit par bac jusqu'en 1822, à Souillac. Le Tarn et la Garonne plus au sud sont de véritables barrières naturelles: le pont de Montauban sur le Tarn est plus tardif (milieu du XIV^{ème}) que celui de Saint-Antonin et au XIII^{ème} siècle, hors Moissac, il faut sans doute remonter jusqu'à Albi pour franchir le Tarn à sec. Quant à la Garonne, le pont de Toulouse est, jusqu'en 1822 (date de la construction du pont de Bordeaux), le seul à la franchir et au milieu du XIX^{ème} siècle, encore, il n'y a pas un pont entre Toulouse et Bordeaux.

L'histoire de la construction des ponts et des configurations de l'espace qu'elle a organisé reste sans doute à écrire. Mais le peu que nous en savons permet d'apercevoir que la construction du pont de Saint-Antonin n'a pas été un événement médiocre. Il a placé la cité, dès le XIII^{ème}, à un noeud de communication privilégié entre le Quercy et l'Albigeois, entre la France du nord-ouest et le Languedoc et les pays toulousains. Aussi bien d'ailleurs qu'entre les ports de l'Atlantique (Bordeaux, La Rochelle) et ceux de la Méditerranée.

Il est probable que l'achèvement du pont de Montauban, au milieu du XIV^{ème}, détourna de Saint-Antonin une partie des trafics dont la cité était le point de passage obligé.

D'un autre côté, l'importance considérable des ponts, à cette époque, ne doit pas non plus être surestimée. Ils n'expliquent pas à eux seuls la croissance ou les succès de telle ou telle cité. Ils sont aussi le produit, l'oeuvre, de collectivités urbaines dont la prospérité leur préexiste souvent. D'autre part, il ne faut pas oublier non plus qu'on a navigué très tôt sur le Lot, le Tarn et la Garonne et que les passages à gué ou par bac étaient plus nombreux, à cette époque, que les ponts.

Dans les récits qu'ils ont laissés, on voit souvent les pélerins de Saint Jacques éviter, quand ils le peuvent, les ponts pour échapper aux péages. Mais ces bacs et ces gués ne suppléent sans doute que médiocrement à la rareté des ponts, notamment pour les transports de marchandises, car ils sont toujours à la merci des hautes eaux et des crues fréquentes sur ces rivières.

En 1850, la situation, à ce point de vue, a peu évolué à Saint-Antonin. Il faut encore aller à Albias (héritage du XVIII^{ème} siècle, nous allons le voir) à l'ouest et à Najac à l'est pour rencontrer d'autres ponts sur l'Aveyron. Il faudra attendre l'irruption du chemin de

fer et surtout les dernières décennies du XIX^{ème} siècle pour que la rareté des ponts se transforme en abondance.

Pour en finir avec les voies d'eau, il faut encore noter qu'au XVIII^{ème} siècle, un des gouverneurs de la province (est-ce Lescalopier?) avait esquissé le projet de rendre navigable l'Aveyron jusque Saint-Antonin. Ce projet s'arrêta en fait à l'entrée des gorges de l'Aveyron c'est à dire à Montricoux qui est accessible à la navigation dès 1770. En 1812, le maire de Saint-Antonin évoque encore ce projet dans une correspondance: "*...il n'y a point de bateaux, la rivière d'Aveyron n'ayant pas été rendue navigable jusqu'à Saint-Antonin quoique il y a cinquante ans, l'ancien gouvernement ait eu le projet de faire remonter la navigation jusqu'à cette ville et qu'on eut déjà fait des dispositions pour cela. Mais un changement d'intendant de la province qui l'avait à coeur, fut la cause que ce projet n'eut pas lieu son successeur l'ayant négligé...*".(1)

Ce grand oeuvre (les difficultés à surmonter étaient considérables) incluait la canalisation de la Vère avec embranchement dans l'Aveyron, à hauteur de Bruniquel, pour faciliter les débouchés des bois et des minerais de fer de la Grésigne. (2)

2. L'héritage de l'ancien régime.

Saint-Antonin s'est donc trouvé très tôt à la croisée, non de routes, elles sont quasi inexistantes à cette époque, mais de chemins muletiers ou de "roulage" mettant en communication des régions relativement isolées.

La situation routière de Saint-Antonin, au XIX^{ème} siècle (et même jusqu'à aujourd'hui), restera longtemps déterminée par les choix faits, au siècle précédent, par l'intendant Lescalopier (3) qui de

(1). Arch. Mun. Saint-Antonin.

(2). Un plan détaillé de ce projet est conservé aux archives nationales dans la série F 14.

(3). C'est un des disciples les plus actifs en province de Daniel Trudaine, inspirateur des plans routiers de la monarchie (au XVIII^{ème}) et fondateur de l'école et de la commission des Ponts et Chaussées.

1740 à 1756 est, en Haute Guyenne (Quercy et Rouergue), le promoteur extrêmement actif d'un plan ambitieux de routes royales qui allait bouleverser les voies de communication et l'organisation spatiale de la province (1).

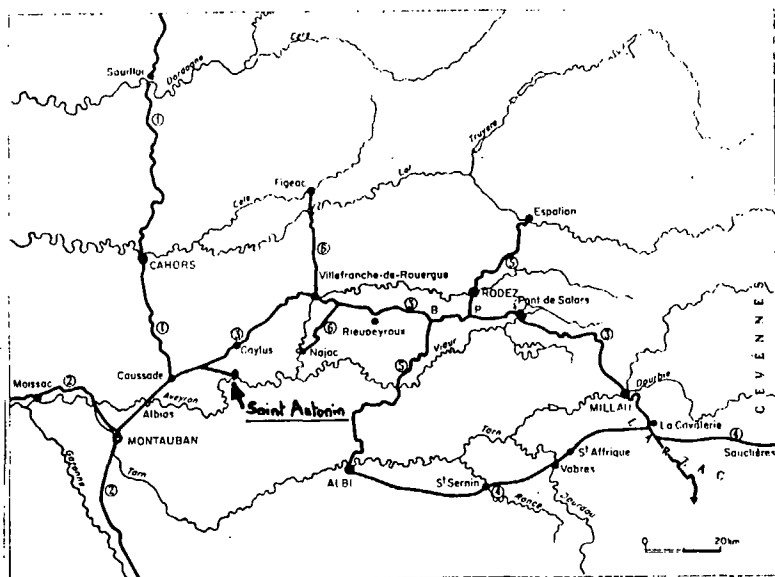


Figure 1. — Le plan routier de l'Intendant Lescalopier en Haute Guyenne (1749)

" ... Aux yeux de Lescalopier, tout l'intérêt se concentre sur les routes qui partent de Montauban vers le Nord, et qui ont reçu les numéros 1 et 3. Il s'agit de la route de Montauban à Paris, l'actuelle Nationale 20, et de la route de Montauban à Montpellier par Villefranche et Millau....

Nous sommes là en présence de la grande entreprise de l'intendant Lescalopier. Pour la route de Paris, il abandonna le tracé qui mène au pont de Loubéjac. Celui-ci, ébranlé par une grande crue de l'AVEYRON, menaçait ruine. De plus, le tracé de Loubéjac à Molières et à Cahors, était très difficile à moderniser dans les coteaux de molasse où les terrains étaient instables. Lescalopier décida d'abandonner cette

(1). Pour toute cette question, notre source essentielle est l'article de H. Enjalbert: " La nouvelle route royale de Villefranche à Millau au XVIIIème siècle"; Rodez, 1974.

route et de remplacer par une voie nouvelle à double fin: sur la ligne droite de Montauban à Caussade, soit 22 kilomètres, on aurait une seule route pour Paris et pour Villefranche. Il y avait là un grand obstacle à surmonter: le franchissement de l'Aveyron à Albias. En ce point, un ouvrage considérable est prévu. Les crues de l'Aveyron sont dangereuses. Il faut édifier un pont monumental. Lescalopier en fait admettre le projet par Trudaine qui, à la même époque, fait construire les ponts d'Orléans, de Joigny, de Semur, de Monteréau, d'Angoulême, de Port-de-Piles. Il s'agit à Albias d'un ouvrage d'art à trois arches, dont l'exécution demandera une vingtaine d'années de travaux et de gros crédits. Il est vrai qu'il sera le seul dans son genre pour toute la Généralité. Lescalopier fait en sorte que ses routes suivent les dorsales et qu'elles n'exigent pas de grands ponts, trop onéreux à construire. Au-delà de Caussade, la route n° 3 se sépare, en Y, de la route n° 1. Celle-ci se dirige sur Cahors, puis à travers le Causse, elle gagne Souillac, Arthur Young, le célèbre agronome anglais, suivra cette route au cours de l'été 1786. Il dira son admiration pour cette voie de communication toute neuve, l'une des meilleures routes de France et donc du monde à l'époque. ...

De Caussade, sur 48 kilomètres, la route n° 3 file en droite ligne jusqu'à la côte de Caylus, cependant qu'un embranchement, tiré lui aussi au cordeau mène, en 8 kilomètres, au point de vue d'où l'on descend en trombe dans le Nobleval de Saint-Antonin. Au sortir de la cuvette de Caylus, la route n° 3 se dirige sur Villefranche, par Mémer, selon un tracé qui, là encore, est entièrement neuf. Il néglige Parisot et monte vers le Nord-Est à la rencontre, au carrefour de Rosières, du chemin, à l'époque en mauvais état, qui mène de Villefranche à Cahors.

A Villefranche où un pont médiéval franchit l'Aveyron, tout le système routier traditionnel est abandonné. Seul le tracé de la route de Figeac par Villeneuve sera maintenu. ...

Au Sud-Ouest de Villefranche, le vieux chemin de Montauban qui filait sur Parisot, fut abandonné, comme il vient d'être dit, et de même ceux de Najac et de Rodez. ...

L'intendant Lescalopier fit adopter un tracé entièrement nouveau qui, partant du pont de Villefranche, montait vers Rieuepeyroux, mais sans utiliser le vieux chemin qui menait à ce bourg. Au lieu de passer par Labastide-l'Evêque, la nouvelle route suit très exactement

la ligne de crête de la dorsale du Ségala. De telle manière que, jusqu'au Pont-de-Salars, on n'aura besoin d'aucun ouvrage d'art de quelque importance. De même, pour atteindre Najac, un embranchement est prévu (1) - et la carte en est établie - depuis la Baraque de Pachins. On évite ainsi les travaux onéreux qu'aurait exigé la mise en état du vieux chemin direct qui montait de Villefranche vers Sanvensa et que reprendra plus tard la Nationale 122. Pour rester sur le plateau, on évite à la fois Sanvensa et la Fouillade. Najac, tout comme Saint-Antonin, se trouve ainsi relié à la route n° 3, sans qu'il soit besoin d'engager des crédits sur de grands ouvrages d'art. ..." (2)

Cette grande dorsale qui taille dans le vif des circulations coutumières, obéit presque à une logique autoroutière. Elle ne progresse pas d'un point de peuplement à un autre comme le faisait le réseau très dense de chemins muletiers qui lui préexistait. Au contraire, elle superpose à la multiplicité des circulations, des connexions et des étapes, une organisation de l'espace déterritorialisée. Beaucoup de localités sont rattachées à cet axe régional par des "bretelles" qui, pendant longtemps, resteront de véritables "culs de sac". C'est le cas de Najac (là, on en restera au niveau des plans), de Saint-Antonin, de Fiègeac, de Rodez.

L'économie d'ouvrages d'art n'est pas le seul principe à avoir conféré ces caractéristiques à ce nouvel axe régional. Si l'on en croit H. Enjalbert, il remplit trois fonctions. Une fonction politico-administrative d'abord: il s'agit de structurer la région sur un axe qui privilégie sa capitale excentrée (Montauban) au détriment de Rodez. Fiscale ensuite: la gabelle, impôt sur le sel, nécessite de bonnes routes. Depuis l'achèvement du canal du Midi, le sel arrive assez commodément à Montauban; il faut encore l'acheminer vers les chambres et greniers à sel de l'intérieur et faciliter la circulation des forces armées et des gabelous sans quoi il n'est pas de rentrée fiscale assurée, à cette époque.

Cette route semble avoir aussi des objectifs militaires spécifiques. François de Richeprey, envoyé par Necker en Haute Guyenne,

(1). Il ne sera pas construit.

(2). H. Enjalbert, ouvr. cité; p. 366, 367 et 368.

ami des philosophes, écrit vers 1780, à propos de la route royale n° 3: "*... (elle) est si bizarrement tracée qu'on serait tenté de croire qu'elle a été construite pour s'assurer, en cas de révolte, le sommet des montagnes, afin d'y diriger des opérations militaires. Était-ce une précaution nécessaire pour étayer les opérations hardies, arbitraires et despotiques de Monsieur Lescalopier ?*" (1). Les motifs d'économie qui font choisir à Lescalopier les crêtes et les dorsales, recoupe en effet de façon troublante, le modèle des routes militaires (2) de crête qui permirent à Basville de s'assurer le contrôle du pays cévenol et plus tard, au maréchal de Villars de réprimer la révolte des camisards.

Dans la définition de ses priorités et des principes qui guident l'organisation de l'espace régional, l'administration royale n'est sans doute pas insensible aux questions militaires: "*...il s'agit bien d'une grande transversale par quoi on s'assure la surveillance, à grande distance, du pays protestant. ... A n'en pas douter, la route royale n° 3 ... devait avoir, en un certain sens, une finalité comparable ... Le Larzac devient ainsi une sorte de glacis de surveillance du pays cévenol*" écrit H. Enjalbert. Et comment ne pas remarquer, même si cela n'explique pas tout, qu'à l'autre extrémité, cette route permet aussi de contrôler, par les causses du Bas Quercy, cet autre bastion du protestantisme que fut Saint-Antonin. L'embranchement vers Saint-Antonin de cette route permet, en effet, un accès rapide et commode aux falaises calcaires qui dominent la cité, en un point (le Calvaire) qui fut utilisé lors du siège de la ville par Louis XIII.

Quel que soit le poids des arrières pensées militaires, les plans et les oeuvres de l'intendant Lescalopier ont des conséquences nettement défavorables pour Saint-Antonin. Bien que raccordée aux grands axes des routes royales, la cité est en effet mise à l'écart, marginalisée, par rapport aux grands courants d'échange qui se dessinent dans la région. D'une position de carrefour, elle passe en effet à une position de cul de sac routier et il faudra attendre les années 1850 pour qu'une interconnexion se dessine avec d'autres destinations.

(1). Cité par H. Enjalbert. Ouvr. cité.

(2). Aménagées de telle sorte qu'il n'en est aucune "où l'on ne puisse faire rouler du canon et porter des bombes".

Au XVIII^{ème} siècle, le "grand oeuvre" de Lescalopier semble avoir été fort impopulaire dans toute la région. H. Enjalbert écrit que " *...les habitants des villages ne se sentaient pas concernés par les larges routes royales que l'Intendant faisait ouvrir dans le pays .. la vie agricole y était archaïque et, le plus souvent, il n'y avait pas d'excédents de récolte à exporter. Quant au bétail que l'on pouvait vendre, il se transportait de lui-même à l'extérieur par le moindre petit chemin...aussi la route royale était-elle "étrangère" au pays...*". Cette impopularité semble d'ailleurs avoir été renforcée par les impôts exceptionnels (sur le sel) dont la construction de cette route fut l'occasion dans toute la région ainsi que par les lourdes corvées auxquelles furent assujettis, pour la construction, les habitants de toutes les communautés situées à moins de 3 lieues (12 kilomètres, ce qui inclut Saint-Antonin) de la route: 30 à 40 jours par an et par assujetti pour les grands chantiers et 8 à 15 jours par an quand le gros oeuvre avait été réalisé, nous dit Enjalbert. Corvées d'une exceptionnelle rigueur quand on les compare au maximum de 4 "journées de prestation" qui, au XIX^{ème} siècle, prendront le relai de ces corvées pour la réalisation du réseau local.

Monteil, en 1802, confirme l'impopularité de la route royale du XVIII^{ème} siècle: " *...Quoique les chemins ayent toujours été si difficiles dans le Rouergue, qu'aux siècles passés, plusieurs monastères faisant sonner tous les jours les cloches pour avertir les voyageurs égarés, il faut cependant convenir que trente ans avant la révolution, les habitants ne sollicitaient pas très-vivement pour avoir des routes: quelques-uns même en craignaient la direction sur leurs héritages, et tâchaient de les détourner comme des torrens destructeurs. ...*" (1).

Dans le même temps, il nous permet de mesurer l'importance de la transformation des mentalités qu'a opérée la révolution. Le désenclavement des esprits, la révolution culturelle, précèdent et rendent désirable la transformation de l'espace: " *... Ils sont passés aujourd'hui à l'autre extrême: chacun a demandé qu'une route traversât son canton, et a prétendu que celle-là était la plus urgente et la plus utile. Les administrations pour pouvoir contenter un grand nombre de propriétaires, ont élevé un grand nombre d'ateliers. ... Les habitants de l'Aveiron, sentent tellement la nécessité de ces routes, dont plusieurs sont commencées depuis long-temps, qu'ils offrent, pour leur construction*

(1). Alexis Monteil, ouvr. cité.

des sommes considérables, ainsi qu'un grand nombre de journées d'hommes et d'animaux. ... La France qui conquiert au nord des Départemens par les armes, en conquiert alors un au midi par les grands chemins: dès ce moment l'Aveiron est vraiment réuni à la république, et donne la main à tous les Départemens voisins. Mais pour que ce tableau soit celui d'un avenir prochain, de notre avenir, il faut, je le répète, que l'Etat vienne à notre secours...".(1)

La métaphore du militaire et de la conquête qu'emploie, ici, Monteil illustre à merveille l'aphorisme de Clausewitz selon lequel "la politique n'est que la continuation de la guerre par d'autres moyens". La route et le désir de route vont être indissolublement liés, pendant tout le XIXème siècle, à l'accouchement de l'espace national et de la citoyenneté française. La guerre, au terme de ce processus, y trouvera aussi son compte dans le cadre d'une mobilisation qui ne sera plus - hélas! - seulement métaphorique.

3. Situation routière jusqu'à 1850.

La situation routière de Saint-Antonin, au début du XIXème siècle, conséquence des plans de Lescalopier, est celle d'un cul de sac routier. Dans ses réponses à un questionnaire du Ministre de l'Intérieur, le Maire de Saint-Antonin explique, en 1812, les conséquences de cette situation: "*...les voituriers étrangers viennent très rarement à Saint-Antonin à défaut de grande route ... les voitures qui fréquentent cette place... sont toutes prises sur la commune et il y a, à Saint-Antonin, 5 charretiers et un nombre égal (de transporteurs) ... à dos de mulet ... D'après mes réponses, vous voyez, Monseigneur, que nous n'avons ni routes ni rivière navigable . Aussi, quelques laborieux et sobres que soient les habitans de cette commune, ils ne peuvent qu'avec la plus grande peine pourvoir à leurs besoins. La route de Cahors à Alby et autres villes du ci-devant Languedoc est néanmoins très avancée sur toute la partie du Tarn et il reste à faire ou parachever environ 2.500 toises de chemin sur un terrain en grande partie plat et pierreux, ce qui ne peut être d'une très grande dépense et*

(1). Alexis Monteil, ouvr. cité.

j'ose, Monseigneur, au nom de tous mes concitoyens et de la contrée entière, réclamer vos bontés pour procurer à ce pays-ci l'achèvement d'un chemin qui doit lui être du plus grand secours..."(1).

La bretelle qui relie Saint-Antonin à la grand route de Les-calopier semble donc achevée; au moins pour la partie rectiligne qui court sur le causse du Quercy, mais son prolongement vers Albi, dont le projet remonte à la fin de l'ancien régime, n'est pas achevé. Le prix et la durée des transports qu'indique le Maire, en 1812, reflètent cette situation: " Pour Caussade, 1F25 par quintal de 50 kilos, 1/3 journée; pour Montauban 1F50, 1 journée; pour Toulouse, 2F50, 2 journées 1/2; pour Villefranche, 2F, 2 journées; pour Rodez, 4F; pour les autres villes du département du Tarn, les transports ne peuvent se faire qu'à dos de mulet et le prix varie selon les saisons..."

La route vers Septfonds paraît bien la seule route accessible aux charrettes à cette époque et c'est sans doute ce détour qui rend plus longues et plus coûteuses (à distance égale) les destinations de Villefranche et de Rodez.

Un rapport de 1810, qui émane des Ponts et Chaussées du Tarn et Garonne, précise la situation de cet axe Cahors-Alby: " Cette route établirait si elle était finie des communications. Ces avantages ont été sentis puisque, par décret impérial, il est affecté une somme annuelle de 30.000F pour la confectionner dans le département du Tarn. Il a aussi été accordé une somme de 3.500F à employer à la côte de Sainte Sabine près de Saint-Antonin ... un projet est soumis en ce moment à l'approbation du directeur général ... La côte par laquelle elle arrive à Saint-Antonin est établie sur des pentes beaucoup trop rapides et qu'il sera d'autant plus nécessaire d'adoucir que cette côte est considérable. Ce changement ne pourra pas avoir lieu sans des dépenses considérables. Au delà de Saint-Antonin, il n'y a rien de fait, la traverse de la ville devra aussi être ouverte à neuf. Dans l'état actuel des choses, elle n'a pas plus de trois mètres de large et tourne en deux endroits à angle droit, en sorte qu'une charrette de moyenne grandeur ne pourrait pas passer. Le pont de Saint-Antonin sur l'Aveyron est aussi extrêmement étroit ...il serait possible de l'élargir au moyen d'un encoiraillement de chaque côté ...". (2)

(1). Arch. Mun. Saint-Antonin.

(2). Arch. Nat. ; série F14.

Du côté du département du Tarn, les choses ne sont pas beaucoup plus avancées puisqu'un autre rapport de 1812 (1) nous apprend qu'elle est seulement achevée entre Alby et Alayrac et qu' *"entre la côte d'Alayrac et la limite du Tarn et Garonne elle est coupée par de nombreux ravins et éboulis."* Ces travaux paraissent, pour l'essentiel achevés vers 1820 mais il faut encore attendre 1823 pour que la traversée de Saint-Antonin par les quais de la Bonnette soit parachevée et il faudra près de cinquante ans pour que le pont de l'Aveyron soit élargi. Quant à la rectification de la côte de Saint-Antonin, elle ne sera réalisée qu'au début des années 1900. Cette côte est d'ailleurs d'une telle incommodité pour les charretiers que, pendant tout le XIXème siècle, les habitants du lieu dit de Bourrel, à Saint-Antonin, sont organisés en société, réglée par des actes passés devant notaire, pour venir en renfort, à tour de rôle et moyennant rétribution, à l'aide de leurs animaux, aux charretiers qui ont à monter cette côte. (2)

Hors cette route et pour l'environnement rural de Saint-Antonin, il faut imaginer la situation des milliers de maisons, de hameaux, de villages qui, en 1820, sont inaccessibles à toute circulation de charrettes. Tout un paysage secret, replié sur lui-même, se déploie à des dizaines de kilomètres de la route. A propos du haut canton de Saint-Antonin, le Maire parle à plusieurs reprises, dans ses correspondances, d'un pays sauvage et les commissaires de police et gardes champêtres, houspillés par le Préfet, s'épuisent à le parcourir et à le surveiller.

Si l'on considère le triangle Septfonds-Laguépie-Villefranche (soit presque le canton de Saint-Antonin) on ne rencontre pas, hors les routes Septfonds-Saint-Antonin et Caussade-Villefranche qui le bordent par deux côtés, une seule route carrossable à cette époque. Cette situation conjuquée à la position encaissée de la cité, est éminemment défavorable pour Saint-Antonin. Une bonne partie de la population rurale des hameaux excentrés de la commune se détourne des foires et marchés de la cité pour approvisionner Caylus ou Septfonds ou Caussade, plus accessibles à raison des facilités de communication qu'offrent les causses. C'est ce qu'expliquait le Maire, en 1870, quand il évoquait l'urgence de la reconstruction d'une route Caylus-Saint-Antonin: " ... *La route qui conduit de cette ville de Saint-Antonin à la ville de Caylus est encore plus impraticable que les autres*

(1). Archives Nationales; Série F14.

(2). Arch. Mun.; Archives de la Justice de Paix de Saint-Antonin.

routes de cette ville, qu'il est bien fâcheux pour les habitants du dit Saint-Antonin qu'ils ne se trouvent qu'à la distance de deux petites lieues de Caylus, de n'avoir aucune espèce de communication avec cette ville quoique cela fût de la dernière importance pour l'exploitation de nos vins et autres denrées. Puis pour l'importation de Caylus, nos marchés seraient mieux fournis et le blé et autres denrées, servies meilleur marché vu l'abondance et la facilité du transport.

Le dit Sieur Maire ne peut ignorer que ce n'est que la grande difficulté du chemin qui fait qu'on ne porte point du grain sur la place, les paysans du causse de Quercy qui ne sont qu'à une petite distance de la ville aiment mieux porter leurs grains à Caylus qui se trouve beaucoup plus éloignée que de risquer d'estropier deux boeufs ou mules pour arriver à Saint-Antonin. La communauté de Caylus et celle de Cas, qui ont senti depuis longtemps l'importance de cette communication, se proposent de demander à nos Seigneurs du bureau intermédiaire d'administration générale, cette route.

En conséquence, le dit Maire propose à la communauté d'imposer sur elle-même une certaine somme sur le rôle de taille de l'année prochaine pour être employée à la réparation de ce chemin ...".(1)

Cette route Saint-Antonin-Caylus sera finalement construite à la place de l'ancien chemin devenu à peu près impraticable, entre 1820 et 1840, au rythme lent des journées de prestation que s'impose la communauté et des subventions chichement accordées par le gouvernement (et proportionnées aux "sacrifices" que le Préfet exige de la communauté). Nous l'avons déjà vu au chapitre sur la pauvreté, la construction des routes progresse, au cours de la première moitié du siècle, au rythme des disettes et des périodes de soudure difficiles pour la population de journaliers et d'ouvriers chroniquement sous employés à Saint-Antonin, pendant toute cette période (surtout l'hiver). Les ateliers de charité qui suppléent à cette situation et, dans le cadre desquels se font l'essentiel des travaux routiers, relèvent encore davantage d'un souci d'ordre public que d'une volonté active d'amélioration des voies de communication. Dans les correspondances entre le Maire et le Préfet, ce souci d'ordre public prend le pas, pendant toute cette période, sur tout autre argumentation. Le 26 janvier, par exemple, le Maire presse

(1). Arch. Mun. Saint-Antonin.

le Préfet de faire ouvrir sur la route départementale n°29 et sur la route de Saint-Antonin à Montricoux, des ateliers de charité " ... dont la classe indigente a un si pressant besoin pour amoindrir la misère qui l'accable. L'accomplissement de ces dispositions témoignera de l'intérêt que prend l'autorité à voir alléger les souffrances de la population..."(1). Un autre révélateur de cette priorité est le fait que les travaux routiers ralentissent dès que la cherté des grains faiblit ou dès que la situation de l'emploi s'améliore.

Après l'achèvement de cette route Caylus-Saint-Antonin, les efforts de la municipalité et de l'état se portent, par les mêmes moyens, sur la route départementale n°29 vers Laguépie. Les travaux semblent durer de 1840 à 1860. Vers 1850, on commence à travailler à un embranchement vers Montricoux, de la route de Saint-Antonin à Causade. Un des objectifs de cette route est de désenclaver, par un embranchement, le village de Cazals qui, coïncé entre l'Aveyron et les falaises qui bordent le causse, ne restera accessible pendant encore plusieurs décennies qu'au transport à dos de mulet.

La commune travaille aussi à l'amélioration de sa vicinalité qui est essentielle, on l'a déjà vu, à l'approvisionnement de ses marchés. Au milieu du siècle, la municipalité travaille à améliorer le chemin vicinal qui donne accès au causse rouergat (vers Gautier, Espinas). Mais, en 1848, la municipalité échoue à faire classer par le Préfet ce chemin en voie de grande communication (en prolongement de la route de Montricoux vers Najac par Verfeil). Ce projet dont le Maire écrit qu'il faciliterait " ... l'échange des produits entre les départements du Tarn et Garonne et de l'Aveyron" est sans doute une tentative de réactiver une des anciennes voies de communication entre le Rouergue et la Bas Quercy. Dans cet échec, les choix faits, au siècle précédent par l'intendant Lescalopier, pèsent sans doute de tout leur poids et le Préfet ne soutiendra pas ce projet concurrent de l'axe Causade-Villefranche.

La constitution de cette esquisse de réseau routier, dans la première moitié du XIXème siècle, suscite la question du trafic et des échanges qui le parcouraient. Malheureusement les archives sont à peu

(1). Arch. Mun. ; Reg. Corr.

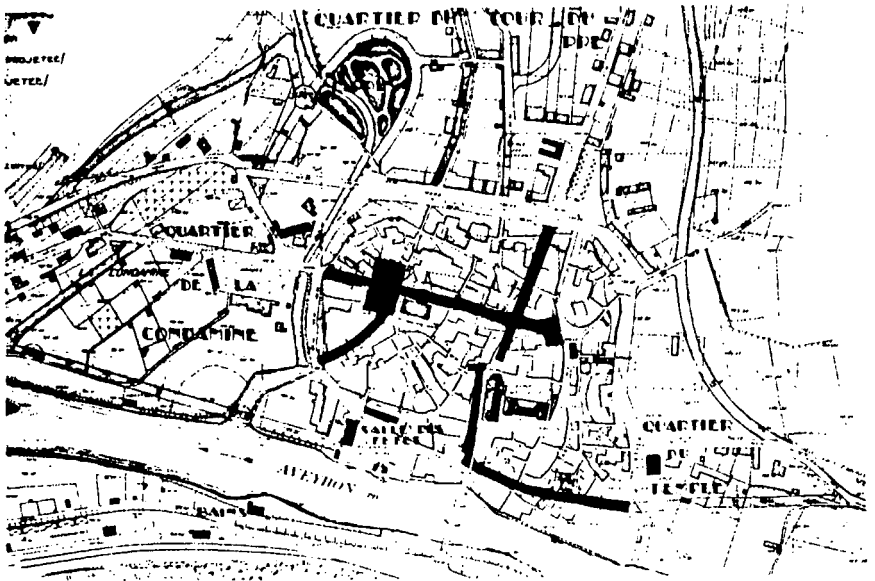
près muettes sur ce sujet. Sur l'axe Cahors-Alby, où les édiles de la cité avaient vu la chance d'une nouvelle animation pour Saint-Antonin, il semble qu'aucun service de diligence ou de voiture publique régulières se soit jamais établi de façon durable. Signe sans aucun doute de la faiblesse des trafics. Hors la marche à pied et les courses à cheval, hors les voitures privées au demeurant fort peu nombreuses, le déplacement des personnes semble s'y être cantonné au louage de voitures et d'attelages à la demande. En 1812, le rapport des Ponts et Chaussées du Tarn et Garonne que nous avons déjà cité signale que les seuls axes où la poste (à l'époque, c'est le service public des messageries mais aussi du transport des personnes) est établie dans le département, sont la route de Paris à Toulouse et la route Montauban-Bordeaux. Donc pas de relais de poste à Saint-Antonin, à cette époque.

En 1850, un relais fonctionne peut-être pour un temps indéterminé à Saint-Antonin puisqu'on voit le Maire soutenir, dans une correspondance, la candidature d'un aubergiste qui veut être nommé maître de poste au relais de Saint-Antonin. Ce relais, signe d'une correspondance régulière, semble de peu de durée puisqu'en 1853, le Maire encore, soutient le projet d'un autre citoyen qui veut établir une voiture publique, " dont l'existence fait défaut de temps immémoriaux" dit-il, entre Saint-Antonin et Montauban par Caussade. Un autre signe de la fragilité et de la faiblesse de l'axe Cahors-Alby est la fermeture, au milieu du siècle, de la ligne de courrier régulière de Caussade (point de correspondance avec le courrier Paris-Toulouse) à Alby par Saint-Antonin et Cordes, au bénéfice de l'axe Montauban-Alby. Cordes et Saint-Antonin se coalisent alors pour faire valoir le préjudice considérable que leur porte cette suppression. Mais le principe de la réorganisation au profit des chefs lieux de département ne semble pas avoir été abandonnée pour autant.

Ces travaux routiers sont l'occasion de transformations importantes du tissu urbain. A Varen, par exemple, " ... c'est vers 1850 que la grande route, aujourd'hui route nationale, passant devant la façade de notre collégiale fut ouverte de Saint-Antonin vers Laguëpie et permit à la population grouillante du vieux Varen, de se libérer en partie de l'enceinte resserrée où ils vivaient resserrés depuis des siècles, les uns sur les autres et de construire de nouvelles maisons, tout le long, de chaque côté de la route, telles que nous les voyons aujourd'hui.." (1)

(1). Félix Bouzinac; ouvrage cité, p 54.

Il en va de même à Saint-Antonin. Les quais de la Bonnette sont peu à peu aménagés tandis que tout le quartier qui borde l'Aveyron est remanié pour faciliter le passage de la route Cahors-Alby . L'ancien pré commun, vendu par la municipalité au terme de la période révolutionnaire, commence à se lotir. La route de Caylus se borde de maisons neuves et la promenade est aménagée sur les glacis des anciennes fortifications. Un projet voit même le jour, au milieu du siècle, mais il sera finalement abandonné, de couper en deux le tissu urbain médiéval dans l'axe du pont de l'Aveyron et de la route de Caylus pour ouvrir une grande avenue.



Ce projet, jamais réalisé, d'ouverture de grandes trouées dans le tissu urbain médiéval de Saint-Antonin date des années trente. Un premier projet prévoyant une grande transversale Nord-Sud avait déjà été conçu au XIX^{ème} siècle. Plan: Archives municipales de Saint-Antonin.

⑦ UN OBJET DE SUSPICION PRIVILEGIE: LA MOBILITE DES PERSONNES.

En 1851, à Saint-Antonin, le Maire (sans doute pressé par le Préfet) prend un arrêté municipal qui nous donne la mesure de la suspicion dont la mobilité (surtout celle des pauvres) est l'objet de la part des autorités:

" Art. 9: Toute personne étrangère à la commune et qui viendra s'y fixer est tenue de se présenter dans les 24 heures à l'autorité municipale pour déclarer: nom, âge, lieu de naissance, dernier domicile, profession, métier.

Art. 11: Celui qui n'indique aucun moyen de subsistance doit présenter un habitant de la commune qui rende bon témoignage... sous peine d'être considéré comme suspect de vagabondage.

Art. 13: Rappel des lois qui punissent le vagabondage de 3 à 6 mois d'emprisonnement et les mendiants valides ... même de 6 mois à 2 ans s'ils sont arrêtés hors du canton de leur résidence.

Art. 15: Il est défendu à tous faiseurs de tours, marchands ambulants, chanteurs, bateleurs, charlatans, propriétaires de divers jeux d'animaux curieux ... de s'établir sur la voie publique sans en avoir obtenu la permission du Maire ... et de ne rien faire ... qui puisse compromettre la santé, tromper la bonne foi ou blesser la décence et les bonnes moeurs. "

C'est d'ailleurs une constante de longue durée de ce siècle qu'au regard de l'autorité il ne fait pas bon être étranger et pauvre ou professionnel du voyage.

En 1867, encore la virulence de cette défiance ne semble rien avoir perdu de son acuité: *" Le canton de Saint-Antonin est depuis plus d'un mois sans commissaire de police ... l'absence de ce fonctionnaire en m'obligeant à le suppléer dans une certaine mesure m'a mis à même de constater l'affluence des étrangers de*

passage à Saint-Antonin, depuis le 1er janvier dernier. C'est une véritable invasion de saltimbanques, chanteurs, joueurs d'orgue,, ouvriers invalides, ouvriers sans travail qui en réalité sont autant de vagabonds et de mendiants. Il faut donner à la plupart des secours de route et des moyens de transport ce qui est d'autant plus onéreux qu'il n'existe ni à la mairie, ni à l'hospice des ressources affectées à cette nature de dépenses.

Ce n'est point au reste, à ce point de vue restreint mais au point de vue de la police générale que je vous signale ce nombre excessif, insolite d'individus qui journellement traversent Saint-Antonin, dépourvus des moyens de subsistance." (1)

Et être étranger, à cette époque, ce n'est pas seulement être d'une nationalité différente. Hors des " limites du canton de résidence " on est déjà un étranger passible des peines punissant le vagabondage considérablement aggravées.

L'institution des " passeports pour l'intérieur " (qui complète celle des livrets ouvriers pour les salariés) sans quoi nul déplacement n'est réputé licite est l'occasion pour les autorités de multiplier les enquêtes, les tracasseries et de soumettre l'espace du déplacement à une surveillance tatillonne :

"Le 24 du mois dernier, le Sieur Tabarly dit Bourdoncle, cultivateur a obtenu de la préfecture du Rhône, un passeport d'indigent avec itinéraire obligé pour rentrer dans votre commune. Je vous serais obligé de m'informer de son arrivée et de lui retirer d'ailleurs la pièce dont il s'agit. Dans le cas où il ne serait pas arrivé dans un délai de 15 jours, à compter du présent, je vous recommande de m'en donner également avis..." (2)

" J'ai l'honneur de vous informer que d'après la demande que j'en ai faite à Mr le Ministre de l'Intérieur, il a autorisé la délivrance d'un passeport pour (Barèges ?) à Mr Jean Lacroix de votre commune. Vous pouvez donc lui dire qu'il peut se présenter à la préfecture où ce passeport lui sera fourni. Je vous observe qu'avant de lui donner cet avis, vous devez vous assurer que le dit

(1). Lettre du Maire au Préfet du 28-2-1867; Arch. Mun. Saint-Antonin.

(2). Lettre du Préfet au Maire de Saint-Antonin, 6-4-1826; Arch. Mun. Saint-Antonin.

Lacroix aura les moyens suffisants pour aller, revenir et séjourner à Barèges pendant la saison des eaux, dans le cas contraire c'est à la commune de lui assurer les secours nécessaires sur les revenus de son établissement de bienfaisance, sur les fonds affectés aux dépenses municipales..." (1)

Au demeurant, l'obligation légale qui est faite aux autorités de porter secours (secours de route et moyens de déplacement pour les invalides) aux voyageurs indigents fait des pauvres les objets privilégiés de ces dispositifs de surveillance. Comme en témoigne cette lettre, ils perdurent à la fin du siècle alors même que les passeports pour l'intérieur semblent alors tomber en désuétude:

" Monsieur le Commissaire de police, je vous prie de vouloir bien me faire connaître si le nommé Valade qui a obtenu à la préfecture du Cher les moyens de transport pour se rendre, avec ses enfants, à Saint-Antonin est arrivé à destination. ... " (2)

" Je vous prie de faire connaître à la nommée Sanjances, qu'aucun membre de sa famille n'étant en situation de lui venir en aide, Mr le Ministre de l'Intérieur a décidé qu'il n'y a pas lieu de lui délivrer les moyens de transport pour se rendre à Gourni (Morbihan). " (3)

Comme on le voit, cet encadrement contraignant de la mobilité des personnes est producteur, pour les pauvres, d'un régime implicite d'assignation à résidence. Sauf dans les périodes où les migrations sont souhaitées et encouragées par l'autorité comme exutoires aux difficultés du moment. Ainsi, pendant la période 1845-1853, où les récoltes sont souvent mauvaises et l'impôt particulièrement impopulaire, trouve-t-on trace, dans la correspondance du Maire, de 11 demandes de passage en Algérie. Demandes que le Maire soutient: *" ...son fils et lui étant de forts ouvriers et de constitution robuste "* (on croit assister à un marchandage de maquignons dans une foire du canton !), sollicitant du Préfet, pour les candidats au voyage, des secours de route.

(1).Lettre du Préfet au Maire de Saint-Antonin, 26-6-1832, Arch. Mun.

(2).Lettre du Préfet du Tarn et Garonne, 31-8-1892, Arch. Mun.

(3).Lettre du Préfet du Tarn et Garonne, 9-9-1888, Arch. Mun.

L'efficacité de ces systèmes de surveillance et d'astreinte ne doit sans doute pas être surestimée, il est vraisemblable que le nombre de ceux qui ne sollicitent pas de secours de route ou oublient de demander un passeport pour l'intérieur est assez grand.

Au demeurant, le zèle et l'initiative dans ces affaires est plutôt dans le camp de la préfecture que de l'administration locale qui joue le jeu pour obtenir aides et subsides. N'empêche que la mobilité ne semble pas, dans l'aire que nous considérons, en ce milieu du XIXème siècle, faire l'objet d'encouragements ou d'incitations particulières. L'émigration paysanne, notamment, (l'exode rural) est chez les moralistes et les notables l'objet d'un discours moral qui en déplore les effets. Sans doute, anticipent-ils, là, pour une part, le déclin de leur pouvoir qui en résultera. On ne peut qu'être frappé par cette alternance mystificatrice qui caractérise le discours dont est objet le paysan du XIXème siècle (mais ça vient de loin): si on le regarde sur sa terre, il est " attaché à la glèbe ", " roublard ", " routinier ", " méfiant ", " ladre " etc.... . Vient-il à prendre la route et c'est une image idyllique et rousséaniste qui surgit. Aux " saines disciplines du terroir " s'oppose soudain la " déperdition des moeurs ", l' " épidémie et la contagion des idées pernicieuses " dont sa " nature heureuse " serait soudain menacée dans l'émigration.

L'idée répandue d'un XIXème siècle et d'un capitalisme industriel attelés à la mobilisation, dans les campagnes, de la force de travail mériterait peut-être d'en être atténuée.

Mais il y a une autre forme de mobilité qui est l'objet des sollicitudes particulières de l'autorité. C'est celle des professionnels du voyage, celle de ces colporteurs, marchands d'épingles ou de chapelets, colporteurs de livres ou d'articles de bureau, petits revendeurs, marchands ambulants de porcelaine ou encore cordonniers ambulants dont le registre des " passeports intérieurs "

de la commune de Saint-Antonin a gardé la trace, pour le début des années cinquante (20 personnes enregistrées entre 1853 et 1856 y compris leurs domestiques, filles ou épouses). Trace sans doute très partielle: tous ne font sans doute pas renouveler leur passeport à Saint-Antonin. Mais certains y ont des habitudes. Ainsi d'un colporteur du Cantal qui passe tous les ans par Saint-Antonin, d'un marchand d'épingles du Tarn qui fait de même ou d'un marchand de chapelets de la Haute Garonne qui, semble venir, lui, tous les deux ans. Un habitant de Saint-Antonin exerce d'ailleurs ce métier, il est colporteur en livres et il parcourt les départements voisins (Tarn, Aveyron, Lot). Ces métiers ambulants sont, depuis le début du siècle, pour le pouvoir, une des figures par excellence du danger:

" Monsieur le Maire, Il est essentiel de surveiller avec une sévère attention les colporteurs de chansons, effets de mercerie, quincaillerie, ancre (sic)... qui sont fortemt soupçonnés de colporter des écrits sédicieux. Veuillez, en conséquence, faire exactement fouiller et visiter tous les individus..."(1)

" ... La police de la librairie ne s'arrête pas à la répression des contraventions prévues par la loi... . Tout écrit qui outrage la religion et l'honnêteté publique, tout écrit qui peut corrompre les moeurs de la jeunesse est défendu quelle que soit sa date et lors même qu'il aurait été toléré et protégé par le dernier gouvernement. De pareils ouvrages doivent être recherchés avec le même zèle que les malfaiteurs... A ces écrits, il est indispensable d'ajouter les gravures diffamatoires et obscènes..."(2)

" Je suis informé qu'un grand nombre de marchands ambulants circulent dans quelques parties de cet arrondissement, et y colportent et répandent des ouvrages dont le but pernicieux n'est pas équivoque, et dont la publication ne peut qu'entraîner les plus fâcheux résultats, soit par les attaques plus ou moins directes que ces productions contiennent contre le Gouvernement Royal légitime, soit par les regrets et les éloges qu'elles donnent au gouvernement usurpateur, qui a si longtemps pesé sur la France.

(1). Lettre du Sous Préfet du 22-3-1815; Arch. Mun.

(2). Lettre du Sous Préfet du 8-12-1814; Arch. Mun.

Il importe de s'assurer si ces individus ont des passe-ports. Dans le cas où ils n'en ayent pas, les lois donnent les moyens de les atteindre. Il faut vérifier aussi s'ils ont une patente. Ils y sont soumis par les lois et elles indiquent les moyens de répression.

Lors même qu'ils auraient satisfait à ces formalités, il importe d'examiner si les ouvrages qu'ils colportent contiennent des maximes contraires à la Religion et aux moeurs, ou des attaques contre le Roi et son gouvernement. ...

Il importe que ces colporteurs et distributeurs, justement soupçonnés d'être les instruments de la faction qui sème l'impiété et la révolte contre l'Autorité royale, soient soumis à une exacte surveillance, et punis quand ils ont mérité de l'être.

J'appelle toute votre attention sur ce moyen trop peu surveillé jusqu'à présent, de propager les principes destructeurs de tout ordre social. Je vous invite à faire arrêter, s'il y a lieu, tous ceux qui se trouveront dans les cas prévus par les Lois précitées, pour être mis à ma disposition, afin que je puisse les livrer promptement à la justice..."(1)

"... que les permissions accordées seront immédiatement retirées aux crieurs, vendeurs et distributeurs qui crieront, vendront ou distribueront des écrits, imprimés, gravures ou lithographies quelconques, renfermant des provocations au désordre; des attaques contre la Charte de 1830, la royauté constitutionnelle et les pouvoirs de l'Etat; des insultes au Roi et à la famille royale; des atteintes à la vie privée des citoyens, des outrages à la morale publique et aux bonnes moeurs; le retrait de l'autorisation ayant lieu, nonobstant toute excuse tirée de l'accomplissement des formalités préalables, et sans préjudice des poursuites, au fond, auxquelles pourraient donner lieu, les écrits publiés, criés, distribués ou colportés...

Enfin que toutes ces prohibitions sont très fortement étendues par la loi, aux dessins et emblèmes imprimés, lithographies, autographes moulés, gravés ou à la main, par conséquent aux caractères et aux journaux qui en renferment.

Faites connaître de suite, Monsieur le Maire, à dater de la

(1). Lettre du Procureur du Roi (à Montauban) au Maire de Saint-Antoine, 6-4-1822; Arch. Mun.

réception de cette lettre, que vous devez faire arrêter immédiatement et devez déférer aux tribunaux pour être poursuivi conformément à la loi, tout crieur ou tout vendeur ou distributeur sur la voie publique, d'écrits, dessins et emblèmes imprimés, lithographiés, autographiés, moulés, gravés ou à la main, qui ne seraient pas munis de l'autorisation préalable de l'autorité municipale de la commune.

Faites aussi attention que les dispositions de l'art. 1er de la loi sont applicables aux chanteurs sur la voie publique et apportez conséquemment une attention spéciale et sévère et à n'accorder votre autorisation aux chanteurs ambulants qu'après vous être assuré que leurs recueils ne contiennent aucune chanson provoquant au désordre, attaquant les institutions, le Roi et la famille royale, ou blessant la morale publique et les bonnes moeurs; soit à leur retirer cette autorisation s'ils chantaient autre chose que ce que contiendraient les recueils communiqués. ..."(1)

Même son de cloche encore en 1848 (on est pourtant en pleine période révolutionnaire !):

" Je suis informé que la solidarité républicaine a recueilli une certaine quantité de journaux et écrits socialistes et qu'elle se dispose à les expédier par la poste et peut-être aussi par d'autres voies aux différents comités organisés dans les départements. ... J'appelle votre attention sur cette manoeuvre. Ces sortes de bibliothèques à l'usage d'hommes généralement peu éclairés sont un danger sur lequel vous devez avoir les yeux constamment ouverts. On veut faire pénétrer dans les masses des doctrines subversives de tout ordre social..." (2)

Le pouvoir tout au long de ce siècle paraît hanté, apeuré par la circulation non officielle, diffuse des informations et des idées qui cheminent dans les campagnes dans le sillage des bateleurs, marchands de chansons et de gravures, colporteurs, marchands d'épingles... Les souvenirs cuisants de la révolution et des " grandes

(1). Lettre du Préfet au Maire de Saint-Antonin (à propos de la loi sur les crieurs publics): 25-2-1834; Arch. Mun.

(2). Lettre (confidentielle) du Préfet au Maire de Saint-Antonin, 16-2-1828; Arch. Mun.

peurs " de 89 expliquent sans doute cette obsession d'un pouvoir qui craint par dessus tout les " émotions du populaire ".

La prédominance de la circulation orale, la quasi nullité de la circulation de journaux dans les campagnes , à cette époque, (ceux qui existent, étroitement contrôlés, ne propagent que les vérités officielles) contribuent sans doute à ce que les métiers ambulants aient, à cette époque, une véritable fonction de " mass média ". C'est pour une bonne part au rythme de leurs pérégrinations que les échos de l'extérieur parviennent dans les campagnes isolées et ils constituent la caisse de résonance privilégiée d'un monde où l'écrit et l'image sont encore rares.

De façon très visible, on assiste, à cette époque, à la naissance de l'information comme enjeu de pouvoir. Durant tout le siècle, une course de vitesse est engagée par les gens en place pour devancer la circulation diffuse et ambulante des idées, de l'humour, des chansons, des gravures. Tous les progrès techniques sont mis à

contribution par le pouvoir pour faire circuler au plus vite, dans les campagnes les plus reculées, une version officielle des événements. Les sémaphores optiques, le télégraphe qui chemine le long des nouvelles voies ferrées puis étend progressivement son réseau, perfectionnent sans cesse le quadrillage du territoire par quoi le pouvoir tente de contrôler l'information et de conjurer le péril

des chansonnettes des colporteurs. Pas un événement d'importance nationale (attentats contre le Roi, changements de pouvoir, coups d'état, mariages ou naissances princiers) dont le Préfet ne s'empresse de diligenter une version officielle jusqu'aux mairies les plus isolées. Ainsi à Penne, en août 1835, un gendarme à cheval apporte la dépêche acheminée jusqu'à Gaillac par le télégraphe optique: "*Un crime horrible a été tenté ce matin à la revue. Le Roi n'a pas été atteint quoique son cheval ait été blessé. Aucun prince n'est blessé. Le maréchal Mortier est tué. Le crime a été commis au moyen d'une machine infernale placée derrière une fenêtre. La population toute entière s'est précipitée sur les pas du roi et l'a accompagné avec acclamation jusqu'au château. Toutes les fêtes sont suspendues. A chaque instant on apprend la mort d'une nouvelle victime. Exercez partout la plus grande surveillance.*"(1)

Même chose en juin de l'année suivante: "*Le roi vient d'échapper à un nouveau danger. Un individu a tiré sur Sa Majesté qui n'a pas été atteinte. L'assassin a été arrêté. L'ordre règne partout.*"(1)

"*Exercez une plus grande surveillance*", "*l'ordre règne*", l'enjeu de cette course de vitesse est clairement situé. Les maires dont la duplicité et la rouerie dans ces affaires n'est sans doute pas négligeable (à Penne comme à Saint-Antonin, les mêmes sont souvent tour à tour légitimistes, orléanistes, républicains ou partisans de l'empire sans scrupules excessifs, semble-t-il), savent d'ailleurs jouer à l'occasion de cette obsession du pouvoir central. Ainsi du Maire de Saint-Antonin qui utilise l'argument (de façon qui n'est pas forcément très sincère) en 1846, pour réclamer une amélioration du service de la poste: "*... Le courrier faisant le service de Saint-Antonin à Caussade part vers les 5 heures du matin et est obligé de repartir de cette ville à 10 heures, par conséquent avant l'arrivée du courrier de Paris. Il résulte de cette combinaison que les paquets de toute cette ligne importante séjournent 24 heures à Caussade, ce retard qui peut devenir préjudiciable est*

(1).P. et J. Malrieu, ouvrage cité p. 123.

généralement regardé comme très gênant et donne lieu à des plaintes fort nombreuses surtout depuis le dernier attentat commis sur la personne de Sa Majesté. ... Il serait facile de remédier à cet inconvénient en retardant le départ du service de Saint-Antonin jusqu'à l'arrivée du courrier de Paris à Caussade. Ce retard qui ne serait le plus souvent que d'1 ou 2 heures nous donnerait les dépêches de la capitale et sa ligne 24 heures plus tôt."(1)

Il est remarquable enfin que l'avènement de la 3^{ème} République, à la fin du siècle, n'abolit pas complètement ce climat de défiance du colportage entretenu par les autorités. En 1888, nous avons encore la trace d'un procès verbal dressé par la gendarmerie de Saint-Antonin à l'encontre d'une colporteuse de chansons: "...étant de service à la résidence pour maintenir l'ordre pendant la foire et nous trouvant à l'heure précitée dans la principale rue de St Antonin, avons trouvé une femme étrangère à la localité qui colportait et vendait des chansons.

Nous étant approchés de cette femme, lui avons demandé si elle était nantie d'un récipissé de déclaration de son métier délinqué par la Préfecture du département où elle a son domicile fixe, à quoi elle a répondu ce qui suit: " Je n'ai pas de domicile fixe, il y a 14 ans, que j'exerce en France la profession de marchande ambulante de chansons, j'ai ignoré jusqu'à présent qu'il fallut en faire la déclaration; mais je promets de la faire à Albi, où je vais en quittant St Antonin. Je m'appelle Capeto, Lucie, agée de 34 ans, épouse Bianco, Bernard-Laurent-Louis, née à Dournero (Italie)."

Nous avons fait observé à la dite Capeto, qu'ayant contrevenu à l'article 18 de la loi du 29 juillet 1881, nous dresserions procès-verbal contre elle pour omission de déclaration de colportage."(2)

Une mention marginale au procès verbal nous apprend d'ailleurs que cette femme ne fut pas poursuivie " n'ayant pas de domicile fixe et le gendarme ayant eu tort de ne pas aviser Mr le Juge de Paix et le Commissaire de police qui l'auraient jugée séance tenante !".

(1). Arch. Mun. ; Reg. Corr.: 24-4-1846.

(2). Arch. Mun. ; 16-10-1888.

Quelques années plus tard, le "péril anarchiste " alimente encore une abondante correspondance du Préfet au Maire et au Commissaire de Police dont celle-ci où les colporteurs ne sont pas oubliés: " *En vertu d'instructions ministérielles, je vous prie de tenir la main avec une fermeté toute particulière à l'application des dispositions légales relatives au colportage.*

Il importe de s'assurer que tout colporteur est bien muni du récépissé de déclaration prescrit par la loi du 29 juillet 1881; que ce document émane bien du fonctionnaire qui avait qualité pour le délivrer, et qu'enfin il s'applique à l'individu qui en est porteur

La circulation de plus en plus nombreuse de publications anarchistes rend plus que jamais nécessaire la surveillance du colportage. Je compte à cet effet sur votre diligence et votre fermeté. " (1)



⑧ L'ESPACE DU VOYAGE ET DES MIGRATIONS.

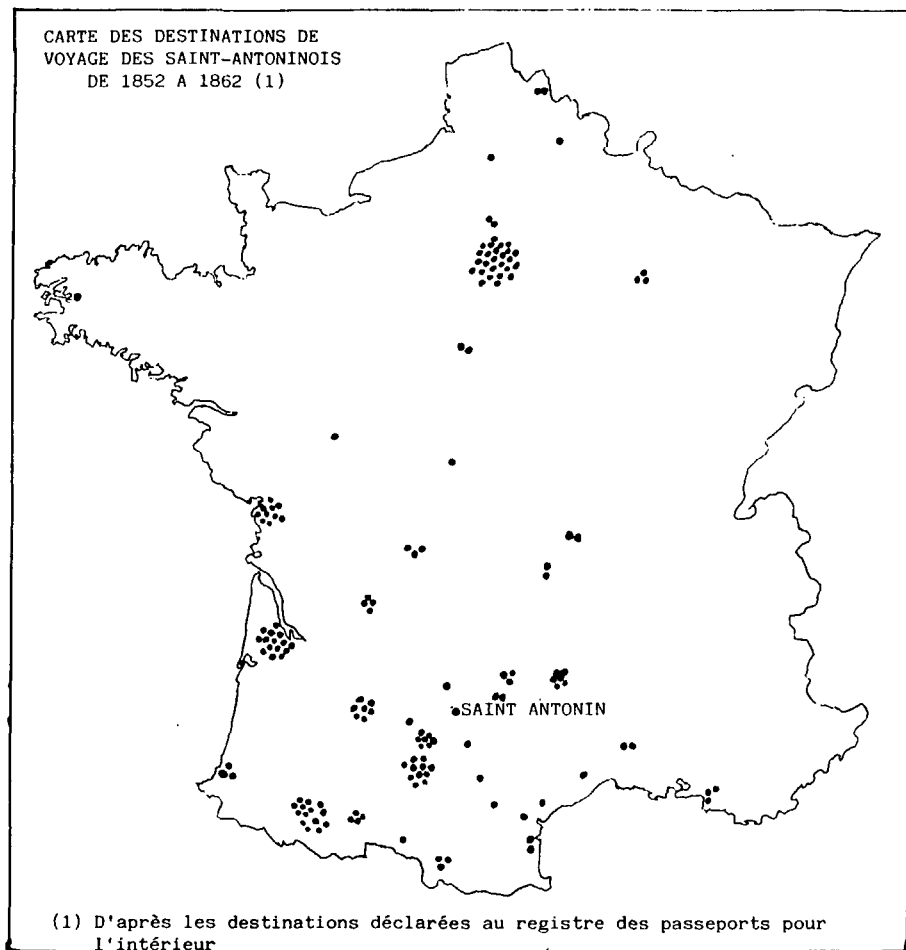
Le registre des passeports pour l'intérieur, conservé aux archives municipales, nous donne une idée, sans doute partielle (1), mais révélatrice, des voyages qu'effectuent les saint-antoninois, au milieu du siècle. Tout d'abord, les voyages lointains sont assez rares. De 1853 à 1856, on ne délivre, en moyenne, que 26 passeports par an à des citoyens de la commune(2). Pour une population de 5.200 habitants c'est très peu. Les femmes paraissent presque exclues de cette mobilité: moins d'un dixième des passeports leur sont délivrés. Cette dominante masculine du voyage semble révélatrice d'une mobilité à motifs essentiellement professionnels (affaires ou recherche d'un emploi). La mobilité des ruraux paraît également très faible. Moins du quart des passeports sont délivrés à des agriculteurs alors que la population qui vit de l'agriculture représente, à cette époque, plus des 2/3 de la population de la commune. Encore ceux qui voyagent sont-ils pour l'essentiel des "pagès", propriétaires-agriculteurs, un peu plus fortunés que la moyenne de leurs collègues. Les professions libérales, les petits industriels, les commerçants, les artisans et leurs ouvriers et commis sont les groupes sociaux les plus mobiles. Près d'un tiers des passeports sont délivrés à des jeunes hommes (entre 18 et 30 ans), généralement ouvriers et artisans(garçons tanneurs, menuisiers, charpentiers, tailleurs de pierre ...etc) qui ne semblent pas partir pour de courts voyages mais sont sans doute des migrants. Dans cette tranche d'âge et de métiers, le courant migratoire disparaît d'ailleurs, de façon très significative, au cours de la période de construction de la ligne de chemin de fer sur le territoire de la commune.

La destination de l'ensemble de ces voyageurs fournit également une assez bonne photographie des orientations et des lignes de force de cette mobilité. Les échanges avec les villes proches (Montauban, Albi, Rodez, Villefranche) ainsi qu'avec l'espace rural environnant sont sans doute très sous-estimés car ces voyages sont généralement

(1). Les conscrits, par exemple, ne semblent pas assujettis à cette formalité.

(2). Nous excluons de cette statistique, les voyageurs étrangers à la commune: métiers ambulants, travailleurs des chantiers du chemin de fer, voyageurs de passage...etc. Leurs migrations sont évoquées soit au chapitre des chemins de fer soit au chapitre "suspicion et mobilité".

beaucoup moins l'objet de demandes de passeport.



La direction de Paris domine déjà nettement toutes les autres destinations. Elle est essentiellement fréquenté par les professions libérales, quelques étudiants, les industriels et quelques riches "pagès" de la commune. C'est semble-t-il une destination de voyages d'affaires plus qu'un pôle d'attraction de l'émigration. La catégorie des jeunes que l'on peut supposer à la recherche d'un emploi se dirige plutôt, à cette époque, vers le sud-ouest ou le sud-est.

Après Paris, Bordeaux est un pôle remarquablement important de la mobilité saint-antoninoise. Il faut sans doute y voir la persistance de courants d'échanges anciens ainsi que le signe de la vitalité, et de la résistance, de la structuration est-ouest des échanges, propre à cette région. Un autre courant d'échanges dont la résistance à l'emprise jacobine et centralisatrice est remarquable, c'est celui qui relie Saint-Antonin aux Charentes. La vieille route protestante qui reliait La Rochelle aux Cévennes par Montauban, Saint-Antonin et Millau manifeste, sans doute, là, une survivance et une vitalité assez étonnante. Le témoignage suivant, recueilli dans une famille protestante de Saint-Antonin, confirme d'ailleurs cette hypothèse: *" Ma grand-mère a épousé un jeune homme qui venait des Charentes. Voici comment les choses se sont passées. A cette époque (vers 1880), dans la communauté protestante de Saint-Antonin, il y avait beaucoup plus de filles à marier que de garçons et il était complètement impensable de songer à épouser un catholique. Alors le pasteur, qui était des Charentes, faisait venir des jeunes gens. Un dimanche, il devait en présenter trois à trois jeunes filles, après l'office. Ma grand-mère, qui était au courant mais qui n'était pas candidate, en avait remarqué un, pendant l'office, qui lui plaisait. Alors elle est allée voir le pasteur et elle lui a demandé si elle ne pourrait pas avoir celui-là parce qu'il lui plaisait bien, ma foi! Le pasteur lui a dit qu'il allait en faire venir d'autres et que celui-là était déjà plus ou moins promis à une telle. Alors ma grand-mère a dit: " non, non! je ne veux pas le prochain, c'est celui-là que je veux." Alors c'est bien si une telle est d'accord, a dit le pasteur. C'était une amie de ma grand-mère, elles se sont arrangées et son amie lui a dit: " j'attendrai le prochain voyage"..."* .

Une autre destination de voyage assez fréquentée, à cette époque, c'est celle des Pyrénées et de ses villes d'eau. C'est un pôle d'attraction essentiellement estival et de loisir. Dès les années 1850, le monde des notables de Saint-Antonin semble commencer à prendre des vacances et la mode d'aller prendre les eaux (et les premiers bains de mer à Bayonne) se répand. C'est une des rares destinations où les voyages se fassent parfois en famille. Bagnères de Luchon, Coterets, Ax et Ussat sont les stations les plus fréquentées.

Ce mouvement vacancier n'a cependant rien à voir, quant à son

ampleur, avec les migrations saisonnières que nous connaissons aujourd'hui. Au milieu du XIX^{ème} siècle, 5 ou 6 familles au maximum, par année, participent de ce mouvement. Commerçants ayant un peu d'aisance, rentiers de la terre, petits industriels, médecins, pharmaciens, fonctionnaires (un receveur de l'enregistrement), ils participent de la société, fort étroite à Saint-Antonin, à cette époque, qui peut s'offrir le luxe, fort dispendieux de voyages assez longs.

Quelques personnes moins fortunées obtiennent néanmoins du Préfet des secours de route pour des cures thermales, recommandées par le médecin. Souci d'économie? ces cures sont souvent prescrites pour des stations thermales plus proches de Saint-Antonin que les Pyrénées. Cransac, dans l'Aveyron, est la destination privilégiée de ce thermalisme des pauvres (et des rhumatisants). De façon assez curieuse, un jeune homme de Saint-Antonin, menuisier ébéniste de son état et "atteint de névrose", obtient, en 1853, un secours de route pour aller prendre des bains de mer à Marseille.

⑨. FAIBLESSE DE LA CIRCULATION MONÉTAIRE.

L'étroitesse des échanges avec l'extérieur a pour corollaire la faiblesse de la circulation monétaire: l'argent semble alors rare à Saint-Antonin et en outre il circule peu: " *Les journaliers et les brassiers, les gagistes, étaient nombreux et habitaient les petites maisons des hameaux, les petites maisons basses ceinturées du jardin. Ils tiraient leurs ressources de leurs champs, parfois bien minuscules et aussi de leur travail chez les autres, les moyens ou les gros propriétaires, contre paiement en nature le plus souvent: ils sarclaient le maïs de " sept-un "(1), ou moissonnaient pour un boisseau, ou vendangeaient pour le marc dont ils faisaient de la piquette. ..."*(2)

" *A part le cuir, qui était surtout destiné à l'expédition, tous les produits étaient échangés sur place, contre d'autres produits ou contre du travail; le meunier prélevait sa part de blé sur les apports de ses clients, le tisserand gardait du chanvre, le forgeron fabriquait une hache contre une journée de travail à sa vigne. ..."*(2)

La réponse du maire, en 1847, à une enquête du préfet sur l'approvisionnement (le stock) des boulangers nous donne la mesure de cette faiblesse de la circulation en numéraire (le pain est alors la base essentielle de l'alimentation): " *...Les boulangers étant sans fortune ne peuvent point faire de grands approvisionnements, leur débit étant d'ailleurs très borné. Un seul, le plus achalandé peut avoir en réserve 30 ou 40 hectolitres de farine. Tous les autres réunis (ils sont 7 au total) peuvent en avoir 100 au plus... Ce faible approvisionnement tient à ce que les 3/4 des ménages de notre ville préparent leur pain et le font cuire par les fourniers moyennant une rétribution en nature ou en argent. Dès lors le détail est très peu considérable. ..."* (3) .Encore cette proportion ne correspond-t-elle qu'à la situation qui prévaut dans le bourg (environ la moitié de la population) puisque dans une autre correspondance nous apprenons

(1). Pour un septième de la récolte.

(2). Albert Cavaillé. Ouvrage cité, pp. 24,25,26.

(3). Arch. Mun. ; Reg. Corr.: 26-8-1847

que " tous les habitants de la campagne cuisent leur pain, les 4/5 de la ville comprenant la population agricole le fait aussi, reste 1/5 bourgeois ou artisans qui achètent leur pain..." (1). Le maire est peut-être tenté, dans cette dernière correspondance, de sous-estimer la proportion de la demande " monayable " puisqu'il explique au préfet pourquoi le décret qui oblige les boulangers à constituer un approvisionnement de réserve est inapplicable à Saint-Antonin: " Vu la clientèle restreinte...ce serait les réduire à la misère. La réduction du nombre de boulangers entraînerait un défaut de concurrence qui ne plairait pas aux habitants."

L'économie monétaire saint-antoninoise a les caractéristiques d'une économie précapitaliste (par rapport a ce qui a fonctionné là, aux XIIIème et XIVème , c'est une régression considérable) profondément travaillée par les hantises de la pénurie. L'argent y est essentiellement thésaurisé pour amortir les périodes difficiles et la circulation en est réglée à l'inverse des économies de marché qui ont atteint un certain niveau de prospérité: l'argent, ici, semble circuler davantage en période de crise qu'en période d'abondance! C'est du moins ce que met en évidence une autre correspondance du maire (toujours à propos du pain): " Je vous avais écrit que 800 habitants achètent leur pain chez le boulanger...Je m'aperçois que cette année (les récoltes ont été mauvaises) le nombre est plus considérable que les années précédentes. Le chiffre diminue à peu près de moitié en temps de récolte ordinaire..." (2)

Cette faiblesse de la circulation monétaire ne semble d'ailleurs pas vécue par les édiles comme un obstacle au développement économique: " La situation présente du crédit et le défaut du numéraire dans nos contrées ne peut avoir d'influence aussi fâcheuse dans notre localité généralement agricole que dans les autres villes qui s'adonnent plus spécialement au commerce et à l'industrie. Il est cependant certain que les opérations commerciales peu étendues adaptées à la localité sont stationnaires et il faut en attribuer la cause à la pénurie du numéraire en circulation et à la situation actuelle du

(1). Arch. Mun. ; Reg. Corr.: 26-8-1847.

(2). Arch. Mun. ; Reg. Corr.: oct. 1853.

crédit. Néanmoins nos marchés sont très approvisionnés malgré la baisse continuelle des grains et nous sommes portés à croire qu'il n'y aura pas de renchérissement sur les denrées..." (1)

On devine dans les hésitations argumentaires de cette réponse que le réflexe protectionniste joue à plein dans le peu de goût que manifeste le maire pour une circulation monétaire plus étendue. Il est assez clair que dans son esprit la "pénurie du numéraire" a pour contre-partie heureuse le bon approvisionnement du marché et la baisse continuelle du grain. Des "opérations commerciales plus étendues" sont sans doute synonymes, pour lui, d'un risque d'exportations déstabilisant le marché local. Cette hantise est perceptible dans cette remarque marginale à une enquête agricole de la même époque: "Les ressources en grain du canton seront suffisantes à moins que les exportations viennent amoindrir nos produits" écrit-il alors.

Cette hantise et ce protectionnisme sont des signes de faiblesses parce qu'ils sont à contre-courant, dès cette époque, d'un marché des grains qui, sous les effets de l'augmentation de la productivité agricole, sera de moins en moins dominé par la pénurie et le renchérissement. Ce sont aussi des signes d'inadaptation et de méconnaissance des véritables dangers qui menacent l'économie locale: non pas les exportations mais au contraire les importations moins chères que la production locale. Ainsi dans le secteur de la boulangerie et de la meunerie, et bien qu'il en tienne les comptes, le maire n'aperçoit pas le véritable danger. En 1847, tous les boulangers de Saint-Antonin s'approvisionnent encore sur le marché local et donnent à moudre leur grain (pour 75 centimes par hectolitre) aux meuniers de la ville et des alentours. En 1855 c'est, déjà, "*depuis 3 ou 4 ans ... qu'un boulanger (le plus riche) ... se sert de farine de minot qu'il fait venir de Nègrepelisse ou de Causade, la commune de Saint-Antonin étant dépourvue de minoterie.*"(2) Trois années plus tard: "*... il y a à Saint-Antonin 6 boulangers qui*

(1). Lettre du maire au préfet, Arch. Mun. ; Reg. Corr.: 12-5-1848

(2). Arch. Mun. ; Reg. Corr.: 22-3-1855.

manipulent au plus 10 hectolitres de blé en moyenne par jour. Ils emploient presque toujours le minot parce que c'est plus commode et meilleur marché..."(1) . Il a donc suffi de moins de dix années pour que les meuniers locaux perdent la clientèle des boulangers de Saint-Antonin !

Au demeurant, ce protectionnisme et cette résistance à la modernisation de la circulation monétaire n'est pas seulement intellectuelle chez les notables de Saint-Antonin, elle est aussi active. En 1861, par exemple, le Conseil Municipal délibère à une forte majorité que " *le temps n'est pas opportun pour créer à Saint-Antonin une succursale de la Caisse d'Epargne*". Le traitement du caissier aurait été à la charge de la commune qui construit alors, à ses frais, la nouvelle église et a déjà de " *trop lourdes charges*" estime le Conseil. Le Maire écrit au Préfet que: " *ç'eût été un grand avantage pour les classes ouvrières, il faut espérer que plus tard il lui sera permis (au Conseil) d'en doter la localité.*"

Cette mise en balance d'une charge considérable (la construction de l'église) et d'une charge somme toute modique (le traitement d'un caissier) est sans doute révélatrice de la férocité avec laquelle la classe des professions libérales (relativement nombreuses à Saint-Antonin au milieu du siècle: 1 magistrat, 2 avocats, 5 officiers ministériels - avoués, notaires, huissiers -, 3 médecins, 2 pharmaciens) qui gère de façon privilégiée les affaires de la cité défend alors ses intérêts. Qui d'autre, en effet, serait mieux à même de tirer profit des endettements multiples, de l'archaïsme des circuits financiers (les prêts usuraires par exemple) et des possibilités de contrôle social qui en résultent ?

Ainsi en 1864, de ce commentaire du maire concernant la décision de la commune de ne pas augmenter la part de son budget vouée à la médecine gratuite:

" Le Conseil a maintenu l'allocation de l'année précédente, les ressources de la commune, ses nombreuses charges ne lui ont pas permis d'élever cette dépense. La contribution fixée à 213,88 F, pour

(1). Arch. Mun. ; Reg. Corr.: 22-3-1855.

l'année 1864, représente déjà plus de 4 centimes par habitant, la population de la commune étant de 5.152. Cette institution a toute la sympathie du Conseil toutefois son utilité est mieux sentie et plus efficace dans les communes rurales. Il existe dans la ville une société de secours mutuel qui par suite d'un abonnement avec les médecins procure à tous les membres qui en font partie leurs soins gratuits. Il existe beaucoup d'autres établissements de charité et c'est une vieille et honorable condition chez les médecins de notre petite ville de visiter les malades pauvres sans exiger aucune rétribution. Nonobstant cette observation générale, la commune de Saint-Antonin est heureuse de participer aux bienfaits de cette institution et à la répartition proportionnelle des fonds qui y sont affectés." (1)

Cette phobie, cette horreur de la circulation monétaire manifeste aussi, pour une part, la résistance d'une société qui défend ses propres valeurs (l'économie familiale et locale auto-centrées, la prédominance des biens personnels, l'interdépendance des prestations en nature et des dettes réciproques) dont elle devine que les codages abstraits du capitalisme (l'argent, le salariat) sont des facteurs de désagrégation: "*Je suis à peu près sûr que mes paroissiens qui sont tous des paysans ne donneraient presque rien pour secourir les pauvres à domicile. ...Tels et tels propriétaires qui donnent tous les jours un morceau de pain à chaque pauvre qui passe devant leurs portes et qui dans le cours de l'année donnent pour 50 et même pour 100 francs de pain ne donneraient pas 10 francs pour secourir les pauvres à domicile. Le paysan tient à honneur de faire lui-même l'aumône et de plus il est très méfiant. S'il donnait une petite somme pour être distribuée il craindrait toujours que la répartition en fût mal faite. ... plusieurs paroissiens paraissent tenir beaucoup à ce que les mendiants viennent prier devant leur porte et n'ont promis que très peu de choses en comparaison de ce qu'ils donnent habituellement." (2)*

(1). Arch. Mun. ; Reg. Corr.: 23-12-1864.

(2). Lettre du curé de St Sabine (15-1-1858) au maire de Saint-Antonin à propos d'une souscription pour l'extinction de la mendicité. Arch. Mun. Saint-Antonin.

Cette résistance dont aiment à se moquer, à l'occasion, les notables plus urbanisés du bourg (1) (en fait ils ne paraissent pas plus généreux que le monde rural) alimentera pendant longtemps la légende d'une ladrerie paysanne qui participe de ce vieux fond très répandu d'idéologies anti paysannes qui sont restées vivaces dans le bourg de Saint-Antonin en dépit du déclin spectaculaire de son " urbanité " .

(1). " Je ne vous cacherai pas que le produit de la souscription a été nul " *extra-muros* " " écrit le maire au préfet sans en expliquer (ni en comprendre ?) les raisons.

10. UN COMMERCE ET UNE INDUSTRIE DÉJÀ SUR LEUR DÉCLIN.

En 1812, les réponses du Maire à un questionnaire du Ministre de l'Intérieur nous apprennent qu'il y a à Saint-Antonin " 5 maisons de commission .." dont les relations principales sont "...Alby, Cordes, Castres, Carcassonne, dans les départements du Tarn et de l'Aude...; Bordeaux dans celui de la Gironde; Toulouse, Haute Garonne; Rodez et Villefrance, Aveyron; Montauban, Caussade et Caylus, Tarn et Garonne ...". Les objets que les négociants expéditeurs de Saint-Antonin font passer d'une ville à l'autre, sont: "...le chanvre, les toiles, les laines crues, de petites étoffes de laine appelées serges, burats et cadis fabriqués dans Saint-Antonin, des cuirs préparés dans la même ville surtout d'excellents veaux, du papier de différentes qualités et l'excédent des grains quand il s'y en cueille au-delà de la consommation, du vin mais seulement pour le voisinage de la ville, des pruneaux de bonne qualité et de la graine de genièvre, tous, objets qu'on fait passer à Bordeaux..."(1).

La description que faisait Monteil de la cité, quelques années auparavant, n'était pas fort différente mais elle signalait, en outre, les industries récemment déchuës: "... elle compte aujourd'hui 4500 âmes. Il y a un grand nombre de tanneries, de fabriques de toile rousse, quelques manufactures de serge, de cadis et d'autres étoffes. Autrefois l'orfèvrerie y employait un grand nombre de bras, mais elle est déchuë depuis vingt ans. Les teintureries y sont également tombées, quoique les eaux soient propres à donner un bon teint aux laines. Les poteries et les papeteries n'y manquent pas d'activité. Il s'y fait encore des exportations considérables de pruneaux qu'on envoie dans les ports de la Méditerranée et du Ponant. On voit comment le génie des habitants de Saint-Antonin, dirigé vers le commerce, en a multiplié les branches. ..."

A cette liste des activités en recul dans la cité, il faudrait ajouter la draperie (cadis, serges et burats sont plutôt de petites étoffes) dont le déclin est sans doute plus ancien mais qui a alimenté l'essentiel du grand commerce saint-antoninois des XIIe, XIIIe et XIVe et dont la corporation a longtemps tenu le haut du pavé dans la ville. Cette activité somme toute assez languissante, par rapport au passé de la cité, ce dépérissement des savoir-faire industriels et commerciaux, sont sans

(1). Arch. Mun. Saint-Antonin.

doute, pour l'essentiel, liés à la révocation de l'Edit de Nantes, à la fin du XVIIe et aux dragonnades dont la communauté protestante de Saint-Antonin a ensuite été l'objet. Ces persécutions semblent avoir déterminé à l'exil la part la plus dynamique des artisans et des négociants de la cité et sans doute créé pour les autres, c'est à dire pour ceux qui acceptèrent les conversions forcées, un climat culturel et politique d'avilissement et de repli sur soi. Il y a plusieurs exemples connus de saint-Antoninois exilés qui réussirent dans les affaires à Amsterdam, Genève ou en Allemagne.

Au début du XIXème siècle, le déclin de la cité est donc amorcé. Ses activités la distinguent cependant encore des centres villageois dont l'artisanat et le commerce pourvoient aux besoins locaux. Certaines de ses productions débordent le cadre d'un marché autarcique et elle entretient encore des relations commerciales relativement étendues.

Si on compare, au milieu du XIXème siècle, entre Penne(1) et Saint-Antonin, la répartition de la population en fonction des secteurs d'activités qui la font vivre, on s'aperçoit d'ailleurs que la proportion de la population qui vit du commerce et de l'industrie est plus considérable à Saint-Antonin qu'à Penne.

D'OU LA POPULATION TIRE-T-ELLE SES RESSOURCES AU MILIEU DU XIXeme		
	à PENNE (1856)	à ST ANTONIN (1861)
Agriculture	76 %	68,2 %
Professions libérales et clergé	1 %	2,3 %
Industrie, commerce	20,5 %	25,5 %
Sans profession	2,5 %	4 %

Bien que les activités agricoles occupent plus des 3/4 de la population de Penne, l'artisanat n'y est pas plus exclusivement voué aux besoins locaux. La corderie et la fabrication de licols en chanvre qui occupent, durant tout le XIXème siècle, une partie de la population qui vit dans le centre villageois, est une activité tournée vers les mar-

(1). Commune voisine dans le département du Tarn.

PENNE 1836						
REPARTITION DES METIERS NON AGRICOLES ENTRE LE VILLAGE ET LES PAROISSES						
RURALES						
	Penne village 166 ménages	Saint Pantaléon 71 ménages	Rous- sergues 75 ménages	Saint Paul 78 ménages	La Madeleine 57 ménages	St Ver- gondin 59 ménages
<u>Textile:</u> Cordiers	36					
Tisserands	1	3	4	4		1
Sergers			1			
<u>Vêtement:</u> Tailleurs	3	1		1		1
Cordonniers	7		1		1	
Sabotiers	1					
Couturières	3					
<u>Bâtiment:</u> Maçons	5	3				1
Menuisiers	1					
Charpentiers	7					
Scieurs	1					
<u>Alimentation:</u>						
Meuniers	3			2		1
Presseur: d'huile	1					
Aubergistes (cafés)	4			1		
Fourniers	2					
Boulangers	2					
Bouchers	1					
Marchands (divers)	9					
<u>Divers:</u>						
Charrons	2		1			1
Forgerons	2		2	1		1
Tonneliers	2					
Charbonniers			1	5		
Verriers				3		
Poissonniers	2				4	3
Voituriers					1	
Constr. Bateaux						2
<u>Domestiques non agricoles:</u>	5	1	6	4	1	3
<u>Gardes forestiers ou champêtres:</u>	2					1
<u>Soldats:</u>	17	2	1	1	3	1
<u>Professions libérales</u>						
Notaires	2					
Avocats			1	1		
Instituteurs	2					
Chirurgiens	1	1				
Prêtres	2	1	1	1		1
Hommes d'affaire		1				
Percepteur	1					

chés extérieurs (région viticole de Gaillac et du Languedoc). Dans cette zone à dominante très rurale, la prospérité des centres un tant soit peu urbanisés (par opposition à la population éparsée des campagnes) n'est donc pas seulement liée, à cette époque, à un marché autarcique mais encore à des spécialisations locales qui animent des échanges avec l'extérieur.

Les autres activités non agricoles ont un caractère urbain moins prononcé. A Penne, par exemple, les activités artisanales et commerciales qui satisfont aux besoins locaux - habillement, transformation et commerce alimentaire, bâtiment, services liés à l'agriculture -, bien que relativement concentrées dans le centre villageois, sont cependant assez bien réparties entre les hameaux et paroisses rurales de la commune (voir le tableau ci-contre).

Hors les dénombrements des recensements, ces activités qui travaillent pour le marché local nous sont d'ailleurs mal connues. Leurs déboires et leurs réussites sont rarement évoquées dans les archives bien qu'elles occupent beaucoup plus de monde, aussi bien à Saint-Antonin qu'à Penne, que les activités tournées vers les marchés extérieurs. Ce mutisme tient sans doute à la dimension restreinte de leur marché et à leur structure presque exclusivement artisanale. La faiblesse du salariat est remarquable pour cette époque bien que le caractère saisonnier de beaucoup d'activités conduise les recenseurs à sousestimer quelque peu l'inventaire des salariés.

LES SALAIRES A SAINT-ANTONIN EN 1861 (1)		
Ces chiffres incluent les personnes à charge qui vivent sur un salaire		
1. <u>ACTIVITES NON AGRICOLES</u>	Domestiques	Ouvriers(2)
(Secteur d'activité qui les emploie)		
.Commerce	1	
.Prof.libérales et propriétaires.....	22	
.Industrie textile.....	2	29
.Métaux.....		2
.Tanneries		21
.Briqueteries.....	1	
.Habillement	6	1
.Alimentation(transformation).....	16	1
.Papier, carton.....	2	3
	TOTAL	57
% des salariés de l'industrie et du commerce par rapport à l'ensemble de la population qui en vit.....		8,2%
% de la population qui vit du salariat par rapport à l'ensemble de la population.....		10%

Voir notes page suivante.

LES SALARIES A SAINT-ANTONIN EN 1861 (suite)	
2 . <u>AGRICULTURE</u>	
.Domestiques vivant à la ferme.....	123
.Journaliers.....	271
	394
TOTAL	394
% des salariés agricoles par rapport à l'ensemble de la population qui vit de l'agriculture.....	11,2%

(1). D'après les tableaux récapitulatifs du recensement de 1861. Arch. Mun. Saint-Antonin.

(2). La plupart des domestiques répertoriés ici ne sont pas des domestiques au sens moderne (sauf dans les professions libérales) mais des ouvriers logés par leur employeur (ce sont souvent des célibataires).

Cette étroitesse de la population salariée s'explique aussi par l'importance du travail à domicile rémunéré à la tâche. Elle est corroborée par les correspondances du Maire qui note en 1852: "... ces diverses industries sont très peu importantes et par conséquent le nombre des ouvriers est restreint. Ainsi les teinturiers et les briquetiers ou chaud-fourniers n'emploient pas d'ouvriers ... ils font le travail de leur profession par eux-mêmes ou leur famille. Les fabricants donnent à corder à raison du prix par kilo et à tisser à raison de tant par mètre. Les tanneurs travaillent par eux-mêmes et ont pour la plupart quelques ouvriers de la localité mais point d'étrangers. Le plus fort n'a point au-delà de quatre ouvriers ..." (1). En 1853, il note encore: "... les contrats d'apprentissage, très peu nombreux à Saint-Antonin, se font presque toujours verbalement à cause du peu d'importance qu'ils présentent ... les notaires n'en passent pas un tous les dix ans certainement. ..." (1).

A Penne comme à Saint-Antonin, cette population artisanale est particulièrement nombreuse à travailler dans les corps de métier du bâtiment. Le milieu du siècle correspond, à Saint-Antonin, à la construction du temple et de l'église. En outre, la ville sort, à cette époque, de ses remparts. On aménage les promenades sur leurs anciens glacis. Des maisons se construisent en assez grand nombre le long de ces promenades et des routes que l'on améliore. Dans les campagnes environnantes, si

(1). Arch. Mun. Saint-Antonin; Reg. Corr.

L'on en croit les dates gravées sur maintes fermes ou bergeries des causes de la région, on semble également construire beaucoup à cette époque. Signe encore de cette vitalité du bâtiment, la construction des fours à chaux. Le premier est construit, en 1847, à Saint-Antonin et le Maire écrit pour soutenir cette entreprise: "... l'établissement de ce four à chaux ne peut être nuisible sous aucun rapport... (cette usine)... peut devenir avantageuse au public en procurant une baisse sur le prix de la chaux qui est très chère à Saint-Antonin, le pétitionnaire désirerait faire de la chaux pour la construction du temple protestant dont il est l'entrepreneur...". Ces fours à chaux vont se multiplier dans les années suivantes tant pour les usages du bâtiment que pour ceux de l'agriculture. La chaux, au début des années cinquante, commence à être employée comme engrais à Saint-Antonin.

Les métiers du vêtement et de la chaussure sont également fort répandus dans la cité. Ces derniers profitent sans doute de la proximité des tanneries. Le nombre élevé des cordonniers semble indiquer que, dès cette époque, ils travaillent pour un marché plus étendu que le marché local.

Par rapport au début du siècle, le tissage semble aussi connaître un regain d'activité. En 1815, on ne comptait que 5 tisserands et un total de 12 métiers installés. En 1854, le Maire recense 2 filatures de la laine et 12 petites fabriques d'étoffes de laine. Il signale également, à cette époque, 4 foulons en activité. La teinturerie que Monteil donnait comme éteinte au début du siècle semble donc connaître, elle aussi, une nouvelle jeunesse.

Le nombre des moulins s'accroît également pendant cette période. De 11 vers 1815 (soit 35 meules au total) ils passent à 14 en 1854. Pourtant leur déclin semble amorcé au milieu du siècle. Dès 1815, le Maire écrivait que "... deux moulins sur l'Aveyron et deux sur la Bonnette feraient largement le service de toute la commune...". Nous avons par ailleurs montré comment, vers 1850, ils perdent la clientèle des boulangers de la cité. Sans doute conservent-ils néanmoins la clientèle de la grande majorité de la population qui cuit elle-même son pain, à cette époque. Mais au total, la meunerie est sans doute, à Saint-Antonin, une activité saisonnière qui ne permet aux meuniers de vivre que pour autant qu'ils cultivent eux-mêmes quelques lopins de terre ou exercent d'autres talents.

D'un côté, donc ces activités essentiellement tournées vers la satisfaction des besoins locaux sur lesquelles nous ne disposons, tous

LES METIERS NON AGRICOLES A SAINT-ANTONIN EN 1861(1).

Le chiffre entre parenthèse qui suit l'intitulé de chaque métier indique le nombre d'établissements. Les chiffres de la colonne de droite totalisent l'ensemble des personnes qui vivent d'un métier: femmes, enfants, ascendants, personnes à charge, domestiques et ouvriers. Les salariés sont mis en évidence sur un autre tableau.

INDUSTRIE.		10. Papier-carton(2)		20
1. Textile		COMMERCE		
.Laine(7)	53	.Bois, mat. construction(2)	10	
.Lin, Chanvre(18)	66	.Tissus-mercerie(7)	20	
2. Carrières(3)	9	.Chapeliers(6)	22	
3. Objets métalliques(8)	27	.Epiciers(15)	49	
4. Tanneries(7)	48	.Commissionnaires(4)	17	
5. Objets bois (tourneurs)(2)	9	.Orfèvres-horlogers(2)	7	
6. Bâtiment		.Quincaillers(2)	6	
.Briqueteris(6)	25	.Divers(2)	4	
.Serruriers(3)	14			
.Fours à chaux(1)	2	PROFESSIONS LIBERALES.		
.Menuisiers, charpentiers(35)	121	.Justice(7)	29	
.Maçons, couvreurs(34)	123	.Santé(6)	16	
.Scieurs(3)	15	.Enseignement(6)	11	
.Peintres, plâtriers(4)	14	.Force publique(7)	17	
.Tapissier(1)	2	.Clergé(17)	21	
7. Habillement		SANS PROFESSION.		
.Tailleurs(18)	58	.Propriétaires-rentiers	46	
.Couturières(15)	33	.Pensionnés	36	
.Modistes(2)	5	.Hospice	7	
.Teinturiers(3)	22	Mendiants	120	
.Cordonniers, bottiers(26)	81			
.Sabotiers(6)	19	RECAPITULATIF		
.Barbiers(8)	26	AGRICULTURE	68,2%	
8. Alimentation		INDUSTRIE		
.Meuniers(9)	45	ET	25,5%	
.Boulangers(9)	30	COMMERCE		
.Bouchers, charcutiers(5)	13	PROF. LIBERALES	2,3%	
.Restaurateurs(15)	56	SANS PROFESSION	4 %	
.Cafés(11)	34			
.Brasseurs(1)	7			
.Huiliers(moulins)(4)	18			
.Pêcheurs(3)	8			
9. Transports				
.Charrons, maréch. ferrands(9)	33			
.Voituriers, charretiers(3)	14			
.Chemin de fer(1)	75			
.Cantonniers et employés municipaux(4)	47			

(1). D'après les tableaux récapitulatifs du recensement de 1861. Arch.Mun. Saint-Antonin.

comptes faits, que de données très parcellaires. De l'autre, des activités plus prestigieuses parce qu'elles mobilisent des savoir-faire plus complexes et animent un commerce plus étendu. Plus prestigieuses aussi, bien qu'elles n'emploient que fort peu de monde à Saint-Antonin à cette époque, parce qu'elles correspondent souvent aux professions des édiles de la cité. Ce qui explique aussi pourquoi nous disposons sur elles d'éléments de chronique plus détaillés.

LES PAPETERIES.

Alexis Monteil, dans sa "Description du département de l'Aveyron" (1), distingue entre toutes les papeteries du département (elles sont alors nombreuses en Aveyron) celles de Saint-Antonin: "... Il faut cependant rendre justice à un petit nombre de fabriques du département, surtout à celles de Saint-Antonin ; elles se distinguent par la qualité des chiffons et la perfection des procédés."

Le Maire de Saint-Antonin, Pagès, est alors papetier, il répond, en 1812, assez largement à un questionnaire de l'administration centrale. On y apprend que sa papeterie a été fondée en 1716. Une cartonnerie fonctionne par ailleurs dans la commune et elle a été établie en 1764 "par un cultivateur très industriel". Cette dernière occupe alors 3 ouvriers tandis que lui-même en occupe 8 : "...un saléran, un ouvrier de salle, une trieuse de chiffons, l'ouvrier, le coucheur, le leveur, l'apprenti et le gouverneur du moulin..." lesquels sont payés en moyenne "... 1F25 par jour, y compris leurs avantages..." (c'est un assez bon salaire pour l'époque). En outre, cette papeterie fait vivre un commerce actif de chiffons qui sont collectés jusqu'à 3 lieues à la ronde au prix de 6F le quintal (prix de revient à la papeterie) de 50 kgs à raison d'une consommation annuelle de 260 quintaux de 50 kgs. Elle produit annuellement environ 500 rames de papier de 12 qualités différentes (grand raisin gris pour enveloppes, grand raisin azuré pour registres, royal azuré pour registres, carré d'impression, carré bleu, coquille fine en velin pour lettres, petite coquille fine, grande cloche azurée pour les écoliers, petite cloche azurée pour lettres et écoliers, amsterdam azuré pour écolier, papier ministre, écu pour lettres). Le produit brut de la papeterie, est de plus de 4.000F par an, c'est sans doute à cette époque l'établissement industriel qui emploie le plus de salariés réguliers à Saint-Antonin.

(1). Jusqu'en 1808, date de la création du Tarn et Garonne, le canton de Saint-Antonin fait partie du département de l'Aveyron.

Les réponses au questionnaire nous apprennent aussi que, dès cette époque, la papeterie souffre de deux handicaps par rapport à ses concurrentes. D'une part " ... *les chiffons du pays sont grossiers et lorsqu'on veut une certaine qualité de chiffons il faut les aller chercher à Montauban ou Toulouse.* ". Ceci semble avoir pour corollaire qu'il se fait peu de petits papiers dans cette fabrique et que sa production dominante (grand raisin gris pour enveloppes) est un papier relativement bon marché. Deuxième handicap: la papeterie est dépourvue de cylindres à la hollandaise dont l'usage se généralise alors et qui accélèrent et améliorent l'affinage de la pâte à papier. Ici, elle est encore travaillée à la pile (le chiffon est déchiqueté par des pilons ou maillets, actionnés par un martinet).

Ces facteurs expliquent sans doute le déclin de la papeterie qui, au milieu du XIXème siècle, paraît déjà amorcé: " *depuis l'établissement des papeteries à la mécanique, celles de Saint-Antonin ont beaucoup diminué et même changé le genre de fabrication. Aujourd'hui on ne fabrique que de gros papiers d'enveloppe et point de papier à écrire...* " écrit le Maire au Préfet, en 1848. Quelques années plus tard pourtant semble s'amorcer un renouveau (qui sera de courte durée): " ... *Quant aux papeteries, il en existe deux (plus une cartonnerie) dont une à la cuve occupant un ménage composé de 3 personnes seulement. La seconde est une papeterie à la mécanique qui a beaucoup plus d'importance que la première. Les travaux de réparation et d'expropriation n'étant pas tout à fait terminés on ne connaît pas encore le développement que le propriétaire veut donner à sa fabrique. ...* ".(1)

TANNERIES.

" *Le veau de Saint-Antonin est un des meilleurs qu'on connaisse; il se vend un sixième en sus de celui des autres fabriques du midi; on en fait des exportations en Espagne et en Portugal. Plusieurs attribuent la qualité supérieure de ces cuirs aux eaux; ils prétendent que les parties de tuf qu'elles tiennent en dissolution, s'introduisant dans les peaux par les différentes préparations, donnent aux cuirs une élasticité et un degré de perfection qu'il serait difficile d'imiter. Il est cependant probable que le veau de Saint-Antonin, doit beaucoup plus à la bonté*

(1). Arch. Mun. Saint-Ant. : lettre du Maire au Préfet: octobre 1852.

HORS TEXTE

MANIERE DE TANNER LE VEAU, A SAINT-ANTONIN. (2)LAVAGE.

Les peaux restent au trempis 6 ou 7 jours; et chaque jour elles reçoivent une passe. Elles sont lavées à l'eau courante.

PLAMMAGE.

On les met au plain vieux pendant dix jours; elles restent alternativement un jour dans le plain, et un jour hors le plain. Elles sont rincées; débourrées. Plain vit ou demi-vif; il dure 7 à 8 jours.

TRAVAIL DE RIVIERE.

Une façon avec le couteau à revers. Trempis pendant 12 heures. Six façons sur fleur. Autant sur chair. A chaque façon, on change l'eau des cuves. Trempis pendant trois jours. L'eau est renouvelée de 12 heures en 12 heures. Une passe sur le chevalet, pour dégager les peaux.

TANNAGE.

Coudrement très-actif et très nourri avec du tan de chêne. Les cuirs sont couchés dans les cuves, garnis avec le tan du coudrement, et abreuvés avec l'eau qui a servi à cette opération.

Tous les deux jours on fait chauffer jusqu'à ébullition l'eau des cuves, et l'on change les cuirs de position. Le 12.^e jour, nouvelle poudre et mêmes opérations. Le 15.^e jour les cuirs sont buttés, et tirés de détail (1). Nouvelle poudre; on la donne de la même manière que les deux premières, et les cuirs y restent douze jours. En été, environ 36 jours, et en hiver 40 ou 45 suffisent pour le tannage.

CORROYAGE.

Les cuirs tirés des cuves passent à la corroyerie. Engraissage; il se fait avec un mélange de suif et d'huile par quantités égales. Les cuirs sont séchés à l'ombre; Pliés par trois, en manchon et foulés avec les pieds; Travaillés avec la paumelle de liège; Parés à la lunette; Corrompus avec la paumelle de bois; Redressés avec le liège; Enfin emmagasinés.

(1). Dans nos tanneries, on appelle tirer de détail, passer sur les cuirs un couteau emmenché aux deux extrémités et tranchant comme un rafoir. Cette façon a pour but d'effacer les courelures que le boucher a faites à la peau.

(2). Extrait de Monteil, ouvrage cité.

des écorces et à l'intelligence des tanneurs.

Avant 1790, on n'évaluait pas à moins de 200,000 le nombre des cuirs de veau qui sortaient de ces tanneries; aujourd'hui, les fabricans n'en expédient pas le dixième.

Le prix des 5 hectogrammes (la livre poids de marc) du veau de Saint-Antonin est d'environ 2 fr. ...".(1)

La tannerie à Saint-Antonin est ancienne, dès les XIII^e et XIV^e siècles, elle est une des spécialisations (avec le drap de laine) qui ont fait la fortune et la réputation de son industrie et de son commerce. La rue de la pélisserie, l'architecture des maisons du quartier du Bessarel rappellent encore aujourd'hui que la partie basse de la ville, celle qui borde la Bonnette et ses canaux de dérivation, lui étaient entièrement vouée.

Cette activité mobilisait et animait un arrière pays très étendu: collecte des peaux (le chiffre de 200.000 mille peaux, avant 1790, cité par Monteil paraît exagéré), ramassage du tanin (la forêt de la Grésigne y pourvoyait ainsi que les châtaigneraies du haut canton), culture du redou (ou doudou) employé pour le corroyage. AU XIX^e siècle, cette activité semble, à Saint-Antonin, dans une phase de déclin assez rapide. Sa structure est purement artisanale. En 1812, 10 fabriques sont dénombrées qui emploient un total de 20 ouvriers (Cavaillé(2) signale 120 ouvriers employés à la tannerie vers 1820 mais c'est soit une erreur soit un boom économique de courte durée). En 1861, il n'y a plus que 7 établissements de tannerie qui font vivre au total 48 personnes (y compris épouses, enfants, ascendants) soit sans doute moins de 13 personnes actives. Mais comme la papeterie elle va connaître un renouveau dans la deuxième moitié du siècle.

Au total, le tableau de l'activité non agricole s'est peu modifié à Saint-Antonin, au cours de la première moitié du siècle. Ni déclin, ni expansion spectaculaire: un monde presque immobile où se profilent quelques périls et se renforcent surtout les activités qui bénéficient de la relative amélioration de l'agriculture pendant cette période. Donc un dynamisme urbain qui paraît en panne. La population reste stable et la cité n'attire qu'une faible proportion de migrants de son environnement rural tandis qu'une partie de ses artisans choisit, déjà, la voie de l'émigration. Cette stagnation contraste, par exemple, avec l'expansion

(1). Alexis Monteil; ouvrage cité.

(2). Ouvrage cité.

LES METIERS A PENNE EN 1856.

(Statistique de l'ensemble des personnes qui vivent d'un métier:
enfants, épouses, ascendants, etc... y compris ceux qui l'exer-
cent.)

<p><u>AGRICULTURE:</u></p> <p>Propriétaires exploitants 1073 Régisseurs 4 Fermiers 11 Métayers 69 Journaliers 436 Bûcherons, charbonniers 40</p> <hr/> <p align="right">Total 1633</p>	<p><u>INDUSTRIES-ARTISANAT: (suite)</u></p> <p>7. Transports</p> <p>. construction bateaux 5 . charrons maréchaux ferrands bourelliers 6 . cantonniers 3 . entreprises de roulage 13</p> <hr/> <p align="right">Total 425</p>
<p><u>INDUSTRIES-ARTISANAT:</u></p> <p>1. Textile</p> <p> . Laine 6 . Lin, chanvre 187</p> <p>2. Objets métalliques (chaudronniers, forgerons tourneurs couteliers) 15</p> <p>3. Objets en bois (tonneliers) 3</p> <p>4. Bâtiment 88</p> <p>5. Habillement</p> <p> . tailleurs, couturiers 14 . cordonniers, sabotiers 33 . coiffeurs 3</p> <p>6. Alimentation</p> <p> . meuniers 22 . boulangers 7 . bouchers 1 . restaurateurs cafetiers 18 . brasseurs, huiliers 1</p>	<p><u>COMMERCE:</u></p> <p>Alimentation</p> <p> . épiciers 9 . B.O.F 9 légumes</p> <hr/> <p align="right">Total 18</p>
	<p><u>PROFESSIONS LIBERALES:</u></p> <p>(Enseignants, clergé, employés, fonctionnaires) 20</p>
	<p><u>SANS PROFESSION:</u></p> <p>. rentiers 34 . mendiants 19</p>
	<p align="center"><u>RECAPITULATIF</u></p> <p>Agriculture: 76 % Professions libérales: 1 % Industrie, commerce: 20,5 % Sans profession: 2,5 %</p>

spectaculaire du village voisin de Septfonds dont la population passe de 850 habitants, vers 1800, à 1.250, en 1850. Le moteur de cette expansion est l'introduction d'une spécialisation nouvelle: la fabrication de chapeaux de paille. L'idée en a été introduite, au début du siècle, par l'épouse italienne d'un habitant du village (1) et elle va animer une industrie et un commerce très actif jusqu'à la guerre de 14. Cette activité, au milieu du siècle, a déjà quelques retombées à Saint-Antonin: dans les fermes du causse de Servanac, comme dans toute la région, on tisse souvent l'hiver les tresses qui serviront à la fabrication des chapeaux. Dans le même temps, Septfonds, pendant toute cette période, sert de pôle d'attraction pour toute la population des hameaux et paroisses de la commune de Saint-Antonin situés sur le causse du Quercy. Ce déséquilibre sera d'ailleurs à l'origine de plusieurs tentatives de démembrement, au profit de Septfonds, de l'espace rural de la commune.

MANUFACTURE DE CHAPEAUX DE PAILLE



USINE A VAPEUR

ET

• GAZOMÈTRE •

FORTUNÉ CANTECOR

SEPTFONDS (Tarn-et-Garonne)

SUCCURSALES

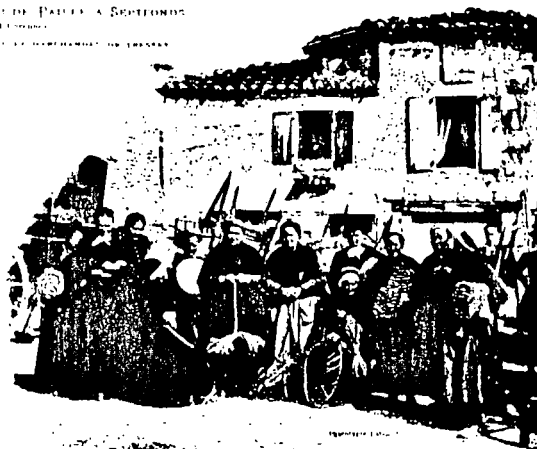
CAUSSADE MONTEILS
& NÈCREPELISSE

Tarn-et-Garonne

(1). Il n'y a pas d'exemple de réussite urbaine sans ouverture sur le monde extérieur, l'espace saint-antoninois paraît à cette époque terriblement replié sur lui-même.

INDUSTRIE DU CHAPEAU DE PAILLE A SEPTFONDS
(Septfonds)

INDUSTRIE DU CHAPEAU DE PAILLE A SEPTFONDS



INDUSTRIE DU CHAPEAU DE PAILLE A SEPTFONDS: Groupe de tresseuses et marchandes de tresses. Carte postale de la fin du XIXème siècle.

(11) UNE AGRICULTURE EN PROGRES.

REPARTITION ET POIDS DE LA POPULATION QUI VIT DE L'AGRICULTURE(1)		
(Ensemble des personnes qui vivent de l'agriculture y compris femmes, enfants, ascendants ...etc)		
	à PENNE en 1856	à ST ANTONIN en 1861
Propriétaires exploitants	1.073	2.917
Régisseurs	4	
Métayers	69	165
Fermiers	11	
Domestiques logés à la ferme	436	123
Journaliers		271
Bûcherons-charbonniers	40	
Maraîchers		36
Total	1.623	3.512
Pourcentage de la popula- tion totale.	76 %	68,2%

(1). D'après les listes nominatives et récapitulatifs des recensements.

Arch. Mun.

Une idée fort répandue mais souvent trompeuse est qu' "*..à toute époque, et dans tous les pays, les campagnes ont fait les villes. Elles leur ont servi de réservoir de population, les alimentant copieusement en hommes, en main d'oeuvre ...*"(1). La situation saint-antoninoise, dans la première moitié du XIXème siècle, met, au contraire, en évidence que l'existence d'un réservoir de main d'oeuvre abondante, un environnement campagnard surpeuplé, n'assurent pas automatiquement une croissance ou une renaissance urbaine. Comme l'a montré Braudel,(2) les villes font aussi les campagnes. Non seulement parce qu'elles sont un marché pour les produits de la terre mais aussi parce que leurs activités industrielles et artisanales sont l'occasion d'activités agricoles spécifiques et de marchés élargis qui débordent le cadre de l'autosubsistance. Ainsi la crise des activités urbaines qui est patente à Saint-Antonin, à cette époque, a-t-elle des implications sur les modes de culture de la campagne environnante: "*On avait abandonné déjà à peu près totalement les cultures industrielles comme le pastel, pour se consacrer uniquement aux cultures vivrières*" note Cavaillé (3), pour cette période. La moitié environ de la population urbaine de la commune vit de cette agriculture vivrière. Ils sont, pour la plupart, propriétaires de lopins infimes situés dans la vallée ou la bordure des causses et ils ne peuvent subsister qu'en se louant de surcroît comme journaliers ou en pratiquant de petites activités artisanales. A Saint-Antonin, ce replis agricole sur l'autosubsistance est, à n'en pas douter, un recul considérable. La quasi disparition de la corporation, autrefois prospère, des teinturiers a entraîné la disparition des cultures de plantes tinctoriales. Faute de débouchés commerciaux, le chanvre n'est plus cultivé que pour les usages locaux. C'est à peine s'il alimente un marché puisque la fibre est préparée dans le cadre de l'économie familiale dont il ne sort que pour être donné à tisser pour tant le mètre.

(1). S. Canal, ouvr. cité, p. 104.

(2). F. Braudel, ouvrages cités.

(3). A. Cavaillé, ouvr. cité, p 24.

Le déclin de la tannerie prive également de débouchés, l'élevage de la région et il mettra aussi en crise les châtaigneraies du haut canton (Castanet, notamment) qui fournissaient le tan à Saint-Antonin. La culture du sumac, dont le bois donnait une bonne odeurs aux cuirs (aujourd'hui, odeur du cuir dit de Russie), disparaît également ainsi que celle du redou (ou corroyère). Ces deux plantes servaient aussi en teinturerie. Autre commerce dont le déclin semble amorcé, au début du XIXème siècle: celui des prunes sèches: "Saint-Antonin connu au XVIème siècle et au XVIIème siècle une vogue importante pour une prune, dite de Saint-Antonin, qui était séchée (1) pour devenir pruneau et qui s'exportait jusqu'en Angleterre et en Hollande. Le transport s'en faisait par barils, transportés à dos de mulet jusqu'aux points navigables de l'Aveyron et du Tarn, pour atteindre Bordeaux par la Garonne.." (2) Le maire mentionne encore ce commerce vers 1850 mais on n'en trouve plus trace ensuite.

Ne subsiste donc, pour l'essentiel, au début du XIXème siècle, qu'une polyculture d'autosubsistance: "...on cultivait de tout sur les divers sols des environs; le blé, en premier lieu, qu'on faisait alterner sur les sols profonds du causse et du terrefort avec le maïs et les plantes sarclées; les champs étaient parsemés d'arbres fruitiers, surtout de noyers et de pruniers, les noix servant à la fabrication de l'huile, pour la nourriture et l'éclairage; les bonnes terres d'alluvions portaient du chanvre dont les tisserands faisaient sur place de la solide toile; les pentes du causse étaient toutes cultivées, derrière les petits murs qui soutenaient la terre, et portaient des vignes et de nombreux jardins avec toutes sortes d'arbres fruitiers; les osiers des rives et les feuilles de "cesco" étaient aussi utilisées; les bois étaient bien tenus et bien clôturés; les prés, très divisés, donnaient le fourrage pour quelques bovins et surtout pour les moutons et les chèvres. ... Il y avait beaucoup de monde à la terre et toutes les conditions sociales se trouvaient à la campagne.

Il y avait quelques gros propriétaires, exploitant la suite des grands domaines seigneuriaux de l'ancien régime, rares d'ailleurs

(1). Les prunes sont exposées au soleil ou sur de la paille et séchées ensuite dans des fours spéciaux. A Lauzerte, par exemple, on trouvait des fours à sécher les prunes.

(2). A. Puyeo, ouvr. cité, pp 214 et 215.

à Saint-Antonin. Le maître réglait tout le travail et employait toute l'année, en utilisant divers modes de paiement, la main-d'oeuvre locale; pas de métayers comme dans la plaine. Après eux venaient les " pagès", les propriétaires moyens qui étaient les maîtres de leur terre et la cultivaient eux-mêmes, aidés de leur famille. Ils habitaient les maisons des hameaux et exploitaient le terroir agricole qui les entourait, comme à Gautier, à Laussier ou à Tabarly. Les petits propriétaires venaient ensuite, exploitant leurs deux ou trois hectares et travaillant de temps en temps chez les autres. Les journaliers et les brasseurs, les gagistes, étaient nombreux et habitaient les petites maisons des hameaux, les petites maisons basses ceinturées du jardin. Ils tiraient leurs ressources de leurs champs, parfois bien minuscules et aussi de leur travail chez les autres, les moyens ou les gros propriétaires, contre paiement en nature le plus souvent: ils sarclaient le maïs de " sept-un", ou moissonnaient pour un boisseau, ou vendangeaient pour le marc dont ils faisaient de la piquette. ..." (1).

L'archaïsme des modes de rémunération souligne la précarité de cette économie agricole où l'argent et l'aisance sont fort rares et où la menace de disette est encore endémique.

REPARTITIONS DES TERRES DANS LE CANTON DE ST ANTONIN EN 1811 (2)	
Terres labourables:	8.000 ha
Bois:	6.000 ha
Vignes:	2.500 ha
Prés:	600 ha
Pacages:	2.000 ha
Terres incultes:	5.500 ha

PECOLTE EN GRAINS A ST ANTONIN EN 1807 (2)	
Froment:	14.000 hecto
Seigle:	500 hecto
Maïs :	3.500 hecto
Orge:	1.000 hecto
<u>Consommation de la commune :</u>	21.200 hecto
<u>Déficit:</u>	2.200 hecto
<u>Consommation individuelle:</u>	3 hecto
de blé + 1 hecto de maïs ou d'orge	

(1). A. Cavailhé, ouvr. cité, pp 24 et 25.

(2). Arch. Mun. Saint-Antonin.

La prédominance de la culture du blé sur toutes les autres cultures et la faiblesse des prés naturels et artificiels, à cette époque, mettent également en évidence que le souci du pain quotidien domine alors les travaux agricoles, même si une certaine diversification de l'alimentation s'amorce. Les rendements en blé sont d'ailleurs d'une extraordinaire faiblesse dans la commune: 2,5 à 3 hectolitres pour 1 semé, en 1812 ! Le profil moyen d'une exploitation, qu'indique le maire en 1811, traduit aussi le caractère d'autosubsistance de l'exploitation familiale saint-antoninoise: 28 hectares de terre (il faut compter qu'en moyenne plus de la moitié de cette superficie est constituée de bois, landes ou terres à moutons), 2 paires de boeufs, 30 brebis, 2 cochons. Ce profil correspond d'ailleurs sans doute davantage à la situation des propriétés des causses et des vallées qu'à celle de la population agricole urbanisée.

Pourtant, à l'orée du siècle, les signes avant-coureurs des transformations de l'agriculture saint-antoninoise sont déjà perceptibles. Répondant, en 1811, à un questionnaire, le maire écrit " *l'assolement usité est composé de deux récoltes, l'une en froment et l'autre en menus grains. Sur la partieensemencée de ces derniers le quart, qui forme les plus mauvaises terres, reste en jachères. Si ce quart étaitensemencé en prairies artificielles, on s'apercevrait bientôt de l'avantage de cet assolement. Il est certains quartiers dans ce canton où on cultive ces prairies, ce qui produit le meilleur effet. Il faut espérer que cette culture gagnera de proche en proche.* ".(1)

L'année suivante, il écrit qu' " *...on sème en prairies artificielles du sainfoin, de la luzerne, du trèfle et du maïs en fourrage. Leur introduction, quant aux trois premières, remonte à trente années environ, elles prennent tous les jours de l'extension et l'agriculture fleurit dans la même proportion de leur accroissement. Avant leur introduction, il y avait très peu de bêtes de somme au chef lieu du canton ...* ".(1)

Outre l' "agromanie" qu'elles révèlent - à cette époque, tout notable qui se respecte, se pique d'être agronome - ces réponses mettent

(1). Arch. Mun. Saint-Antonin.

en évidence le caractère encore très récent de l'introduction des bêtes de somme, dans l'économie saint-antoninoise, et le démarrage de la transformation des modes de culture qui l'ont rendu possible. Cette évolution va se poursuivre lentement, pendant toute la première moitié du XIX^{ème} siècle. En 1866, la superficie des prés naturels ou artificiels (1.271 ha) est plus du double, dans le canton de Saint-Antonin, de ce qu'elle était au début du siècle. En 1851, le Maire note dans une lettre au Préfet sur la situation de la boucherie: "...la consommation de la viande tend graduellement à l'augmentation et les prix sont à peu près les mêmes depuis quelques années. Il y aurait même une petite diminution si les bouchers étaient moins nombreux dans notre localité. Mais ne débitant pas beaucoup, ils cherchent à faire un peu plus de bénéfice en vendant plus cher. Cependant la police veille à ce que la taxe ne soit pas dépassée. Nos foires et nos marchés sont grandement pourvus en bestiaux destinés à la boucherie. Dans aucun temps on n'a vu une plus grande quantité et aussi bien engraisés. Les animaux de toute espèce se vendent à des prix très modérés." (1)

Cette amélioration de l'approvisionnement en viande de boucherie de la cité est corrélative des progrès de l'élevage. On commence progressivement, dans les campagnes saint-antoninoises, à engraisser les bêtes pour les livrer au marché et plus seulement à les rechercher pour leur laine ou comme bêtes de somme (c'est à dire comme capital fixe).

Les mouvements de l'octroi, malgré leur peu de fiabilité(2), aussi bien que la composition du cheptel, mettent aussi en évidence cette transformation.

STATISTIQUE DE L'OCTROI DE SAINT-ANTONIN (source: Arch. Mun.)						
	1815	1836	1838	1840	1841	1851
Vins en cercle (hectolitres)	2.173	3.962	4.238	4.111	4.876	3.080
Liqueurs en bouteilles (hecto)		3,8	3,6	9,3	22,2	?
Bières en cercle (hecto)	2,5	38	23,5	35	40	?
Boeufs (têtes)	60	51	74	75	78	70
Veaux (têtes)	133	140	131	137	156	270
Moutons (têtes)	186	232	242	229	236	500
Porcs (têtes)	573	498	343	386	408	400

(1). Arch. Mun. ; Reg. Corr.; 14-3-1851

(2). L'octroi est affermé par la commune à un particulier, ce qui n'est pas une source de transparence.

LE CHEPTEL DE ST ANTONIN EN 1866 (1)	
Chevaux:.... 189	Ovins:..... 10.097
Mulets:..... 41	Porcs:..... 287
Anes:..... 43	Chèvres:..... 29
bovins:.... 768(2)	Ruches:..... 122

En 1854, le Maire note à propos des foires: " *Il se fait à Saint-Antonin, un grand commerce de gros et menu bétail. Ses boeufs et moutons gras sont très bien estimés des marchands et bouchers étrangers qui se rendent tous les mois à nos foires, certains qu'ils y sont d'y faire leurs achats.*

Le poisson, le gibier de toute espèce et les truffes qui rivalisent avec celles de Périgord attirent beaucoup de marchands dans la saison d'hiver."(3)

Cette animation commerciale des foires, ces signes d'un début de prospérité rurale, curieusement ne gagnent pas le marché des grains où la tension et les déficits resteront chroniques pendant longtemps. Pourtant, depuis le début du siècle, le rendement du blé a beaucoup progressé, bien qu'il reste très inférieur aux moyennes nationales (et même régionales: 11 hecto à l'hectare pour le sud-ouest du Massif Central).

FAIBLESSE ET PROGRES DES RENDEMENTS		
	Récolte pour 1 hectolitre de grain semé à St Antonin	Rendement à l'hectare
1812	2,5 à 3	5 à 6
1866	4,2	8,4

(1). Source: recensement de la population; Arch. Mun. Saint-Antonin.

(2). Dont 36 vaches.

(3). Arch. Mun. . ; Reg. Corr. ; 31-8-1854.

De 1807 à 1855, la récolte moyenne de blés à Saint-Antonin passe de 14.000 hectolitres à 36.000 hectolitres. C'est dire que les progrès des rendements n'expliquent pas tout et que le défrichage a dû progresser au cours de cette période. Le mauvais approvisionnement en blés de la cité relève aussi pour une large part, à la structure archaïque de ses moulins. Il se peut en effet qu'un commerce actif en blé s'esquisse alors vers les grandes minoteries qui commencent alors à travailler aux limites du canton (à Montricoux, Nègrepelisse, Laguëpie).



GRAINS & FARINES.

PUBLICITE D'UNE MINOTERIE DE NEGREPELISSE(T.et G.) Milieu XIXème

La vigne occupe aussi une place importante dans l'agriculture locale: 2.487 hectares en 1848 dans tout le canton, en 1812, 643 à Saint-Antonin, en 1848, pour une production annuelle qui, en moyenne, vers 1850, est de 12 hectolitres à l'hectare. Mais c'est un vin ordinaire qui alimente surtout le marché local. Dans tout le canton, il n'y a pas plus de 12 hectares de vignobles de qualité supérieure en 1812 (5 à Varen et 8 à Verfeil).

L'amélioration des exportations de vins où les édiles de la cité avaient une chance d'activité pour les routes nouvelles, au début du siècle, ne semble pas avoir fait de progrès notables vers 1850.

Au total, l'activité de l'agriculture saint-antoninoise semble pourtant avoir amélioré sa situation en un demi siècle. L'augmentation du prix des terres agricoles, qui est sensible au cours de cette période, traduit sans doute, en partie, cette croissance de la productivité. Comme le mouvement de construction de bâtiments ruraux qui semble connaître une apogée vers le milieu du siècle et qui fait vivre

une corporation assez nombreuse, à Saint-Antonin comme à Penne, d'artisans du bâtiment.

AUGMENTATION DU PRIX DES TERRES AGRICOLES A SAINT-ANTONIN (1ère moitié du XIXème)			
Nature des terres	Prix de l'hectare	1812(1) (selon qualité)	1856(2)
Prés		1.500 à 3.600 F	4.000 F
Terres labourables		1.250 à 2.400 F	2.000 à 3.000 F
Chenevières de 1ère qualité		3.600 F	4.200 F
Vignes		450 à 1.800 F	2.000 à 4.000 F
Bois		150 à 450 F	1.000 F
Terres incultes et landes		150 F	

Le prix des terres atteint, dans cette période, un niveau qui est sans doute une sorte de record historique (c'est un phénomène général, en France, à cette époque). Un hectare de bonne terre vaut à Saint-Antonin, vers 1850, environ 14 années de salaires de l'équivalent d'un smicard d'aujourd'hui (300 F/an) alors qu'aujourd'hui, où la terre a la réputation d'être chère, le même hectare ne vaut pas 1 année de salaire équivalent.

Le niveau élevé du prix des terres (et sans doute aussi de la rente foncière) est aussi le résultat du surpeuplement de la campagne à cette époque. Une émigration encore modérée et une démographie excédentaire font que la population y est nombreuse, la demande de terres élevée et les transactions sans doute rares. Sauf à Saint-Antonin où le bourg résiste mieux. Ce sont d'ailleurs, à cette époque, les structures villageoises (ce que dans les recensements on appelle la population agglomérée) qui paraissent les plus sensibles à l'émigration. A Penne, par

(1). Source: réponse du Maire à un questionnaire du Préfet. Arch. Mun.

(2). Source: tableau des expropriations pour le chemin de fer. Arch. Mun. Divers recoupements montrant que le chemin de fer a payé les terres à environ deux fois le prix de leur valeur vénale. Nous avons tenu compte de ce coefficient.

exemple, la population du village régresse pendant que celle des paroisses plus rurales de la commune reste stable.

POPULATION AGGLOMÉRÉE, POPULATION ÉPARSÉ				
	SAINT-ANTONIN		PENNE	
	Agglo.	Éparsé	Agglo.	Éparsé
1821	2.640	2.804		
1831			697	1.696
1851	2.585	2.822	499	1.691

Ces modifications traduisent sans doute aussi une modification des goûts en matière d'habitat. Les rues étroites, sans lumière, humides, des petits centres médiévaux commencent, à cette époque, à être décriées par les hygiénistes et les constructions sortent de plus en plus des limites anciennes des remparts. D'autre part, il ne faut pas oublier non plus que l'activité agricole et les petites industries urbaines ou villageoises ne s'opposent pas, à cette époque, aussi nettement qu'aujourd'hui, en ce sens qu'elles ne sont pas aussi exclusives les unes des autres. Les activités multiples, les "travaux d'appoints" ou saisonniers sont alors la règle plus que l'exception. La spécialisation agricole à outrance du monde rural est une donnée qui ne domine pas encore le paysage saint-antoninois du milieu du XIX^{ème} siècle.

